

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B. P. 60 KIGALI

RAPPORT ANNUEL
1980

cl Rapport Ann.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B.P. 60 KIGALI.-

Cur : 29.7.82

Kigali, le 9. Juillet. 1982..

N° 17/04/ 997 /82

APA

Date	<i>13-7-82</i>
N° Classement	<i>13605/82</i>

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Rapport Annuel
Exercice 1980.-

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence, le rapport annuel du Ministère des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire pour l'exercice 1980.

Je Vous en souhaite une bonne réception
et Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance
de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général
au Ministère des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire
Dr. KAYIHURA Vincent.

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI
- Monsieur le Président
du C.N.D.
KIGALI
- Monsieur le Ministre
.....
KIGALI
- Monsieur le Directeur
.....
KIGALI.-

NS.Z.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

B.P. 60 KIGALI

RAPPORT ANNUEL

1980

=====

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>AVANT-PROPOS</u>	1
<u>1. ACTIVITES DES SERVICES</u>	4
<u>1.1. Secrétariat Général</u>	4
1.1.1. Bureau Courrier et Archives	4
1.1.2. Bureau Gestion des Crédits	4
1.1.3. Section de la Documentation	4
1.1.4. Bureau Relations Publiques	5
1.1.5. Tutelle du Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques	5
<u>1.2. Direction Générale des Affaires Sociales</u>	6
1.2.0. Situation générale des "Affaires Sociales" en 1980	6
1.2.1. Services attachés à la Direction Générale	7
1.2.1.1. Section "Etudes et Projets"	7
1.2.1.2. Section "Services Sociaux Spécialisés"	9
1.2.1.3. Section "Intégration de la Femme au Développement"	13
1.2.1.4. Bureau "Assistance Publique"	15
1.2.1.5. Section "Information"	18
1.2.2. Direction des Affaires Socio-Démographiques	19
1.2.2.1. Bureau "Problèmes Familiaux Urbains et Ruraux"	20
1.2.2.2. Bureau "Habitat et Environnement"	34
1.2.3. Direction de l'Education Populaire	37
1.2.3.1. Projet des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.)	37
1.2.3.2. Division "Centres Sociaux de Développement"	46
1.2.3.3. Bureau "Nutrition"	58
1.2.3.4. Bureau "Alphabétisation Fonctionnelle"	71
<u>1.3. Direction Générale du Mouvement Coopératif</u>	73
1.3.0. Situation générale du Mouvement Coopératif en 1980	73
1.3.1. Services attachés à la Direction Générale	76
1.3.1.1. Bureau d'Aide au Développement Coopératif (B.A.D.)	76
1.3.1.2. Section "Contentieux"	79
1.3.2. Direction de la Promotion des Coopératives	79
1.3.3. Division de l'Inspection des Coopératives	88
1.3.4. Bureau "Education et Formation"	95
<u>2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	99
<u>3. ANNEXES</u>	101



Le présent rapport fait suite au dernier rapport d'activités 1976-1979. Il relate les principales activités effectuées au cours de l'année 1980 par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire (MINASODECO), alors Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (MINASOCOOP), les principaux problèmes rencontrés et les suggestions en vue d'améliorer les activités.

Mais tout d'abord, il est indispensable d'informer les lecteurs du présent rapport sur le rôle du département dans le cadre du développement national, puisqu'il existe un certain public qui l'ignore encore, vu que les activités réalisées par ce département ne produisent pas des biens et services rentables et tangibles à court terme d'une part et que le département change fréquemment d'attributions et de cadres d'autre part, si bien que certains programmes changent d'aspects et d'autres naissent à chaque remaniement ministériel.

1. Son rôle actuel

Dans l'exécution du Plan National de Développement en cours, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire organise et exécute des activités spécifiques susceptibles de contribuer à sa réussite.

a) Considérant que le pays doit compter d'abord sur la somme des efforts de ses propres fils et filles pour son décollage économique, le département organise et exécute en priorité des activités axées sur le développement qui favorisent le changement des habitudes et des mentalités désuètes.

Elles visent à diffuser de nouvelles connaissances théoriques et pratiques, de nouvelles valeurs et de nouvelles idées aux populations adultes, essentiellement du milieu rural, et en particulier à susciter chez la population un désir de modernisation (et non d'occidentalisation) qui lui fera chercher les moyens les plus rationnels d'atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Développement.

Dans cette perspective, le département lance et favorise la promotion d'une action éducative et préventive de la croissance démographique, motive et sensibilise la population à participer activement au développement à travers les centres d'éducation populaire (centres communaux de développement et de formation permanente, centres sociaux de développement, centres nutritionnels, centres d'alphabétisation), lance et ou favorise la promotion des groupements coopératifs (précoopératives, mutualités, coopératives, unions des coopératives).

b) Considérant que les activités citées ci-haut axés sur le développement n'empêchent pas de se détériorer la situation de certaines catégories de personnes ayant des handicaps physiques, mentaux et sociaux spéciaux telles que les handicapés physiques, les handicapés mentaux, les malades, les prisonniers, les réfugiés, les indigents, les vieillards, les orphelins, les Batwa, etc...., alors que le véritable développement doit être celui de tout homme et de tous les hommes, y compris ces catégories défavorisées,

le département organise et exécute en second lieu des activités d'Assistance Publique, de réadaptation et de réintégration sociales qui visent à aider ces catégories de personnes à surmonter leurs handicaps.

2. Son rôle joué dans le passé (historique)

Le Ministère des Affaires Sociales est l'un des plus anciens Ministères du pays mais paradoxalement l'un des Ministères qui changent souvent d'organigramme et de cadres. Son historique est tracé dans les paragraphes qui suivent :

a) Pendant la première République :

- 1960 : création du Ministère des Affaires Sociales administré par le premier Ministre de l'époque. Son objectif était la promotion des masses rurales.
- 1964, 1965, 1973 à 1975 : le département des Affaires Sociales est rattaché à celui de la Santé Publique.
- fin 1965 : Constitution du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire doté de 3 Directions Générales : Education et Promotion Sociales, Développement Coopératif et mutuel, Travail et Emploi.
- en 1973 : - transfert de la Direction Générale "Travail et Emploi" du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique de l'époque, après avoir donné comme résultats la création de la Caisse Sociale en 1962, le démarrage de l'Inspection du Travail dans les préfectures en 1964, la préparation du Code du Travail promulgué en 1967, etc....
- La Direction Générale "Education et Promotion Sociales" quant à elle avait à son actif : la promotion féminine à travers les foyers sociaux évolués en Centres Sociaux de Développement en 1975 dans le souci d'intégrer les hommes et garçons aussi dans le processus d'éducation populaire et l'alphabétisation fonctionnelle des adultes. Ce dernier programme a par la suite été handicapé par le fait que les communes, ayant été obligées de payer tous les agents de développement de leur ressort, ont provoquées la cessation de certaines activités par le non-paiement des salaires à certains agents, surtout les agents sociaux.
- . Cette Direction Générale a assumé également la tutelle du service parastatal dénommé "Crédit pour l'Amélioration de l'Habitat Rural" (CHAR) destiné à aider la population rurale à améliorer leur habitat. L'on se rappelle que le CHAR a distribué beaucoup de crédits aux paysans et dans tous les coins du pays.

. Par ailleurs, cette Direction Générale a promu l'aide sociale aux catégories sociales défavorisées telles que les orphelins, les vieillards, les handicapés, etc....

. Elle a également promu la famille en collaboration avec les autres Ministères destinés à préparer le Code de la Famille. A ce propos, ce Ministère a préparé et dirigé beaucoup de conférences internationales, ayant pour objet la promotion familiale, qui se sont tenues au Rwanda.

- Quant à la Direction Générale "Développement Coopératif et Mutuel", elle a favorisé la promotion des coopératives en préparant le décret-loi portant statuts des sociétés coopératives promulguée en 1966.

b) Dès le début de la deuxième République :

- La deuxième République s'est préoccupée dès le début non seulement de promouvoir les programmes ci-haut évoqués, mais a pris des mesures susceptibles d'accélérer la mise en oeuvre des programmes de développement parmi lesquelles on peut noter l'institutionnalisation de la Commune comme cellule de base du développement.

- A ce titre, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a tendance à enraciner ses programmes dans toutes les communes du pays.

- Comme le Ministère ne dispose jamais assez de moyens matériels et humains, il doit chaque fois faire appel à l'aide financière, matérielle et technique des services du culte des diverses confessions, des organismes privés d'aide au développement, de la coopération bilatérale et multilatérale.

- Les contributions les plus importantes nous viennent de l'UNICEF, du PAM, de la FAO, de CLUSA, du PNUD, de l'UNESCO, de MISEREOR, de l'Eglise Catholique, du FENU, de la Belgique et de la France.

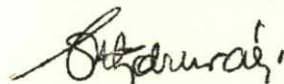
- Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Dans les pages qui suivent nous décrivons les activités des différents services du Ministère, réalisées en 1980, en collaboration avec les autres Ministères et les organismes privés, nationaux et internationaux, par l'intermédiaire de ses services centraux de Kigali, ses services de liaison situés à chaque chef-lieu de préfecture et de sous-préfecture et ses services d'exécution situés dans la plupart des communes du pays.

Fait à Kigali, le 1/2/1982

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

NTAGERURA André.



1. ACTIVITES DES SERVICES

Ce Ministère était reconnu en 1980 comme Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif. Par conséquent les activités ont été réalisées conformément à l'ancien organigramme. Il est donc évident que nous suivrons ce dernier dans le présent rapport.

Pour chaque service, nous décrivons ses principales réalisations, les problèmes rencontrés et les suggestions en vue d'améliorer les activités.

1.1. SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général a administré le personnel du Ministère, distribué les affaires, coordonné et contrôlé les activités des services et d'autres affaires ne rentrant pas dans les attributions d'aucun autre service. Par ailleurs, il a également assuré la présidence du Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques qui a préparé la création de l'Office National de la Population (ONAPO).

Dans toutes ces tâches, le Secrétaire Général était aidé par 2 Directeurs Généraux, celui des Affaires Sociales et celui du Mouvement Coopératif et par les Responsables des services ci-après directement rattachés au Secrétariat Général.

1.1.1. Bureau : Courrier et Archives

Conformément à ses attributions, ce bureau a effectué la réception et l'ouverture de la correspondance, a assuré la dactylographie de la correspondance du département, le classement et les archives, la documentation et la tenue de l'Indicateur Général.

Le courrier adressé au Ministère en 1980 contenait 6.245 lettres tandis que le courrier expédié au cours de la même année contenait 2.306 lettres. En outre, ce bureau a assuré l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs en l'absence d'un bureau "Relations Publiques" opérationnel.

1.1.2. Bureau : Gestion des Crédits

Ce bureau a exécuté le budget alloué au Ministère en 1980. Il était de 149.206.691 FRW, soit 1,26% seulement du budget ordinaire de cette année. Aussi, il a géré et réparti du matériel et a recruté et administré le personnel sous contrat en général et les chauffeurs en particulier.

1.1.3. Section de la Documentation

Ce service a comme d'habitude reçu et fourni aux autres services du Ministère de la documentation relative à leurs activités. Cependant peu de services ont trouvé satisfaction puisque les documents plus intéressants coûtent cher alors que le budget, si réduit par rapport aux nombreux besoins du Ministère, ne le permet pas.

1.1.4. Bureau "Relations Publiques".

En 1980, ce bureau, qui devrait accueillir et orienter les visiteurs et appliquer le protocole, ne fonctionnait pas. Aucun agent n'a été affecté dans ce bureau figurant, pourtant sur l'organigramme du Ministère.

En attendant sa mise en oeuvre, les attributions de ce bureau ont été assurées par le bureau Courrier et Archives.

1.1.5. Tutelle du Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes Socio-Démographiques

Au cours de l'année 1980, le Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques a veillé, sous la tutelle de ce Ministère, à actualiser le projet de Décret-loi portant création de l'Office National de la Population (ONAPO) et le projet d'Arrêté Présidentiel portant organisation et attributions des services de l'Office National de la Population.

Ces deux projets ont été approuvés par les instances concernées au début de l'année 1981, après avis du Conseil du Gouvernement.

=====

1.2. DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES

- La Direction Générale des Affaires Sociales est chargé de :

- . Concevoir et élaborer des programmes de l'action sociale
- . Définir la politique familiale et démographique
- . Coordonner et intégrer des services de l'action sociale
- . Organiser la formation des cadres sociaux.

1.2.0. Situation générale des "Affaires Sociales" en 1980

- Les "Affaires Sociales" constituent une matière à la fois vaste et complexe. Divers aspects de la vie sociale relèvent des départements ministériels différents, tels sont notamment la santé, l'éducation, l'emploi, la délinquance juvénile, le logement, etc....

- En ce qui concerne notre département, son action s'exerce dans les domaines ci-après :

- l'étude des problèmes socio-démographiques et la recherche de leurs solutions
- l'assistance publique
- l'éducation populaire

- En 1980, l'étude des problèmes socio-démographiques et la recherche de leurs solutions était encore confiée au Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques qui a proposé à son tour au Gouvernement la création de l'Office National de la Population (ONAPO).

- Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire s'est occupé des problèmes sociaux liés à l'explosion démographique à savoir : les problèmes familiaux, urbains et ruraux et les problèmes de l'habitat et environnement.

- En ce qui concerne les problèmes familiaux, urbains et ruraux, ont été réalisées :

- une étude sur les jeunes délinquants internés dans les prisons du Rwanda
 - une étude sur l'enfance inadaptée
 - une étude en cours sur la dégradation des mœurs
 - élaboration du projet d'éducation pré-scolaire et autres projets.
 - une étude en cours sur l'emploi des "boys" et "boyesses".
- En ce qui concerne l'habitat et environnement :
- poursuite de l'étude sur l'habitat au Rwanda
 - élaboration du programme d'installation des sources d'eau potable en collaboration avec d'autres départements.

- En ce qui concerne l'Assistance Publique, des fonds ont été négociés, octroyés et gérés en faveur des différentes oeuvres sociales, pour les catégories défavorisées (orphelins, indigents, handicapés, réfugiés, vieillards, etc...).
- Quant à l'éducation populaire, le Ministère a lancé et ou favorisé la promotion des :
 - 44 centres communaux de développement et de formation permanente (+8000 participants).
 - 1 Centre Préfectoral de Développement et de Formation Permanente
 - 472 Centres Sociaux de Développement pour 73.656 participants
 - 140 Centres Nutritionnels pour 94.511 enfants inscrits au 31/12/1980
 - 188 Centres d'Alphabétisation pour 33.319 participants
 - 42 ateliers sociaux.

1.2.1. Services attachés directement à la Direction Générale

1.2.1.1. Section d'Etudes et Projets

A. Attributions

Ce service est chargé de :

- Concevoir et élaborer des projets sociaux à soumettre aux organismes de financement et au Ministère du Plan.
 - Coordonner les programmes de formation des cadres sociaux
 - négocier des bourses d'études et de stages des agents sociaux
 - donner des avis sur des projets à débattre au sein du Conseil du Gouvernement
 - effectuer des enquêtes en matière sociale et établir des statistiques intéressant les services de la Direction Générale des Affaires Sociales.

B. Réalisations

Au cours de cette année, la Section Etudes et Projets a pu suivre les dossiers suivants :

1. Dossier Formation des Cadres Sociaux Supérieurs

- Le service a suivi la négociation des bourses d'études et le déroulement des études de 10 étudiants Rwandais inscrits à l'Ecole Nationale d'Assistants Sociaux et Educateurs Spécialisés de Dakar (Sénégal) et de 8 étudiants Rwandais inscrits à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu (Zaïre). Ces 2 Instituts forment des cadres sociaux de niveau A1.

- Un autre boursier a été envoyé à l'Institut de Travail Social et de Recherches Sociales de Montrouge (I.T.R.S.) depuis septembre 1980, tandis que 3 candidats ont été présentés à l'Université d'Aix-Marseille (France) - Faculté des Sciences Economiques. Ceux-ci ont été agréés et ont démarré la formation durant l'année académique 1981-1982.

2. Dossier Evaluation du 2ème Plan Quinquennal 1977-1981

Le Ministère a désigné 2 agents comme correspondants permanents pour collaborer avec le Comité Permanent de Coordination du Ministère du Plan dans l'élaboration du rapport d'évaluation du 2ème Plan Quinquennal.

3. Dossier "Préparation de la Conférence Mondiale des Pays moins avancés"

Un agent de ce service a été désigné pour collaborer à ce dossier. Une séance de travail a eu lieu le 14 octobre 1980 entre les représentants du Ministère et un expert de la CNUCED. Ceux-ci ont pu déceler des projets susceptibles de figurer dans le rapport en question. Il s'agit pour les Affaires Sociales des projets suivants :

- C.C.D.F.P. + Centre d'Appui
- Nutrition (création d'un Centre de Recherche en Nutrition)
- Atelier de production de jouets d'enfants ou matériel didactique pour les Centres Préscolaires
- Aides aux groupements féminins
- Construction d'un hangar de stockage des vivres du bureau Assistance Publique
- Construction d'un Home d'hébergement des nécessiteux
- Moyens de transport pour l'Assistance Publique
- Création des services sociaux spécialisés dans les préfectures
- Projet d'aide aux orphelinats.

La 2ème réunion qui a examiné les éléments issus des différents services s'est tenu vers la fin de l'année 1980.

4. Dossier " UNICOPAR" - UNION DES COOPERATIVES ARTISANALES

Ce service a suivi l'état d'avancement de ce projet et a donné des conseils nécessaires aux responsables de ce projet en vue de permettre son agrément en tant que société coopérative.

5. Projets présentés pour étude au BUNEP (gratuitement)

- Projet C.C.D.F.P. (évaluation)
- Construction des maisons sociales pour travailleurs
- Création d'un Centre de Recherche en Nutrition.

6. Projet en faveur de l'Intégration des Batwa

Ce service a également élaboré un projet type pour tous les groupes marginaux en général, les Batwa en particulier, à présenter aux organismes de financement.

7. Projet de guide de collecte des statistiques de la Direction Générale des Affaires Sociales

Cette section a également préparé un guide de collecte des statistiques de la Direction Générale des Affaires Sociales en vue d'obtenir périodiquement des données quantitativement et qualitativement suffisantes sur les programmes de la Direction Générale.

1.2.1.2. Section "Services Sociaux Spécialisés"

A. Attributions

Cette section est chargé de :

1. la promotion des services sociaux spécialisés par :

- l'étude et l'adaptation des programmes
- l'orientation des activités concrètes à mener pour assurer le bien-être individuel et collectif dans les divers milieux et dans les institutions spécialisées
- la résolution des problèmes de réhabilitation sociale
- l'étude des questions relatives à la Sécurité Sociale

2. les enquêtes d'évaluation des Services Sociaux Spécialisés.

B. Définition et champ d'application des Services Sociaux Spécialisés

Par Services Sociaux Spécialisés, nous entendons le service chargé d'écouter et d'apporter des solutions aux problèmes posés par certaines situations individuelles, familiales ou sociales telles que : la maladie, la détention, les conflits familiaux, l'état d'orphelin, la prostitution, l'indigence, l'handicap physique et mental, le chômage, l'alcoolisme, l'isolement des personnes âgées, etc....

En 1980, les Services Sociaux Spécialisés ont opéré dans les institutions suivantes:

- hôpitaux et centres de santé
- prisons
- institutions comme :
 - . Gatagara et Kigali (handicapés physiques)
 - . Ndera et Butare (malades mentaux)
 - . Butare chez les Amis du Père Damien (lépreux)
- mouvements de jeunesse : JOC - Xavéri
- orphelinats : Masaka
- oeuvres philanthropiques comme CARITAS - CROIX ROUGE - RAFIKI (Club socio-culturel)
- projet d'animation et de développement du petit élevage (D.P.E.) de Kabuye.

Les services sociaux spécialisés devraient également exister au niveau des mines, des entreprises, des écoles etc... pour résoudre certains problèmes mais ils doivent encore être créés.

C. Réalisations

Au cours de l'année 1980, outre le travail administratif de routine, la Section "Services Sociaux Spécialisé" a mené les activités ci-après :

1. L'élaboration du projet de création de 5 Centres de Formation Professionnelle des Femmes Handicapées

Dans notre pays comme dans beaucoup de pays moins favorisés, nombreuses et variées sont les infirmités qui constituent un handicap dans le choix d'une profession : cécité, perte totale ou partielle des membres, autres invalidités nécessitant un traitement orthopédique, déficiences cardiaques, tuberculose, lèpre, aliénation mentale, affections psychiatriques, etc....

Ce qui fait qu'un grand nombre de personnes handicapées continue soit systématiquement, soit inconsciemment à être tenu à l'écart ou à être empêché de participer au développement économique et social de la communauté.

Le préjudice, l'ignorance ou l'habitude tendent à les soustraire aux chances et aux possibilités d'apprendre un métier utile ou d'en demander et à les empêcher de contribuer au développement du pays tout en réalisant leur épanouissement.

Les femmes handicapées sont les plus touchées par ce vague de contestation tacite. Le projet élaboré conjointement avec le Directeur du Centre de Réintégration des Handicapés consiste donc en la création de 5 centres de formation professionnelle pour des filles et femmes handicapées qui ont été rééduquées physiquement à Gatagara mais qui ne sont pas encore reclassées ou bien parce qu'elles ont un quotient intellectuel faible et sont donc improductives au sens littéral du terme ou bien parce qu'elles sont analphabètes ou mères célibataires et que le Centre de Réintégration n'est pas en mesure de s'occuper spécialement d'elles.

Ces centres accueilleraient des cas pareils et d'autres semblables vivant sur les collines et pour qui rien n'est encore fait.

Ces centres s'implanteraient de préférence dans 5 préfectures frontalières éloignées du grand axe d'opération de Gatagara - Butare - Gitarama - Kigali, par exemple à Gikongoro, Cyangugu, Kibuye, Ruhengeri et Byumba. La formation dispensée varierait de centre à centre suivant le milieu.

Ces centres de formation professionnelle seraient à la fois des lieux d'apprentissage de métier, des lieux de partage (femmes valides et handicapées).

Dès le commencement de 1981, Année Internationale des Personnes Handicapées, ce projet a été présenté à quelques bailleurs de fonds mais il n'a pas trouvé de financement jusqu'à ce jour.

2. La définition des attributions d'une Assistante Sociale au sein d'un établissement pénitentiaire

Pour cela, une tournée a été effectuée au mois de juillet 1980 et dans la première semaine du mois d'août 1980 dans les établissements pénitentiaires et les centres de rééducation et de production en collaboration avec le service social du Ministère de la Justice.

Le but de cette visite était de :

- voir les activités réalisées au sein de prisons et C.R.P.
- se rendre compte de difficultés qui entravent certaines réalisations,
- déterminer les besoins en matériel
- dégager après la tournée une orientation plus nette du travail social dans les services pénitentiaires.

Cet objectif fut atteint car :

- des propositions et recommandations ont été émises à cette occasion pour l'amélioration des conditions de vie des détenus par les instances concernées. En effet, la fonction de la prison est avant tout celle de redresser le comportement de l'individu, de le protéger contre la vengeance en le mettant à la disposition de la justice. Les établissements pénitentiaires devraient donc être des lieux de rééducation et non de torture. Pour cela, il faudrait permettre aux prisonniers de disposer de meilleures conditions possibles pour expier leur peine dans la dignité humaine.

- un programme d'activités du Service Social de prison fut porté à la connaissance de toutes les assistantes sociales travaillant dans les établissements pénitentiaires. La mission du service social dans ces établissements fut donc révisée et les principales tâches furent mises en évidence comme suit :

- Tâches au niveau du détenu

- établir un programme de consultation en donnant l'audience à tous les détenus
- fixer un programme de consultation des familles des détenus
- aider à la libération conditionnelle du détenu
- constituer de la documentation sur un phénomène social donné (ex : délinquance juvénile).

- Tâches au niveau de l'établissement pénitentiaire

- étude du service et du milieu
- hygiène de la prison et des détenus
- santé des détenus
- éducation sanitaire
- étude des cas
- occupation de la main d'oeuvre pénitentiaire
- projets : élaborer en collaboration avec le directeur à la bonne marche de ces activités en faisant des démarches pour obtenir le matériel nécessaire au déroulement de ces activités.

3. Elaboration du projet de convention pour la création d'un Centre d'Education et d'Instruction pour les aveugles

Le projet de création du Centre d'Education et d'Instruction pour aveugles a vu le jour vers la fin de l'année 1979, suite à la correspondance du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif au Supérieur Général de la Congrégation des Frères de la Charité qui a son siège à Rome.

La lettre lui adressée se basait sur l'entretien que Monsieur le Ministre d'alors avait eu avec les Représentants de la Maison-Mère, lors de leur passage au Rwanda à l'occasion du 50ème Anniversaire du Groupe Scolaire de Butare. De toutes les interventions, il ressortait que les aveugles et malvoyants du Rwanda n'avaient jamais bénéficié d'une attention spéciale jusqu'à nos jours. Dès le début de l'année 1980, un avant-projet de Convention entre le Gouvernement Rwandais et les Frères de la Charité a été conçu conjointement entre la délégation de cette Communauté et les Ministères concernés par les problèmes des handicapés sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (services sociaux spécialisés). Ensuite le texte a été remanié grâce à une correspondance régulière entre Kigali et Gand jusqu'au jour où un document de base de la convention finale a été soumis aux différentes autorités rwandaises concernées par ce projet pour amendement. Chaque département a relevé des observations et nous sommes au stade de confectionner un texte définitif à soumettre aux Frères de la Charité pour signature.

4. Elaboration du projet de création de 10 Centres d'accueil transitoires pour cas sociaux nécessitant une aide d'urgence, au niveau des préfectures.

Les détails de ce projet feront l'objet du prochain rapport annuel car nous en sommes encore au stade d'avant-projet.

Il est toutefois nécessaire de faire remarquer que de tous les projets élaborés par notre service aucun n'a encore démarré ou obtenu un financement.

D. Difficultés et propositions de solutions

Les Services Sociaux Spécialisés manquent du personnel qualifié dans les différents domaines dans lesquels ils doivent orienter l'action. Le travail se fait grâce au bon sens car même au niveau ministériel, le personnel d'encadrement n'est pas spécialisé.

Pour remédier à cela, des sessions de recyclage, des stages et des voyages d'études sont indiqués pour les assistantes sociales affectées dans certains domaines des Services Sociaux Spécialisés tels que auprès des hôpitaux, des prisons, de services et institutions spécialisés pour handicapés physiques et mentaux, etc... en vue de leur faire acquérir plus d'éléments d'expérience.

Les Services Sociaux Spécialisés manquent d'un véhicule propre à ce service pour se déplacer le plus souvent possible et permettre un travail régulier sur le terrain.

./.

./.

Dès 1974, les foyers sociaux ont évolué pour donner naissance aux centres sociaux de développement. Cependant, ces centres sociaux de développement n'ont pas été opérationnels puisqu'ils ont toujours le programme des foyers sociaux. En vue de renforcer l'action des Centres Sociaux de Développement (C.S.D.), le Gouvernement Rwandais a mis en place les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.) destinés à assurer une formation permanente et multidisciplinaire à toute la population. Au cours de l'année 1975, l'Année Internationale de la Femme, les actions en faveur de la femme au niveau national ont été menées.

On peut citer entre autres :

- la mise sur pied d'une commission nationale, des comités préfectoraux et communaux pour les activités de l'A.I.F.
- l'enquête sur la condition de la femme au Rwanda
- la publication d'une revue de la femme.

Malheureusement, ces activités qui étaient si bien menées se sont vues arrêtées avec 1975.

Ce n'est qu'en 1979, après la création du comité sous-régional pour l'intégration de la femme au développement du MULPOC/Gisenyi que ces activités des femmes furent de nouveau relancées.

Après avoir constaté que les problèmes que rencontrent les femmes dans le développement sont vastes et complexes, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a mis en place un service d'I.F.D. (Intégration de la Femme au Développement) en 1980.

B. Difficultés rencontrées

Le service d'I.F.D. souffre :

- d'un manque d'un cadre de travail bien déterminé. Ce cadre est nécessaire pour s'occuper techniquement des problèmes des femmes et d'une façon autonome
- d'un manque de personnel compétent et suffisant en vue de mieux accomplir sa mission
- d'un manque de moyen de déplacement qui permettrait au personnel de recueillir les données concernant l'I.F.D.

C. Problèmes des femmes

Les problèmes que rencontrent les femmes ne peuvent pas être fidèlement et exhaustivement relatés faute de ressources humaines et matérielles nécessaires. Cependant, on peut citer quelques-uns :

. En milieu rural

La femme souffre d'un manque de sensibilisation et d'information aux droits qui doivent lui être reconnus :

- droit à la propriété
- reconnaissance des enfants naturels par leur père.

Par ailleurs, les femmes du milieu rural ont des lourdes tâches qui devraient normalement leur être allégées par des moyens de technologies appropriées et d'autres services tels que : garderie d'enfants.

- Les métiers des femmes ne sont pas valorisés de sorte qu'ils soient générateurs de revenus.
- Enfin, les femmes ne sont pas sensibilisées à l'importance de certains métiers qui, jusqu'ici, sont réservés aux hommes.

. En milieu urbain

Les femmes souffrent généralement :

- d'un manque de garderie d'enfants
- d'un manque de formation et par conséquent
- d'un salaire insuffisant.

D. Propositions

Dans le but de stimuler et d'accélérer l'I.F.D. :

- il faudrait doter de ce service d'un cadre technique de travail bien déterminé, lequel cadre devra jouir d'une autonomie dans la négociation des aides et dans la gestion du budget imparti aux projets des femmes ;
- il faudrait hâter la mise en place d'une Association Féminine qui devra sensibiliser les femmes de toutes les couches de la population aux idéaux du M.R.N.D. ;
- il faudrait un moyen de déplacement qui permettra au service d'I.F.D. de prendre contact avec les groupements coopératifs féminins en vue d'évaluer leurs besoins ;
- ces contacts permettront également au service de rechercher toutes les données relatives à divers problèmes que rencontrent les femmes rwandaises en vue d'élaborer des programmes concrets et réalistes en leur faveur.

1.2.1.4. Bureau : Assistance Publique

A. Attributions

Ce bureau est chargé de :

- la conception et la coordination des programmes d'Assistance Publique
- la gestion et l'octroi des aides d'urgence
- l'octroi des subsides aux oeuvres sociales existantes
- le recensement des nécessiteux et de la recherche des solutions à leurs problèmes
- l'organisation de l'accueil des réfugiés et autres migrants qui demandent l'assistance
- l'entretien des relations avec les organismes caritatifs
- la constitution des réserves vivrières et de ravitaillement des régions victimes des catastrophes naturelles
- la gestion du FOSOR (Fonds de la Solidarité Rwandaise).

B. Réalisations

En 1980, le service a d'abord géré et octroyé les subsides alloués aux oeuvres sociales par le budget ordinaire, le FOSOR et les aides en nature des autres organismes.

1. Le budget ordinaire contenait 3 articles budgétaires destinés aux subsides aux oeuvres sociales :

- Assistance Publique et secours divers (Imfashanyo ya Leta) : 3 millions de FRW

Ce crédit a été destiné à assister les nécessiteux sporadiques rencontrés dans toutes les communes du pays. Il a été subdélégué aux Préfets de Préfectures pour le répartir à leur tour aux bourgmestres qui assistent directement leurs indigents respectifs (les plus nécessiteux de toute la commune).

- Orphelinats (Amazu yo kwakira imfubyi) : 3 millions de FRW

Sur cet article, le Gouvernement a accordé un crédit pour subsidier les orphelinats existant dans le pays.

A part le village d'enfants S.O.S. (Save our Souls) situé à Kacyiru qui est financé par l'Association S.O.S., le pays compte 6 orphelinats à régime d'internat et 11 à régime d'externat ayant bénéficié de ces subsides, soit au total 17 orphelinats.

Les orphelinats à régime d'internat sont ceux de Nyundo, de Don Bosco Nyanza, de Kacyiru - Croix Rouge Rwandaise, de Frère Florin, de Nemba et de Gakoni.

Les orphelinats à régime d'externat sont ceux de Save, de Simbi, de Kaduha, de Mibilizi, de Gatagara, de Mushishiro, de Janja, de Rwaza, de Rulindo, de Zaza, et de Mémorial Gisimba.

- Homes des nécessiteux (Inzu y'Imbabare) : 5 millions de FRW.

Ces subsides ont été octroyés aux 5 Homes des Nécessiteux (asiles qui accueillent des nécessiteux en majorité les personnes du 3ème âge dont personne ne s'occupe) de Tumba (Byumba), de Gisagara (Butare), de Kabgayi (Gitarama), de Gatsata (Kigali) et des handicapés de Gatagara (Gitarama).

2. Le Fosor (Fonds de Solidarité Rwandaise)

Ce fonds a été créé par arrêté Présidentiel n° 45/06 du 11 juin 1963 pour venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles (épidémies, famines, éboulements, tremblements de terre, éruptions volcaniques, etc...). Il sert également à assurer un accueil humanitaire aux réfugiés et aux autres migrants nécessiteux. Depuis ses origines, il n'a été alimenté que par des contributions bénévoles (dons, produits des tombolas et des grands bals).

Depuis 1977 il a hérité des avoirs du CHAR (Crédit pour l'Amélioration de l'Habitat Rural) qui venait d'être supprimé.

Le FOSOR dispose aujourd'hui de 4 comptes suivants :

- compte B.N.R. n° 27.02.00
- compte B.N.R. n° 27.02.01
- compte C.C.P. ZA n° 01310
- compte C.E.R. n° 47 745/01

Le compte B.N.R. n° 27.02.01 créé par le fonds charitable de Monsieur WAKANDJI est géré conjointement à la demande de celui-ci, par le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire et le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda. Monsieur WAKANDJI verse chaque année la moitié de ses revenus locatifs provenant de ses immeubles au Rwanda (\pm 3 millions de FRW).

Les autres comptes sont gérés par le même Ministre dont la signature doit être accompagnée par celle du Responsable du service "Assistance Publique".

En 1980, ce fonds a pu aider le Gouvernement à venir en aide aux 3.500 réfugiés burundais et ugandais ayant demandé asile au Rwanda au cours de l'année.

3. Les aides en nature

Les aides en nature proviennent souvent des organismes internationaux **caritatifs** avec lesquels le service entretient des relations de service.

Il s'agit notamment des organismes suivants :

- P.A.M. = Programme Alimentaire Mondial
- C.E.E. = Communauté Economique Européenne
- S.A.W.S. = Service Adventiste Mondial du 7ème Jour
- C.R.S. = Catholic Relief Services
- C.R.R. = Croix Rouge Rwandaise
- H.C.R. = Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Les aides généralement reçues sont : du lait, de l'huile, des haricots, de la farine de soja et du maïs.

Le Ministère doit présenter la demande chaquefois qu'il y a crise. Quelquefois ces vivres sont achetés sur le budget ordinaire (secours divers) ou sur le compte FOSOR quand l'intervention de ces organismes n'a pas lieu ou quand elle vient avec retard.

C. Difficultés

Eu égard aux crises cycliques connues tous les ans, le service n'a pas pu prendre des mesures stratégiques pour intervenir **opportunément**.

Faute de moyens, il ne dispose pas d'entrepôt pour constituer des réserves stratégiques. Quand des secours sont obtenus, il faut courir pour trouver les moyens de transport (avant, les privés; maintenant l'OPROVIA et GRENDARWA).

Le service n'a pas pu davantage asseoir des structures d'une assistance utile aux nécessiteux (nécessiteux sporadiques et des institutions reconnues : orphelinats et homes des handicapés et vieillards). Les crédits accordés n'ont pas pu permettre l'instauration des structures souhaitées.

Le FOSOR lui-même auquel il a été souvent fait appel n'a été alimenté que par des contributions bénévoles. Il n'a pas encore pu bénéficier de subsides du Gouvernement.

D. Propositions

Le Gouvernement, pour répondre à ses engagements en assurant une assistance utile aux catégories marginales, devrait :

1. asseoir des structures stables au niveau communal. Chaque commune devrait prendre en charge ses nécessiteux pour éviter la mendicité et le vagabondage qui se confondent souvent avec le banditisme. Ceci a l'avantage de ne pas détribaliser les nécessiteux et de responsabiliser la société dans laquelle ils sont nés.

Le système des institutions spécialisées (orphelinats, homes des nécessiteux), né d'organismes privés, présente l'inconvénient de risquer à long terme de détribaliser les assistés en ignorant la responsabilité de la société.

La nouvelle orientation qui consiste à asseoir les structures d'assistance publique dans les communes exige évidemment des fonds considérables parce que chaque commune devra être utilement équipée pour assumer sa responsabilité. Au départ, le Gouvernement devra accroître sa contribution qui sera répartie entre les communes.

2. Créer un stock stratégique qui permettrait d'intervenir urgentement en cas de besoin. Il faudrait pour cela prévoir un entrepôt et des moyens de transport appropriés.

1.2.1.4. Section : Information

Cette section a été instituée au sein de la Direction Générale des Affaires Sociales en vue de compléter l'action de sensibilisation et d'éducation de la population aux problèmes sociaux et aux moyens de les résoudre et mieux de les prévenir, menée par les autres services de la Direction Générale des Affaires Sociales.

En 1980, ce service a préparé et ensuite fait passer les émissions suivantes à la radiodiffusion nationale :

-
- | | |
|------------------|---|
| De janvier à mai | <ul style="list-style-type: none"> - Twilinde kubyara indahekana - Nimenya umwana wanjye nzamurera uko bikwiye - Ukuntu konsa umwana bimufitiye akamaro cyane - Ubulyo bw' kurera abana - Kulya neza |
| Juin | <ul style="list-style-type: none"> - Indwara ziterwa n'imilire mibi alizo <li style="padding-left: 2em;">- irungu libyimbisha <li style="padding-left: 2em;">- irungu lyumisha <li style="padding-left: 2em;">- irungu lyumisha likanatumbisha. |

-
- Juillet - Ihuguliro ly'abaturage C.C.D.F.P.
 - icyo bivuga
 - icyo ligamiye
 - amateka y'uwo mushinga
- Août - Ihuguliro ly'abaturage C.C.D.F.P. (igice cya kabiri)
- Septembre - Kwigisha abaturage gusoma no kwandika
 - amateka y'uwo mulimo
 - interviews mu bigo byigisha gusoma no kwandika
- Octobre - Ihuguliro ly'abaturage C.C.D.F.P. (igice cya gatatu)
 - uko abashinzwe umulimo wo guhugura abaturage bakora
 - Akamaro ka "service social" mu Rwanda
 - ibikorwa by'abasosiyali bakora mu bigo byigenga
 - Imikorere y'ibigo bihugura abalimukazi bigisha mu bigo bitsura amajyambere
- Novembre - Umwaka w'abali n'abategarugoli
 - programu yabateganyijwe (1975 - 1985)
 - intambwe bamaze kugeraho
 - ishyirwaho ly'akanama k'impuguke (commission nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement)
- Décembre - Uruhare umutegarugoli n'umwali bafite mu majyambere
 - Ibibazo by'ingenzi bikunda kubangamira abali n'abategarugoli
 - Ukuntu umutegarugoli n'umwali barushaho gutera imbere mu majyambere y'igihugu cyabo
-

1.2.2. Direction des Affaires Socio-Démographiques

Cette direction n'a jamais connu de titulaire depuis sa création en juin 1976.

Elle est chargée :

- d'étudier les phénomènes socio-démographiques
- de collaborer avec le Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques
- de mener des enquêtes et rapports sur les problèmes familiaux, urbains et ruraux.
- de centraliser des résultats d'enquêtes menées dans le domaine de la famille, de la démographie, de l'habitat et de l'environnement.

En l'absence d'un directeur qui devrait coordonner les activités, les services suivants lui dépendant ont fonctionné d'une façon autonome.

./.

./.

Il est bon de suivre de près la mise en pratique des engagements pris envers les enfants au cours de l'AIE.

Pour cela : proposer des mesures nécessaires à la continuité des projets et actions programmés en faveur des enfants,

- l'instauration de l'inspection médicale scolaire dans les écoles primaires ;
- l'éducation préscolaire ;
- l'éducation et l'alphabétisation des jeunes non scolarisés ;
- création des centres d'accueil transitoires pour des cas d'urgence ;
- création des services sociaux spécialisés au niveau des communes en faveur des familles.

Pour que ces engagements soient tenus, il est nécessaire qu'il y ait, au niveau national, un organe reconnu par l'Etat qui supervise ces actions en faveur des enfants. Ainsi le Bureau des Problèmes Familiaux a un projet de création d'un Comité National pour la promotion du bien être des enfants.

Dans le cadre du suivi de l'AIE, le Bureau Problèmes Familiaux a un rôle de réunir une documentation sur ce qui se fait dans le monde et dans notre pays en matière de protection de l'enfant suite à l'Année Internationale de l'Enfant.

B. Activités réalisées

1. La Déviation sociale

Au cours des négociations Belgo-Rwandaises du 16 au 20 octobre 1979, le Bureau des Problèmes Familiaux, sous la recommandation du Directeur Général des Affaires Sociales a négocié un expert en matière de lutte contre la délinquance juvénile. Il a été décidé que ledit expert sera mis à la disposition du Gouvernement Rwandais par la Belgique pendant 3 mois, après quoi il présentera un rapport au Gouvernement Rwandais.

Ainsi Monsieur Guy Houchon, Professeur et Président de l'Ecole de Criminologie à l'Université Catholique de Louvain (Louvain Laneuve) est arrivé au Rwanda le 5 juillet 1980. Il a séjourné deux mois dans le pays, il a surtout visité des établissements pénitentiaires pour se rendre compte de la situation des mineurs qui s'y trouvent. Il avait promis d'envoyer un rapport sur cette mission, jusqu'à présent on l'attend.

D'autre part nous attendons qu'il accomplisse encore une mission d'un mois.

Dans ses tournées, un fonctionnaire attaché au Bureau des Problèmes Familiaux a accompagné l'expert Belge.

De son rapport de mission il ressort que dans toutes les prisons du pays il y a des mineurs d'âge et des jeunes de 18 à 21 ans. Ces jeunes délinquants subissent les mêmes conditions que les adultes emprisonnés : insalubrité, promiscuité, insuffisance d'alimentation, etc....

Voici les chiffres suivant les préfectures.

./.

EFFECTIFS DES JEUNES DELINQUANTS DANS LES PRISONS DU RWANDA 1980

Préfecture	Mineurs d'âge (moins de 18 ans)		Jeunes de 18 à 21 ans		TOTAL
	Groupes d'âge	Total	Groupes d'âge	Total	
GISENYI	1 de 9 ans	44	30 de 18 ans	132	176
	1 de 11 ans		22 de 19 ans		
	3 de 13 ans		36 de 20 ans		
	5 de 14 ans		44 de 21 ans		
	3 de 15 ans				
	10 de 16 ans				
RUHENGERI	6 de 15 ans	22	21 de 18 ans	106	128
	7 de 16 ans		26 de 19 ans		
	9 de 17 ans		34 de 20 ans		
			25 de 21 ans		
BUTARE	1 de 12 ans	33	27 de 18 ans	133	166
	1 de 14 ans		22 de 19 ans		
	6 de 15 ans		34 de 20 ans		
	8 de 16 ans		50 de 21 ans		
	17 de 17 ans				
NYANZA	1 de 15 ans	7	13 de 18 ans	48	55
	4 de 16 ans		8 de 19 ans		
	2 de 17 ans		19 de 21 ans		
Total de Butare				181	221
KIBUYE	2 de 15 ans	10	12 de 18 ans	64	74
	2 de 16 ans		9 de 19 ans		
	6 de 17 ans		18 de 20 ans		
			25 de 21 ans		
GIKONGORO	1 de 15 ans	14	pas de renseignements		14
	3 de 16 ans		pour cette catégorie		
	10 de 17 ans		d'âge.		

=====
 Dans les prisons du Rwanda, sont enfermés des mineurs d'âge, alors qu'ils devraient être dans des centres de rééducation. On n'a pas pu avoir des renseignements sur les délinquants mineurs qui sont dans les prisons de Kibungo, Gitarama, Byumba, à cause de l'absence du responsable au moment de la visite, tandis que les prisons de Cyangugu, Kigali n'ont pas pu être visitées.

Ce tableau qui représente 5 préfectures dont on a pu obtenir des renseignements, prouve que des mineurs d'âge sont nombreux dans les prisons, alors qu'ils méritent plutôt d'être dans des centres de rééducation et de production.

Les 5 préfectures totalisent : 616 mineurs d'âge de 18 ans et 779 jeunes de 18 à 21 ans.

Il est évident que ces chiffres sont plus élevés en réalité puisque même les autres prisons dont on n'a pas pu obtenir des renseignements comptent des mineurs d'âge dans leurs effectifs. Leur nombre est impressionnant et invite à réfléchir sur leur sort. Ne faudrait-il pas instaurer une législation qui consiste à les protéger tout en les rééduquant ?

Dans le même chapitre de la déviation sociale, le bureau des problèmes familiaux, avec l'aide du Directeur Général des Affaires Sociales a organisé une réunion d'une commission interdisciplinaire pour l'étude du phénomène de la délinquance juvénile au Rwanda.

Cette commission était composée de :

- Un Représentant du Ministère de la Justice ;
- Un Représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- Un Représentant du Ministère de l'Education Nationale ;
- Un Représentant du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ;
- Un Représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Un Représentant du Ministère du Plan ;
- Un Représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Un Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Un Représentant du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement ;
- Un Représentant de la Présidence de la République ;
- Deux Représentants des Mouvements de Jeunesse ;
- Un Représentant du Centre Psychiatrique de Ndera.

La réunion a tenu 4 séances de travail, du 21 au 24 novembre 1979, sous la présidence du Directeur Général des Affaires Sociales.

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Définition de la délinquance juvénile et de l'enfance inadaptée ;
- Analyse étiologique de la délinquance juvénile et de l'enfance inadaptée au Rwanda ;
- Etude des conséquences du phénomène ;
- Inventaire des actions, projets, institutions concernant :
 - a) la réduction des jeunes délinquants ;
 - b) la prévention de la délinquance juvénile ;
 - c) la réintégration dans le milieu ;
 - d) inventaire des textes législatives, des politiques et des coutumes régissant la délinquance juvénile et l'enfance inadaptée ;

Les causes qui découlent du climat social, économique et politique sont :

- appauvrissement du milieu rural, désirs effrénés de s'enrichir à tout prix, troubles politiques laissant des enfants traumatisés ;
- dégradation de certaines valeurs traditionnelles ;
- avoir des parents handicapés, mauvaises compagnies.

Le cadre scolaire peut devenir une cause de la délinquance lorsqu'il y règne une sévérité exagérée, une inconscience professionnelle, de la part des maîtres. L'enfant fuit ce climat étouffant, fait de l'école buissonnière et apprend à être délinquant, faute de contrôle et des conseils.

4. Les conséquences de la délinquance juvénile

- Incidence sur la famille : contamination d'autres enfants, naissance des conflits conjugaux, perte d'estime pour la famille de la part de son entourage, anxiété permanente des parents car ils s'attendent à des réclamations, à des poursuites judiciaires et même à des emprisonnements.

- Incidence sur la société en général : perturbation de l'ordre public. La société prend en charge des éléments improductifs. Par suite de l'exode des jeunes des milieux ruraux, il peut y avoir discontinuité dans la transmission des valeurs et des coutumes traditionnelles.

Les enfants nés des délinquants n'auront pas d'éducation voulue, vu que leurs parents n'en ont pas eu eux-mêmes. Il y a risque de voir une cascade des délinquants de génération en génération.

- Incidence sur l'individu lui-même : le délinquant n'a plus le sens des valeurs morales de son pays et pas de valeur aux yeux des autres. N'importe qui lui voue mépris et inconsideration.

Marginalisation de l'individu, c'est-à-dire qu'il se trouve en dehors des autres en matière de développement, les connaissances et les progrès techniques ne pourront l'atteindre.

Mauvaise santé et écourtement de l'espérance de vie.

- Indice économique : en cas de fraude trop répandue, il peut se produire une instabilité économique. En plus, la délinquance peut à long terme arrêter le processus de production dans la mesure où seuls les vieux vaquent aux travaux des champs, alors que ce sont les jeunes qui devraient s'y donner au plus haut point.

L'action déjà menée pour la lutte contre le fléau de la délinquance juvénile au Rwanda.

- La rééducation des jeunes délinquants

Point de vue du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif qui a été exprimé par le Président de la réunion, le Directeur Général des Affaires Sociales : le noble objectif des centres de rééducation et de production est celui de rééduquer et non de réprimer, ces centres ne doivent pas fonctionner sous le modèle des prisons (comme il a été constaté dans certains centres en l'occurrence celui de Nsinda).

- Les internés ne sont pas forcément les vrais délinquants recherchés. Il faudrait reviser les critères d'identification et d'arrestation. Il faudrait doter lesdits centres d'un programme précis de rééducation et de production.

- Il est regrettable qu'il n'existe pas des centres d'accueil pour les rééduqués qui sont libérés, faute de quoi ils retournent dans l'état d'avant la rééducation : dans la délinquance.

- Le personnel de ces centres n'est pas spécialisé dans la rééducation. Les représentants des centres de rééducation et de production trouvent quant à eux que l'effort déjà tenté en ce domaine est très louable, mais que des lacunes existent à cause du manque de moyens matériels et du personnel qualifié.

La prévention de la délinquance juvénile

Le représentant du scoutisme au Rwanda a fait état de l'existence des centres de formation des jeunes qui n'ont pas pu suivre des écoles secondaires, ils reçoivent une formation des métiers qui sont capables de les débrouiller dans la vie.

La représentante de la J.O.C. a parlé de l'organisation des "Karani Ngufu" qui est un moyen efficace d'occuper des jeunes désœuvrés, de la sorte ils sont préservés contre la délinquance. Leur revenu journalier oscille entre 700 et 1.000 FRW. Le mouvement jociste les aide à épargner ce qu'ils gagnent.

De son côté le Ministère de la Jeunesse et des Sports joue un grand rôle de prévention de la délinquance par son secteur qui s'occupe de la formation et de l'encadrement de la jeunesse non scolarisée.

Au sein du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, les Centres Sociaux de Développement s'occupent également de la jeunesse féminine, par l'éducation et l'apprentissage de l'artisanat.

- L'opportunité d'une campagne de sensibilisation et d'information sur le rôle et l'importance des valeurs traditionnelles au sein de la famille rwandaise : il faudrait revenir à la solidarité traditionnelle dans l'éducation des enfants. Dans le temps, l'enfant bénéficiait de l'aide, de l'éducation, des conseils de toute la famille, de tout l'entourage.

Dans ce climat de solidarité, les jeunes se sentaient entourés, surveillés, ce qui freinait leur laisser-aller.

- Dans les écoles, l'accent doit être toujours mis sur les valeurs familiales et sociales à maintenir.

- Il faudrait réaffirmer les valeurs religieuses ou morales dans l'éducation.

- Réhabiliter l'autorité des parents

- Former le personnel spécialisé pour la rééducation des jeunes délinquants.

1. RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT

La Commission interdisciplinaire pour l'étude du phénomène de la délinquance juvénile au Rwanda, qui a tenu une réunion du 21 au 24 novembre 1979, sous la présidence du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, après avoir examiné les causes et les conséquences de ce phénomène sur la famille et sur la société, après avoir passé en revue des actions entreprises jusqu'à présent pour lutter contre le phénomène de la délinquance juvénile,

Recommande (les principales recommandations) ;

1. que les mesures adéquates soient étudiées et mises sur pied dans l'immédiat en vue d'empêcher la propension inquiétante de la délinquance juvénile ;
2. que des projets et programmes de développement soient créés et intensifiés en faveur de la jeunesse pour combattre le désœuvrement, source principale de la délinquance juvénile au Rwanda ;
3. que soit élaborée une législation sur la délinquance juvénile et que soient révisés les critères d'identification et d'arrestation des jeunes délinquants ;
4. que soient réhabilitées et revalorisées les valeurs traditionnelles de nature à rendre au Rwandais son esprit de solidarité, la cohésion familiale, l'autorité parentale, la responsabilité et l'honorabilité du Rwandais ;
5. qu'il soit créé dans le plus bref délai un corps de juges d'enfants ;
6. qu'il soit créé des institutions appropriées pour jeunes délinquants afin qu'ils soient soustraits du traitement des criminels de droit commun ;
7. que chaque cas de mineur arrêté soit examiné par une équipe interdisciplinaire composée d'un criminologue, d'un psychologue, d'une assistante sociale ;
8. que le Ministère de la Justice assure désormais la supervision des problèmes relatifs à la délinquance et précise aux autres Ministères concernés les limites de leurs interventions et définisse la politique nationale en matière de prévention, de rééducation, de réintégration de la jeunesse délinquante ;
9. que chaque centre de rééducation soit doté progressivement d'un personnel qualifié, disponible et dévoué ;
10. qu'une étude soit entreprise immédiatement pour examiner les possibilités de création d'un établissement public chargé des centres de rééducation.

2. LA DEGRADATION DES MŒURS

En date du 30 octobre au 3 novembre 1980, un fonctionnaire attaché au bureau des problèmes familiaux a effectué une mission à Gisenyi dans le but de constater sur place le nudisme à la plage de Gisenyi, après avoir été alerté de la gravité de la situation locale.

Le Ministère de l'Intérieur a donné copie pour information au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif de la correspondance relative au nudisme qui se pratiquait à Gisenyi.

Saisi de la question, le Bureau des Problèmes Familiaux s'est intéressé à ce phénomène.

La personne qui s'est rendue sur les lieux a constaté que la pratique du nudisme était réelle.

Il s'agissait surtout des jeunes vendeurs d'objets d'art qui se baignaient nus en groupe et une fois hors de l'eau, s'adonnent à des jeux sportifs et de société, judo, karaté, jeux de cartes, sans être rabillés. 40 cas ont été dénombrés en 3 fois, des jeunes gens entre 20 et 25 ans.

Les mesures prises pour mettre fin à ces pratiques ont déjà été appliquées : il s'agit d'une interdiction de revenir sur les lieux et une amende.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif quant à lui a proposé aux autorités concernées de mettre la plage en valeur en y organisant des activités de loisirs. Ce serait alors un lieu attrayant, aux activités variées qui intéressent les jeunes. Ceci les détournerait des mauvaises pratiques dégradantes.

3. ETUDE DES PROBLEMES SOCIO-FAMILIAUX

Jusqu'à présent, cette tâche n'a pu être réalisée concrètement faute de moyens.

Néanmoins une documentation dans ce domaine a pu être réunie.

Nous avons cité plus haut des problèmes qui seront étudiés.

Par priorité, nous jugeons bon de commencer par l'influence de l'emploi des travailleurs domestiques au bien être des familles.

Un plan d'étude est déjà au point pour faire des recherches dans ce domaine.

L'objectif de cette étude vise l'amélioration des rapports de service entre patrons et domestiques favorisant le bien-être des familles. D'autre part le secteur des domestiques n'est pas intégré dans l'ensemble des travailleurs salariés réglementé par le code du travail.

Il serait temps d'en tenir compte.

Main d'oeuvre abondante et instable, les boys et boyesses augmentent sans cesse du fait même de l'accroissement du nombre des agents de l'Administration Publique et ceux du secteur privé. C'est pourquoi la société ne peut continuer de les ignorer quant à leur sécurité économique et la revalorisation de leur métier.

4. LEGISLATION EN VUE DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE EN COLLABORATION AVEC LE MINISTERE DE LA JUSTICE

Dans ce domaine, une recherche concernant la famille rwandaise a été esquissée.

Elle comprend :

- la famille rwandaise traditionnelle et ses institutions
- l'évolution de la famille rwandaise suite aux influences occidentales
- l'avenir de la famille rwandaise en matière de législation.

./.

services sociaux spécialisés pourraient aider à solutionner des problèmes familiaux et sociaux, suivre des cas individuels.

- But

- . Découvrir des cas sociaux et familiaux, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes dans le besoin d'être aidés ;
- . Collaborer avec les services d'aide et de secours oeuvrant dans la préfecture.

- Attributions

- Dépistage, étude et orientation des cas d'enfants défavorisés.
- Dépistage, étude et orientation des cas des familles les plus défavorisées.

- Personnel

Renforcer l'équipe d'assistantes sociales qui oeuvrent au niveau communal, en donnant des attributions pour ce domaine.

- Localisation

Le siège du service social spécialisé pour les familles et enfants défavorisés serait au sein du Centre Communal de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.)

c) Education pré-scolaire au Rwanda

Le Comité National de l'Année Internationale de l'Enfant a souhaité de voir démarrer dans les meilleurs délais les activités d'éducation pré-scolaire dans le pays.

Depuis que l'Année Internationale de l'Enfant s'est terminée, les membres qui composaient son Comité ainsi que le personnel du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire n'ont pas cessé de **réfléchir**, de chercher tout ce qui pourrait être entrepris dans le pays en faveur de l'enfance et plus spécialement dans le cadre de l'éducation préscolaire.

En 1980, une action de sensibilisation a été menée auprès des parents. D'autre part, ce service a intensifié des contacts avec les pays amis, avec les organismes d'aide puisqu'il est conscient qu'il ne pourra pas réaliser tout soi-même sans la collaboration de la grande famille internationale.

Le service a pu mettre sur pied un projet d'éducation pré-scolaire et au début de l'année 1981, un séminaire s'est tenu à Kigali dans le but d'y apporter une réflexion et de concrétiser ce projet qui était en élaboration depuis un certain temps.

La construction d'un centre pilote préscolaire à Bilyogo est envisagé dans les prochains jours. La pose de la première pierre a été réalisée au cours de la quinzaine des projets de l'année 1980.

Quant aux autres centres pré-scolaires opérationnels existants dans le pays, ils étaient au nombre de 35. Ci-dessous leur répartition par préfecture.

Tableau : Répartition des centres d'éducation pré-scolaire opérationnels dans les préfectures.

Préfecture	Nbre de centres	Nbre d'enfants
Kigali	18	1.200
Gitarama	2	96
Butare	5	273
Gikongoro	1	27
Cyangugu	1	35
Kibuye	1	37
Gisenyi	4	240
Ruhengeri	1	33
Byumba	1	35
Kibungo	1	21
TOTAL	35	2.100

Commentaires

- Douze de ces centres appartiennent aux camps militaires.
- En tout, une population de 2.100 enfants fréquente les centres préscolaires, soit environ 0,5 % du groupe d'âge concerné (groupe des enfants âgés de 3 à 6 ans : plus ou moins 486.000 enfants).
- On compte environ un éducateur pour 50 enfants.
- Ces centres ressemblent à des centres d'alphabétisation de jeunes enfants où ils subissent un traitement qui les prémature par rapport aux programmes de l'école primaire.
- Seuls deux de ces centres possèdent au moins une personne formée en éducation préscolaire.
- De tous les centres existants, 4 seulement sont dotés de locaux adéquats et d'un équipement mobilier adéquat.
- Les centres s'ouvrent sur l'initiative des parents ou d'un volontaire. Seuls les centres des camps militaires disposent d'éducateurs payés par l'Etat.
- Cette action entamée principalement pour des Associations privées est très inégalement répartie dans le pays :
 - . les enfants touchés par ces services sont dans les milieux urbains ou dans les faubourgs
 - . à part les services rendus par les centres des camps militaires, tous les autres sont payants, le taux de cotisation montre le standing du centre et constitue un facteur discriminatoire, il va de 10 à 3.000 FRW pour les centres de droit rwandais.
- Trois circonscriptions urbaines semblent avoir pris nettement le pas sur les autres : Kigali, Butare et Gisenyi. Tout le monde reconnaît actuellement qu'un centre pré-scolaire est une pépinière de talents.

./.

./.

I. l'existence des bidonvilles entassés les uns à côté des autres dans tous les coins de la ville.

- Nous comptons :
- mener une enquête auprès de la population en collaboration avec les autres départements intéressés par l'habitat et l'environnement
 - inviter l'expert Mme Erica Mann pour nous prêter main forte à la mise sur pied d'une législation en matière d'habitat et de l'environnement
 - chaque département intéressé devant avoir rassemblé tous les textes législatifs y relatifs
 - solliciter les bourses de voyage d'étude auprès des pays susceptibles d'avoir acquis des expériences en matière d'habitat et de l'environnement, ceux de l'Afrique.

En conclusion à ce problème, pour pouvoir concrétiser l'action, le Bureau Habitat et Environnement souhaite avoir les possibilités de créer au niveau ministériel une institution financière de crédit qui permettrait à la population à faible revenu d'améliorer leur habitat et par conséquent leur environnement.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devrait collaborer étroitement avec les Banques Populaires qui accordent très souvent des crédits remboursables à longue échéance en vue d'améliorer le domaine de l'habitat.

Il devrait en outre collaborer avec le Ministère de la Santé Publique (service d'hygiène) pour propager les insecticides dans les maisons aussi bien de la ville que des campagnes pour dépister tous les parasites nuisibles au bien-être de la population.

2. Pour les problèmes posés par l'habitat en rapport avec la réforme foncière

L'on constate que la réforme agraire est difficilement réalisable étant donné que plusieurs tentatives n'ont pas abouti aux bons résultats par ex. dans le Mutara.

De façon générale, l'inexistence des lois sur les expropriations cause pas mal de problèmes dans le domaine de l'habitat. Cela est la résultante de la construction désordonnée, les parcelles cadastrées étant peu nombreuses.

Comme solution à proposer : la création des centres ruraux de développement pourrait donner de meilleurs résultats pour la tentative de regroupement de la population autour des services dont la population a besoin.

Il est souhaitable que ces centres soient créés petit à petit selon les possibilités financières des communes à travers tout le pays.

3. Les problèmes posés par l'habitat en rapport avec l'évolution démographique

Pour éviter l'afflux de l'exode rural vers les centres urbains, il faut surtout inciter les jeunes ménages à se concentrer dans des centres ruraux de développement cités plus haut.

Comme solutions : - inciter le département ayant le service du cadastre dans ses attributions à délimiter les circonscriptions urbaines et rurales de façon à éviter la naissance des bidonvilles
 - réglementer la législation devant régir ces circonscriptions en matière d'habitat et de l'environnement
 - élaborer plusieurs sortes de plans types de construction tant en matière d'habitat qu'en environnement devant être appliqués aussi bien en milieu rural qu'urbain et penser surtout à ce qui concerne l'aménagement des centres ruraux de développement
 - collaborer avec l'ONAPO en ce qui regarde le problème de la croissance démographique.

4. Le programme d'installation des sources d'eau potable et assainissement en milieu rural

La préparation des causeries éducatives sur la consommation de l'eau potable et rappeler à la population les principes d'un bon entretien des sources d'eau existantes dans le cadre de la sensibilisation de la population.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devrait collaborer avec le Ministère des Ressources Naturelles et l'AIDR et le B.G.M. pour éviter l'emploi des services doubles.

La population soit suffisamment sensibilisée sur les avantages d'avoir une eau potable et aussi par le biais des centres sociaux de développement, des C.C.D.F.P. et des Centres Nutritionnels dans le milieu rural.

5. Les préparatifs en vue de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement

Cette célébration a lieu chaque année et le 5 juin 1980.

Préparation du discours du Ministre à cette occasion.

6. Concernant l'élaboration d'une politique nationale en matière d'habitat et de l'environnement

Toutes les études en vue en cette matière aboutira à ce point. Il est question d'étudier les modalités de création des Centres Ruraux de Développement en milieu rural.

Il est question de procéder à une expérience pilote qui sera créé dans la commune de Rubungu, les contacts ont été déjà entamés avec le Bougmestre de cette commune.

Nous pouvons citer entre autres manifestations :

- de 1949 à 1973, les foyers sociaux et les ateliers
- de 1974 à 1975, les foyers sociaux ont l'ambition d'atteindre les deux sexes et ils changent leurs noms en Centres Sociaux de Développement (C.S.D.).

Mais faute de s'être d'abord attaqué à lever les obstacles à la transformation des foyers sociaux en Centres Sociaux de Développement, à savoir l'inadaptation des programmes pour répondre aux besoins des jeunes gens et des hommes, un manque de stimulants pour les femmes, l'incompétence des monitrices sociales communales, l'instabilité des assistantes sociales, la nécessité de former des cadres masculins et d'orienter l'action sociale, on a mis la charrue avant les boeufs. L'ancien foyer social n'a pas pu atteindre ces objectifs.

Depuis 1975, l'idée de répondre aux besoins des deux sexes avec plus de lucidité en partant de la commune comme cellule de base du développement national se concrétise dans ce que nous appelons Centre Communal de Développement et de Formation Permanente.

Un Centre Communal de Développement et de Formation Permanente est une structure qui, dans la concertation permanente des services et de la population, vise à la fois à sensibiliser, à conscientiser, à motiver et à mobiliser la population ainsi qu'à coordonner l'action des services de base en vue de la formation permanente de la population pour lui permettre de résoudre ses problèmes prioritaires et d'accéder à un développement intégré.

Le but du Centre Communal de développement et de Formation Permanente est un auto-développement de tous les hommes selon toutes leurs dimensions sociales et individuelles.

2°- Conditions pour être un Centre Communal de Développement et de Formation Permanente.

- Un programme d'activités assez vaste pour répondre aux besoins ressentis par la population;
- Un encadrement permanent et d'appoint pour ce programme;
- Un local fonctionnel pour l'exécution du programme.

3°- Nombre approximatif de Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente.

Nous comptons 44 Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente opérationnels. Mais pour bien faire, nous serons amenés à nous rendre dans toutes les préfectures et Communes qui prétendent avoir les Centres Communaux de Développement et de Formation permanente pour évaluer et aboutir à distinguer ceux qui se disent C.C.D.F.P. sans l'être et d'autres projets opérationnels qui ne se disent pas C.C.D.F.P. alors qu'ils le sont.

Ces 44 Centres Communaux de développement et de formation permanente se répartissent comme suit dans les préfectures :

- 1 dans la préfecture de Kigali (Tare);
- 14 dans la préfecture de Gitarama (Nyakabanda, Nyabikenke, Kayenzi, Taba, Runda, Rutobwe, Bulinga, Mushubati, Musambira, Nyamabuye, Masango, Murama, Mukingi, Kigoma);

..//...

- 3 dans la préfecture de Butare (Rusatira, Nyakizu et Nyaruhengeri);
- 0 dans la préfecture de Gikongoro;
- 0 dans la préfecture de Cyangugu;
- 6 dans la préfecture de Kibuye (Gishyita, Gitesi, Bwakira, Mabanza, Kivumu, Rutsiro);
- 7 dans la préfecture de Gisenyi (Gaseke, Nyamyumba, Rubavu, Karago, Giciye, Rwerere, Kanama);
- 3 dans la préfecture de Ruhengeri (Kidaho, Nyamutera, Butaro);
- 10 dans la préfecture de Byumba (Kiyombe, Kivuye, Cyumba, Cyungo, Kibali, Tumba, Ngarama, Gituza, Rutare, Giti);
- 8 dans la préfecture de Kibungo.

Nous sommes également à même d'affirmer qu'à l'heure actuelle il existe un centre préfectoral de développement et de formation permanente à Nyundo dans la préfecture de Gisenyi, et une commission interministérielle composée de tous les services et départements directement intéressés par le développement communal à savoir :

- le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire;
- le Ministère de l'Intérieur;
- le Ministère du Plan
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage;
- le Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
- le Ministère de la Santé Publique;
- le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement;
- L'Office Rwandais d'Information;
- L'Office National de la Population;

Il existe par ailleurs une commission consultative des organisations non gouvernementales.

4°- La population inscrite dans les C.C.D.F.P.

Nous ne disposons pas de données exhaustives pour tout le pays. Celles que nous avons pour le moment concernent uniquement Gitarama, Gisenyi, Butare et Byumba. Nous les donnons à titre exemplatif sans intention d'extrapoler.

Gisenyi compte 3.529 inscrits dans 7 C.C.D.F.P.

Gitarama compte 2.621 inscrits dans 14 C.C.D.F.P.

Byumba n'a pu nous fournir que des informations concernant la Commune de Kibali. Le tableau ci-après donne les détails de ces informations pour les préfectures Gisenyi, Gitarama et Byumba.

.../...

T.1. Population inscrite dans les C.C.D.F.P.

Préfecture	Nbre C.C.D.F.P.	Hommes	Femmes	Jeunes gens	Jeunes filles
Gisenyi	7	949	1.223	344	1.213
Gitarama	14	867	958	463	333
Byumba:Kibali	1	564	531	173	170

Dans la préfecture de Byumba, les expériences dans le cadre des C.C.D.F.P. ont débuté au cours de l'année 1977. Leurs activités se basent sur les thèmes annuels lancés par le Chef de l'Etat et sur lesquels se concertent les efforts de la population.

Cependant, chaque commune adopte un programme répondant à ses propres besoins. Pour dispenser cette formation, les membres du personnel communal sont mis à contribution, à savoir : agronome, vétérinaire, monitrice sociale, encadreur des coopératives, encadreur de la jeunesse, assistant médical, animateur social.

Gisenyi compte six assistants techniques français; soit un chef d'opération, un responsable du service formation, trois conseillers de zone, et un constructeur.

On y dénombre aussi quatre fonctionnaires rwandais, soit : le directeur du C.C.D.F.P. qui est en même temps l'homologue du chef d'opérations, l'homologue du responsable du service formation, une responsable des formations spécifiques (C.S.D., C.N., ateliers sociaux, alphabétisation) et une dactylographe.

Enfin, chaque commune dispose d'une équipe permanente pour l'encadrement du C.C.D.F.P., soit respectivement :

6 permanents à Nyamyumba	9 permanents à Rubavu	5 permanents à Giciye
7 permanents à Rwerere	5 permanents à Karago	
5 permanents à Gaseke	5 permanents à Kanama	

Gitarama compte des équipes pluridisciplinaires de techniciens oeuvrant dans la Commune. À titre d'exemple, Nyakabanda fonctionne depuis 15 ans grâce à la présence de deux missionnaires et d'un secrétaire permanent.

Le C.C.D.F.P. de Kigoma compte sur deux permanents à savoir une assistante sociale A2 et un secrétaire qui est l'encadreur communal de la Jeunesse et sur un personnel d'appui lequel comprend :

- le Bourgmestre qui est à la fois responsable du C.C.D.F.P. et chargé de dispenser les cours d'administration et de civisme;
- l'Encadreur communal de la Jeunesse qui donne les cours sur les coopératives, sur la correspondance administrative et sur les sports;
- le Directeur du CERAR qui donne les cours sur l'habitat et les métiers;
- la monitrice nutritionniste qui donne les cours sur la nutrition;
- l'agronome qui donne les cours sur l'agriculture

..//...

- le vétérinaire qui donne les cours sur l'élevage;
- le chargé de l'immunisation qui donne les cours sur la vaccination;
- l'Assistant médical qui donne les cours sur la santé, les remèdes usuels et l'hygiène;
- l'inspecteur des secteur scolaire qui donne les cours sur l'alphabétisation et sur les problèmes de l'enseignement;
- l'enseignant des cours généraux au CERAR qui donne les cours sur le secourisme;
- l'encadreur communal des coopératives qui donne les cours sur la vie économique et l'épargne;
- l'assistante sociale qui donne les cours sur les matières intéressant spécialement le sexe féminin et sur le planning familial. Elle coordonne en même temps le programme d'ensemble du C.C.D.F.P.;
- le fontainier qui donne les cours sur l'eau ;
- le juge de canton donne les notions judiciaires.

En préfecture de Butare, la Commune de Nyakizu compte sur trois frères des hommes et sur six permanents rwandais supervisant les 3 secteurs de la Commune.

Les autres cadres communaux servent d'appoint.

La Commune de Nyaruhengeri a un C.C.D.F.P. organisé et suivi par l'école sociale de Karubanda, comme son champ d'application avec deux assistantes sociales permanentes.

Là aussi, les techniciens oeuvrant dans la commune servent d'appoint.

La Commune de Rusatira doit son C.C.D.F.P. au jumelage. Il y faut en moyenne 4 mois pour que les 505 chefs d'équipe effectuent chacun un stage de trois jours sur un thème. C'est à ces chefs d'équipe que les techniciens font appel pour la sensibilisation aux travaux à entreprendre sur les collines.

Seul l'agronome responsable du C.C.D.F.P. est permanent, les autres techniciens avec un ménage de frères des hommes sont intervenants.

B. Analyse des données précédentes

1° Alors que l'objectif du plan d'action communale était de créer un C.C.D.F.P. dans toutes les communes du pays pour la fin de l'année 1981, nous constatons qu'actuellement il n'y a que 44 C.C.D.F.P.

Il en manque encore 99. alors qu'il ne reste qu'une année pour la période du plan en cours.

2° Les expériences des C.C.D.F.P., si peu nombreuses soient-elles, permettent d'ores et déjà de tirer les leçons suivantes :

- Le C.C.D.F.P. est une structure au sein de laquelle se manifeste une réelle nécessité de collaboration entre la population, les autorités locales et les techniciens oeuvrant dans la commune et les membres des organisations non gouvernementales ;

.. / ...

- L'objectif d'atteindre aussi bien les adultes que les jeunes, les hommes que les femmes, n'est pas resté un rêve mais devient progressivement une réalité;
- Là où la sensibilisation et la prise de conscience de la population n'ont pas précédé la création de cette structure, il y a eu confusion dans les esprits et un manque d'intérêt pour cette innovation.
Aussi, la politique sociale du C.C.D.F.P. doit-elle tenir compte des erreurs du passé pour éviter de les répéter;
- Les Communes qui se sont construites un C.C.D.F.P. n'ont pas toutes bénéficié d'une aide extérieure, et en tout cas pas dans la même proportion. Les Communes qui ont de la bonne argile, de bons maçons et de recettes suffisantes arrivent plus aisément à se créer une infrastructure valable. Les autres attendent pratiquement l'apport de l'extérieur. Toutes doivent cependant entretenir leur C.C.D.F.P. sur les fonds propres grâce à la cotisation des gens en formation ou au budget communal;
- Les C.C.D.F.P. qui fonctionnent bien sont ceux qui ont bénéficié de moyens suffisants. L'animation s'y effectue dans de meilleures conditions: stabilité du personnel d'encadrement, moyens de déplacement assurés, locaux améliorés ou construits, programme conçu sur place.

3° Il existe trois approches dans les C.C.D.F.P.

La première trouve sa réalisation dans la Commune de Nyakabanda. Il s'agit d'organiser, de regrouper la population communale par 10 familles. Celles-ci se choisissent un chef d'équipe. C'est l'ensemble des chefs d'équipe qui reçoivent la formation au C.C.D.F.P. par la suite, ces chefs d'équipe ont comme mission de rayonner l'instruction reçue au C.C.D.F.P. à travers des 10 familles qui les ont choisis.

Cette procédure a un grand avantage, celui d'atteindre à la longue toute la population. Ceci concrétise ce que Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise exprimait en ces termes dans sa conférence de presse du 19 décembre 1960: "Le rôle du Mouvement c'est d'unir toutes les forces du pays, de mobiliser tous les rwandais pour le développement, de synthétiser et de coordonner les efforts pour leur propre développement".

L'inconvénient pourrait être, dans certains cas, la non-motivation de l'un ou l'autre chef d'équipe de 10 familles. D'où le besoin d'une sensibilisation généralisée et d'une procédure de changement de mandat des chefs d'équipe.

La seconde approche consiste à réunir au C.C.D.F.P. les responsables des groupements existants dans la Commune en vue de leur dispenser une formation qui leur permette d'assumer le mieux possible leurs responsabilités dans leurs groupements respectifs.

Cette approche est utilisée dans les communes Kanama et Nyakizu.

../...

L'avantage réside dans le fait que les responsables des groupements éprouvent, après une certaine expérience, la pertinence d'une formation permanente.

Son inconvénient est de n'atteindre qu'une population limitée, celle qui fréquente les groupements.

C'est un inconvénient majeur car les C.C.D.F.P. ont comme objectif notamment d'atteindre toute la population. Celle qui ne fréquente pas les groupements intéresse aussi les C.C.D.F.P.

La troisième approche consiste à s'adresser directement, sans relais, à la population.

Cette approche se pratique dans le reste des C.C.D.F.P. de Gisenyi (seul Kanana fait donc exception).

Les avantages de cette approche sont :

- . La suppression des intermédiaires qui entraîne une relation directe entre les formateurs et la population, réduisant ainsi le taux de perte dans la communication du message;
- . La possibilité donnée aux formateurs de connaître directement les questions et les préoccupations de la population.

Les inconvénients de cette approche résident dans le fait que :

- . il y a peu de personnel pour faire, sans relais, l'éducation permanente de toute la population;
- . le suivi de l'action est très mal assuré et les exemples stimulants et convainquants y sont totalement ignorés.

Dans la Commune de Karago, à Gisenyi, se pratiquent parallèlement les trois approches. Et à ce titre, elle offre un terrain intéressant à observer pour une comparaison des résultats atteints relativement par ces diverses approches.

4° Le C.C.D.F.P. est accueilli avec enthousiasme par la population mais il demeure un défi eu égard aux freins - au niveau du Ministère de tutelle qui n'est pas doté de moyens pour remplir efficacement sa mission;

- au niveau des Ministères qui doivent encore collaborer davantage en matière du développement de toute la population

et

- au niveau de beaucoup d'autorités préfectorales et communales qui accusent peu d'enthousiasme dans la promotion de ces centres.

5° Les expériences en cours montrent que les programmes de formation se situent à deux niveaux :

- le niveau de la formation des formateurs et
- le niveau de la formation des chefs d'équipe, des animateurs de base.

../...

Cette formation se donne en alternance, un séjour dans leur milieu de travail et une session de formation au C.C.D.F.P.

Les chefs d'équipes ou de groupements sont suivis sur le terrain en vue d'évaluer l'impact de la formation sur la population.

En général, les C.C.D.F.P. se réfèrent au programme transmis aux préfets et aux bourgmestres par le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif d'alors le 14 mai 1979 selon lequel "le choix des sujets à enseigner est guidé par l'identification des besoins de la population, et comme il s'agit d'étudier d'abord le milieu pour répondre à ses attentes, ce programme appelle une adaptation locale suivant les besoins locaux et les possibilités en personnel compétent à recruter dans les cadres affectés sur place comme personnel permanent ou comme formateurs d'appoint". Sans entrer dans les détails, les thèmes du programme du 11 mai 1979 sont l'agriculture et l'élevage, la démographie, la nutrition, l'habitat, l'hygiène et la santé, l'eau, la vie économique, l'alphabétisation fonctionnelle.

Chaque thème comprend une partie de sensibilisation et une autre de la mise en application.

La souplesse de ce programme permet une adaptation possible aux besoins du milieu. A titre d'exemple, il existe un plan de formation pour les C.C.D.F.P. en préfecture de Gisenyi.

L'évaluation sur le terrain de l'efficacité de ces programmes fait partie des objectifs du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire. Déjà celui-ci a fait un effort pour engager du personnel qui supervise les formations données. Malheureusement ce personnel est encore insuffisant et les moyens pour suivre et épauler les expériences en cours font terriblement défaut.

C. Enoncé des problèmes

Les problèmes les plus importants auxquels les C.C.D.F.P. se trouvent confrontés sont :

- 1° le peu d'enthousiasme de certaines autorités ministérielles, préfectorales et communales;
- 2° l'insuffisance du personnel en place tant en qualité qu'en quantité;
- 3° le recrutement et la formation des formateurs permanents;
- 4° le manque de moyens de déplacement pour assurer le suivi des groupes formés, pour prendre contact avec les formateurs en formation, pour évaluer l'impact des C.C.D.F.P. sur le développement de la population touchée et pour sensibiliser les communes à l'importance des C.C.D.F.P.;
- 5° l'instabilité des cadres féminins à leur lieu de prestation de service;

.. / ...

6° le manque d'équipements pédagogiques;

7° le paiement des rémunérations du personnel communal sur le budget communaux

Dans la plupart des communes, le budget communal ne peut pas supporter les salaires des agents affectés au C.C.D.F.P. C'est pourquoi nous insistons pour qu'on ne gonfle pas indéfiniment les effectifs au risque de créer des difficultés tôt ou tard à des Communes pauvres, à moins que le personnel aussi bien permanent que d'appoint soit rémunéré sur un budget du gouvernement.

D. Propositions.

- Considérant que la mission première du C.C.D.F.P. est la formation de la population en vue de l'amener à prendre en mains son propre développement;

- Etant donné :

- que la formation doit tenir compte des réalités socio-économiques existantes
- que pour mener à bien l'action envisagée il faut des formateurs suffisants tant en qualité qu'en quantité;
- que les formateurs ne peuvent rien faire sans bénéficier des moyens techniques et logistiques suffisants et appropriés ainsi que d'un cadre institutionnel de travail adéquat;
- que pour coordonner et orienter les actions à mener il faut un programme souple et adapté; il faudrait :

1° une formation pluridisciplinaire des formateurs C.C.D.F.P.

Il s'agit de :

12 formateurs nationaux

60 formateurs préfectoraux

715 formateurs communaux

100 responsables d'ateliers sociaux d'apprentissage

169 chargés de l'alphabétisation dans la commune.

1.489 alphabétiseurs des équipes

300 monitrices nutritionnistes

2° Prévoir dans les programmes des écoles secondaires l'intégration de la politique sociale des C.C.D.F.P. et l'affectation des sortants de ces écoles dans les C.C.D.F.P.

3° Construire un Centre National de recherche et de formation en matière des C.C.D.F.P.

4° Définir un statut professionnel des formateurs et prendre des mesures facilitant la stabilité du personnel d'encadrement à ses lieux de prestation de service.

../...

5° Assurer la formation permanente de la population, ce qui entraîne :

- un recensement du personnel et du matériel existant ,
- une identification des besoins et des aspirations de la population en matière de formation,
- une sensibilisation de toute la population par les mass-média, l'action des formateurs et des évaluations périodiques,

6° Proposer un cadre institutionnel de travail du personnel d'encadrement des C.C.D.F.P. dont les éléments sont :

- l'institutionnalisation urgente de la Commission interministérielle pour l'encadrement des C.C.D.F.P.,
- la collaboration intense entre le Gouvernement rwandais et les services privés intervenant dans l'action des C.C.D.F.P.,
- le soutien de tout ce qui renforce l'autorité du bourgmestre et du préfet respectivement sur les cadres communaux et préfectoraux.

1.2.3.2. Division des Centres Sociaux de Développement.

A. La Division des Centres Sociaux de Développement a été chargée de :

- l'équipement et la réorientation des Centres Sociaux de Développement
- la commercialisation spécifique des produits des ateliers sociaux
- des programmes spécifiques de promotion familiale
- l'inspection des Centres Sociaux de Développement.

B. Activités des C.S.D. en 1980 :

1° Activités propres à la Division des C.S.D.

.. / ...

A part les activités d'administration comme le traitement des dossiers, les activités suivantes ont pu être réalisées :

- Supervision des services sociaux en communes Gisovu et Gishyita en Préfecture de Kibuye.
- Organisation des tournées du Ministre dans les Préfectures Gisenyi et Kibuye et l'inauguration des C.S.D. et C.C.D.F.P. Karago, Kanama, Rubavu, Karambo, Gaseke, Rwerere, Kigoma, Runda et l'atelier social de Nyamabuye.
- Participation aux remises des certificats des jeunes filles qui terminaient le programme du C.S.D. dans les communes MUSASA, Rutongo, Kanombe, Mbogo, Mugambazi, Ngenda, Nyarugenge, Tare, Kanombe, Rutongo et Kanzenze.
- Participation aux remise-reprise entre les directrices des C.S.D. Butare, Gikongoro, Kibuye, Cyangugu, Gitarama.
- Préparation et organisation de la réunion préparatoire du recyclage des monitrices sociales communales en mai 1980.
- Supervision régulière de ce recyclage de 4 mois à Butare (Ngoma).
- Organisation des sessions de recyclage des agents sociaux communaux dans toutes les préfectures du pays.

Ces sessions avaient pour objectifs :

- l'orientation de l'action sociale et les C.C.D.F.P.
- l'apport de perfectionnement technique et pédagogique aux monitrices sociales communaux et aux alphabétiseurs.
- Recyclage des cadres sociaux préfectoraux pendant une semaine (mai 1980).
- Préparation du programme des C.S.D. dans le projet Bugesera- Gisaka- Migongo II .
- Préparation des livrets à publier pour les C.S.D. en collaboration avec les C.C.D.F.P. et les assistantes sociales de Nyakabanda- Gitarama.
- Participations à des différentes réunions de travail sur le projet C.C.D.F.P.
- Voyage d'Etude de 3 semaines en République-Unie du Cameroun et au Sénégal.

Problèmes

- Le manque de moyen de déplacement a fait que les supervisions ont été très insuffisantes et cela malgré les dons de l'UNICEF qui avait accordé à ce service quelques véhicules.

- Les sessions de recyclages des agents sociaux communaux n'ont pas pu avoir lieu en préfecture de Kigali à cause du manque de moyens d'hébergement.

- L'instabilité du personnel affecté dans la Division C.S.D. a fait que la réalisation de certains projets a été perturbée par exemple :

l'élaboration des statuts régissant les ateliers sociaux en démarrage.

./...

- Propositions

Planifier à temps les supervisions dans toutes les préfectures en collaboration avec d'autres services ayant des activités à encadrer sur le terrain.

- Définir les rapports existant entre les C.C.D.F.P. et les C.S.D. tout en cherchant les modalités d'intégration de ces derniers.

- Elaborer des projets à soumettre aux organismes de financement pour la promotion des activités des C.S.D. et ateliers sociaux.

- Organiser régulièrement des réunions techniques (évaluation, planification...) à tous les niveaux.

2°) Activités des C.S.D. au Niveau de la Préfecture

Le personnel social de Préfecture s'est occupé comme d'habitude :

- des supervisions des activités sociales
- des réunions de service
- des sessions de recyclage des monitrices sociales communales
- de la remise des certificats et de la collaboration avec les divers services de la Préfecture.

Pour la Préfecture de Butare, le personnel social s'est occupé en plus de ces activités, de la Formation des monitrices sociales. Quant aux activités des C.S.D. de Gisenyi, elles sont déjà intégrées dans le cadre des activités du C.P.D.F.P. (Centre préfectoral de développement et de formation permanente) de Gisenyi (à Nyundo).

- Les supervisions

Elles ont pour but de voir la marche générale des activités de l'action sociale dans la préfecture, contacter les autorités locales pour résoudre certains problèmes de service, contacter et encourager les monitrices sociales communales dans les C.S.D., voir tout travailleur social et l'aider dans ses activités. Chaque préfecture disposant d'un véhicule, ces supervisions ont été multipliées au cours de l'année 1980.

La direction des C.S.D. dans la préfecture de Kibungo a fait 64 supervisions des services sociaux dans l'ordre suivant :

Communes	Nombre de supervisions	Services visités
Birenga	12	Atelier de Bare 4 C.S.D. Service social Hôpital Kibungo Service social de la prison.
Gitarama	2	2 C.S.D.
Rukira	9	2 C.S.D. 1 tapisserie de la paroisse Rukira 1 centre nutritionnel
Mugesera	6	4 C.S.D.
Kabarondo	2	2 C.S.D.

./...

Rusumo	9	5 C.S.D.
Kayonza	6	3 C.S.D. 1 Atelier Nyanirama
Muhazi	7	1 Atelier Nsinda Tapisserie Ruhunda 3 C.S.D.
Rukara	4	2 C.S.D. 1 Centre Nutritionnel Gahini
Rutonde	4	Service social Hôpital Rwamagana 3 C.S.D.
Sake	3	3 C.S.D.
11	64	

Dans la Préfecture de Kibuye, les supervisions ont touché 21 C.S.D., 4 centres d'alphabétisation et 5 centres nutritionnels. A Kigali, Butare, Byumba et Cyangugu, tous les C.S.D. ont bénéficié au moins d'une visite chacun.

A Gikongoro et à Ruhengeri, elles n'ont pas été nombreuses à cause des mutations des directrices et la panne des véhicules affectés aux-dits centres.

A Gitarama, la directrice a visité les 14 C.C.D.F.P. existants, et à Gisenyi, la supervision des services sociaux a été liée aux déplacements du directeur du C.P.D.F.P. qui visent la formation des responsables et des chefs des groupes des C.C.D.F.P. implantés dans cette préfecture.

Dans les centres sociaux de développement, ces supervisions revêtent une importance capitale dans leur bon fonctionnement. Elles ont permis aux directrices des C.S.D. de :

- Augmenter le fonds de roulement des C.S.D. communaux grâce aux contacts réguliers avec les autorités communales
- Aider les monitrices communales à adapter leurs activités aux besoins présents de la population qui fréquente les C.S.D.
- Constater diverses difficultés auxquelles est confrontée l'action sociale
- Intégrer les activités des C.S.D. dans celles des C.C.D.F.P. là où ils ont démarré
- Etablir des liens solides de collaboration entre les C.S.D. communaux et les autres services communaux.

- Les réunions de service

Les Directrices des C.S.D. ont organisé des réunions du personnel social pour préparer les sessions de recyclage, évaluer l'impact de l'action sociale dans les préfectures, échanger sur les expériences des assistantes sociales affectées dans chaque préfecture, afin d'adapter le programme des C.S.D. aux besoins réels du milieu.

Ces assistantes sociales, chacune dans sa zone d'encadrement, ont fait des réunions aux monitrices sociales communales pour leur permettre d'échanger, et leur donner des directives nécessaires à la bonne marche des C.S.D.

- L'équipe de direction des C.S.D. participe également aux réunions des Chefs de service, organisées à l'échelon préfectoral (conférence préfectorale, congrès préfectoral etc ...)
- Les directrices des C.S.D. ont aussi participé à trois séminaires organisés par le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif
 - Recyclage des cadres socio-éducatifs qui a eu lieu à Kigali du 19 au 24 Mai 80.
 - Séminaire international sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire du 18 au 27 Août 1980.
 - Session des responsables nutritionnels qui a eu lieu à Ruhengeri du 16 au 19/9/80.

Elle regroupait les responsables des C.M. de Cyangugu, Ruhengeri, Gisenyi, et Kibuye ainsi que les directrices de ces préfectures.

Les sessions de recyclages des monitrices sociales et moniteurs sociaux.

Au cours de l'année 1980, il y a eu des sessions de recyclage des monitrices sociales et moniteurs sociaux dans les Préfectures Butare, Byumba, Gitarama, Kibuye, Gikongoro et Cyangugu. Ces sessions ont duré 7 jours pour la plupart.

Ces sessions de recyclage visaient :

- l'enrichissement des connaissances des monitrices sociales communales
- la recherche des méthodes communes à adopter dans l'éducation de la population
- la recherche des solutions aux problèmes inhérents au travail social,
- favoriser les échanges d'idées, et une évaluation permettant l'amélioration du travail de chacun,
- la préparation des monitrices sociales au projet C.C.D.F.P.

Dans ces sessions, les monitrices sociales communales ont reçu des cours sur :

- l'action sociale au Rwanda, les C.C.D.F.P., comptabilité d'un C.S.D., les nouvelles méthodes culturelles, l'élevage, la nutrition, le Planning familial. Les Coopératives au Rwanda, l'hygiène et la santé etc...

Outre les conférences, les participants ont bénéficié de quelques activités pratiques telles que :

- la cuisine, préparation et exécution des causeries éducatives, l'agriculture par la pratique dans les jardins du centre social, les visites dans les champs modèles et l'étude des cas sociaux.

Des discussions et échanges sur les différentes expériences ont eu lieu aussi.

Les Directrices souhaitent que le temps matériel de ces sessions devrait être prolongé car elles sont le seul moyen d'enrichir les connaissances des monitrices communales qui ont pour la plupart un niveau de formation très bas.

L'encadrement des sessions de recyclage a été assurée par la direction des C.S.D. de chacune des préfectures, les assistantes sociales oeuvrant dans ces préfectures et le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire qui a apporté son soutien financier et des conseils surtout dans la préparation et l'organisation de ces sessions.

- La remise des certificats dans les groupes qui fréquentent les C.S.D. et les Centres d'Alphabétisation.

Cette remise a eu lieu dans les préfectures Butare et Kibungo. Les certificats ont été donnés à 62 jeunes filles qui avaient suivi sans interruption le programme des 18 mois des C.S.D., à 15 jeunes filles du C.S.D. Kibimba (Kibungo) et à 117 alphabétisés des communes Kayonza, Rukara, Muhazi, Kabarondo et Birenga de Kibungo.

Cette remise des certificats est un des stimulants utilisés pour sensibiliser les gens à venir nombreux aux C.S.D. et dans les Centres d'Alphabétisation.

Il est à souligner aussi que chaque équipe de Direction des C.S.D. de préfecture a essayé d'établir des liens de collaboration avec les autorités locales (Préfets et Bourgmestres) et les services existant dans la préfecture surtout ceux qui s'intéressent au développement rural (service agricole, vétérinaire, hygiène etc...) et les projets de développement implantés dans leur secteur de travail.

On constate également que les équipes des Assistantes sociales attachées aux S/préfectures ou aux communes collaborent étroitement avec les directrices surtout dans l'encadrement du travail des monitrices sociales communales.

3°) Activités des C.S.D. au Niveau Communal.

Les activités des Centres Sociaux de développement communaux sont basées sur les thèmes qui se trouvent dans le programme de 18 mois établi par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

- Les cours théoriques préparés et donnés sous forme de causeries informent les groupes qui fréquentent les C.S.D. sur les sujets suivants:

- Obstétrique
- Puériculture
- Psychologie des enfants
- Nutrition et alimentation
- Hygiène
- Anatomie et santé
- Lutte contre les maladies
- Agriculture et élevage
- Civisme
- la politesse et le savoir-vivre
- Economie domestique et vie familiale

- Les cours pratiques qui ont été suivis sont :

- l'agriculture - jardins potagers
 - champs modèles auprès des C.S.D.
 - champs des caféiers des C.S.D.
- l'élevage - essais du petit élevage aux C.S.D. (lapins, poules, etc...)
- Cuisine, Broderie, raccommodage, coupe et couture, crochet, entretien et repassage, tricot.

Dans tous les C.S.D., les monitrices sociales communales font des cours d'alphabétisation à tous ceux qui ont soif d'apprendre à lire et à écrire (voir chapitre alphabétisation fonctionnelle. Cfr. tableau indiquant la population touchée par l'alphabétisation dans les C.S.D., sous la rubrique " Bureau Alphabétisation fonctionnelle").

En dehors du travail réalisé à l'intérieur du C.S.D. le travail de la monitrice sociale communale sur colline s'effectue surtout par les visites à domicile.

Celles faites en 1980 avaient pour but :

- d'évaluer la mise en application des cours reçus au centre par les participants à leur domicile.
- Mieux connaître le milieu dans lequel elle travaille.
- Aider et encourager les participants à réaliser certains cours pratiques appris aux centres dans leurs familles
(petit élevage, jardins potagers, conservation d'eau etc...)

Ces visites ont aussi permis à certaines monitrices sociales des sensibiliser les gens à former des groupes d'animation sur colline.

./...

Dans le programme d'activités des C.S.D., une journée par semaine est consacrée aux visites à domicile et au travail d'animation sur colline.

4°/ FREQUENTATION DANS LES C.S.D.

Inscription au C.S.D. par Préfecture au 31 décembre 1980

Préfecture	Nbre femmes	Nbre filles	Nbre ptes filles	Nbre hommes jeunes gens	T O T A U X
KIGALI	1.523	3.803	2.270	57	7.653
GITARAMA	2.077	4.130	2.575	132	8.914
BUTARE	2.977	4.418	311	140	7.846
GIKONGORO	642	2.474	504	43	3.663
CYANGUGU	4.228	9.817	2.742	236	17.023
KIBUYE	839	2.532	1.414	33	4.813
GISENYI	1.536	1.393	-	901	3.830
RUHENGARI	984	3.197	1.933	195	6.309
BYUMBA	2.083	4.731	2.575	38	9.427
KIBUNGO	839	2.039	1.295	-	4.173
T O T A U X	17.728	38.534	15.619	1.775	73.656

La première constatation qui se dégage est la présentation massive des jeunes filles par rapport aux autres groupes. La participation des jeunes gens (hommes) augmente très lentement. On remarque qu'elle est plus importante dans les préfectures où sont installés les C.C.D.F.P. (ex. Gisenyi).

5°/ ATELIERS SOCIAUX

Guidé par le souci de promouvoir le développement des activités sociales en faveur de la population vivant surtout en milieu rural, le Service des C.S.D. a accordé une grande attention aux groupements artisanaux dans plusieurs coins du pays.

En ce qui concerne l'organisation financière et administrative, ces groupements composés de jeunes filles et femmes ayant un certificat du Centre social de développement ainsi que les jeunes filles qui ont terminé l'école familiale, ont besoin d'un encadrement et être aidés dans le perfectionnement de leur métier.

Ces ateliers sont administrés par leurs promoteurs qui sont, soit les assistantes sociales travaillant dans les C.S.D. ou des religieux.

Les activités réalisées par ces groupements sont lucratives et de cette façon c'est un moyen de lutter contre le chômage.

Pour décoller, les membres donnent une certaine cotisation et l'aide du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire vient les épauler. La vente des produits se fait chaque jour à l'atelier même ou lors des expositions organisées mais aussi certains articles sont faits sur commande.

Le service d'exposition-vente permanente des objets d'art rwandais qui avait été mis à la disposition de ces groupements artisanaux par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, est devenu depuis 1980 une coopérative (Union des Coopératives des Artisans Rwandais).

Activités des ateliers sociaux par préfecture en 1980

<u>Préfecture</u>	<u>Nbre d'ateliers</u>	<u>Activités</u>	<u>Responsables</u>
KIGALI	9	Broderie Tricot Perlage -crochet	Direction des C.S.D.(2) Assistants sociales des CSD des Communes (2) Religieuses (4) CEDECOS (1)
GITARAMA	3	Broderie - Perlage Tapisserie Vannerie - perlage	Direction C.S.D. (1) Religieux (2)
BUTARE	5	Vannerie - tapisserie - perlage	Religieuses (4) C.S.D.Communal (1)
GIKONGORO	3	Broderie - couture-crochet - vannerie	Direction C.S.D. (1) Paroisse (1) C.S.D; communal (1)
CYANGUGU	3	Coupe - couture - Broderie - Perlage	Direction C.S.D. (1) Paroisse (1) Religieuses (1)
KIBUYE	4	Broderie - couture Vannerie - sculpture Agriculture-cuisine	Direction C.S.D. (1) Z.D.R.Munzanga (1) ADECOK (1) Paroisse (1)
GISENYI	4	Broderie - Perlage Tapisserie -Boulangerie - Boutique	C.P.D.F.P. (1) Religieuses (1) C.S.D.communal (1) Membres ateliers (1)
RUHENGERI	2	Perlage - Broderie Couture -tapisserie Vannerie	Religieuses (2)
BYUMBA	2	Broderie -Perlage couture	Religieuses (1) Direction C.S.D. (1)
KIBUNGO	7	Broderie -couture crochet -vannerie tressage	Direction C.S.D.(1) Religieuses (3) C.S.D.communal (2)
T O T A L	42		(2) : Nbre d'ateliers

C. MOYENS UTILISES PAR LES C.S.D.

1°/ Personnel d'encadrement des C.S.D. au niveau préfectoral

<u>Préfecture</u>	<u>Nbre total</u>	<u>Niveau de formation</u>		
		<u>Ass.soc.A2</u>	<u>Ass.soc.A3</u>	<u>Autres</u>
KIGALI	65	10	39	16
GITARAMA	30	13	16	1
BUTARE	40	10	25	5
GIKONGORO	17	4	12	1
CYANGUGU	18	7	7	4
KIBUYE	13	2	9	2
GISENYI	9	1	3	5
RUHENGERI	10	4	3	3
BYUMBA	20	5	13	2
KIBUNGO	12	4	6	2
	234	60	133	41

La plupart du personnel social d'encadrement (193) a fréquenté l'Ecole sociale de Karubanda qui a joué un rôle primordial dans l'implantation de l'action sociale, dans la réussite de ses programmes, dans la formation du personnel.

Le travail de ce personnel social ne se limite pas seulement aux seules activités des C.S.D., elles sont appelées à rayonner dans le milieu. Certaines d'entre elles sont des travailleurs d'appoint des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.), d'autres travaillent dans les Centres Nutritionnels. On en trouve aussi dans les Institutions telles que les prisons, les Centres hospitaliers ou dans des projets de développement. (voir chapitre Services Sociaux Spécialisés pour les activités des Assistantes sociales travaillant dans des institutions autres que les Centres sociaux de développement).

./...

2° / Personnel d'encadrement des C.S.D. Communaux

Préfecture	Nbre de Communes	Total M.C.	Niveau de Formation					
			Prim.+ form. soc. acc.	Tronc com.+ form. soc. acc.	Famil.+Form. soc. acc.	Famil.	Ménagère	Autres
KIGALI	17	91	3	6	29	48	2	3
GITARAMA	17	100	11	7	21	52	7	2
BUTARE	20	71	8	8	21	22	9	3
GIKONGORO	13	48	11	5	14	18	-	-
CYANGUGU	11	22	3	-	12	5	1	1
KIBUYE	9	38	4	3	21	9	1	-
GISENYI	12	30	-	Pas de données sur le niveau de formation				
RUHENGERI	16	56	15	6	9	22	2	2
BYUMBA	17	75	2	1	20	50	1	1
KIBUNGO	11	40	6	3	22	6	2	1
	143	571	63 *	39 *	169 *	232 *	28 *	13 *

56

* Les **totaux** sont partiels, non compris les effectifs de Gisenyi.

Le personnel **social** communal est composé en majorité par des éléments ayant fait l'école familiale. Ce niveau de formation très bas et le manque d'expérience de ce personnel explique le faible rendement des Centres Sociaux de Développement.

Pour faire face à ce problème, beaucoup d'entre elles ont bénéficié d'une formation sociale accélérée de 4, 6 ou 9 mois dans les Centres Sociaux de Préfecture ou Centres de formation de Nyundo, Ngoma et Murambi.

Ce personnel a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente -(662 en 1979 - 571 en 1980). Cela est dû au fait que certaines autorités communales renvoient arbitrairement les monitrices et ferment les C.S.D. Leur confiés, soi-disant que le budget communal ne permet pas de les salarier.

3°/ Répartition des C.S.D. par Préfecture en 1980.

Préfecture	S/Préfecture	Communes	Nbre de C.S.D.
KIGALI	2	17	64
GITARAMA	1	17	75
BUTARE	0	20	55
GIKONGORO	2	13	26
CYANGUGU	1	11	29
KIBUYE	0	9	49
GISENYI	1	12	19
RUHENGERI	1	16	50
BYUMBA	1	17	65
KIBUNGO	1	11	40
T O T A L	10	143	472

La plupart des locaux des C.S.D. sont exigés, en mauvais état, sans annexes (cuisine et W.C.) et quelque fois mal entretenus. Ceci est un facteur très défavorable à la réussite des activités des C.S.D.

Cependant, certaines communes ont commencé à améliorer certains locaux, on le remarque surtout dans les Communes où les Centres Communaux de Développement et de formation permanente ont démarré.

D. PROBLEMES RENCONTRES PAR LE SERVICE DES C.S.D.

Le Service des C.S.D. est confronté à de multiples difficultés:

- * Il souffre de l'insuffisance du personnel d'encadrement en qualité et en quantité: cela est dû en partie à ce que ce personnel est exclusivement formé d'agents féminins instables et mal répartis. La grande majorité est composée de jeunes filles âgées de moins de 25 ans. Elles se marient avant cet âge et demandent des mutations pour suivre leurs maris qui travaillent pour la plupart dans les milieux urbains (Kigali, Butare.....).
- * Le manque d'expérience et le faible niveau de formation du personnel social communal explique le faible rendement des C.S.D. et la mauvaise organisation des nonatrices communales.
- * Le manque de soutien des autorités pour la sensibilisation de la population et la marche générale des activités des C.S.D.
- * La population est tiraillée entre diverses activités non coordonnées: Centre Nutritionnel, Centre social de développement, Umuganda, réunions de population, vulgarisation agricole etc....

* Les C.S.D. sont sous-équipés en matériel didactique.

En outre, le nombre de locaux en bon état est de loin inférieur à la moitié des locaux indispensables.

La situation des locaux et de leurs annexes se détériore d'année en année, et les projets de construction sont assez limités. Ceci favorise les vols fréquents du matériel des C.S.D.

* Plusieurs communes ne donnent plus de fonds de roulement et de fonctionnement sous prétexte que les C.S.D. ne mènent pas des activités économiquement rentables.

* La rentabilité des ateliers sociaux sous la responsabilité des C.S.D. est insignifiante, car les responsables sont très peu formés et les locaux étant en mauvais état n'offrent pas de bonnes conditions de travail.

L'écoulement des produits est aussi épineux, car les objets fabriqués ne sont pas adaptés à la région (broderie, perlage, vannerie...). Les ateliers sont éloignés des villes et les déplacements sont difficiles pour amener les produits en ville ou quelquefois, la production est disproportionnée à la consommation du milieu d'implantation.

E. SUGGESTIONS

Depuis la mise sur pied du Plan d'Action Communale, le Centre Communal de Développement et de Formation Permanente a repris à son compte l'idée du Centre Social de Développement, c'est-à-dire celle de répondre aux besoins des deux sexes avec plus de lucidité.

Les Centres Sociaux de Développement doivent être considérés comme des relais axés sur les activités précises dans le cadre de la formation C.C.D.F.P. Ils doivent être pris comme des ateliers d'apprentissage.

C'est ainsi qu'un accent particulier doit être mis sur :

- l'aménagement des programmes et l'organisation des C.S.D. ou ateliers sociaux
- l'élaboration des projets relatifs à la promotion des activités socio-économiques des C.S.D. et des ateliers sociaux
- l'organisation efficace de l'encadrement et la supervision régulière des C.S.D. et ateliers sociaux
- le Service des Centres Sociaux de Développement doit poursuivre les objectifs d'être le relais fidèle et efficace de la structure C.C.D.F.P.

1.2.3.3. Bureau : Nutrition

A. Dans le souci d'améliorer l'état alimentaire de la population, les principales attributions assignées au Bureau Nutrition portent sur l'éducation dans le domaine nutritionnel, la lutte contre la malnutrition, la formation des moniteurs et des monitrices nutritionnistes, l'étude des problèmes alimentaires et l'inspection des Centres Nutritionnels.

.. / ...

Ainsi, parmi les activités réalisées cette année, nous relatons les activités propres au Bureau Nutrition et celles menées par les Centres Nutritionnels au niveau préfectoral. Il existe cependant un rapport particulier à chaque centre nutritionnel qui peut être consulté au besoin.

B. Activités du Bureau Nutrition.

1. Supervision des Centres Nutritionnels (C.N.).

Quelques supervisions ont été effectuées dans les Centres Nutritionnels pour voir la marche générale des activités, soutenir techniquement le personnel et encourager les initiatives des parents.

Toutefois, les supervisions n'ont pas été poursuivies comme prévu suite à l'absence de deux superviseurs, l'un pour un stage de 3 mois à l'étranger et l'autre à cause d'une maladie qui l'a empêché à faire face à son travail pendant 6 mois consécutifs.

2. Formation des monitrices nutritionnistes

Une formation de 30 moniteurs et monitrices s'est déroulée au Centre de Formation en Nutrition de Ruhengeri (C.F.N.R.). Elle a duré 4 mois soit la période d'avril-août 1980 et a été sanctionnée par l'octroi d'un certificat à chaque moniteur et monitrice nutritionniste.

Le programme de formation comprenait la nutrition, l'hygiène, la puériculture, les techniques d'un centre nutritionnel, l'animation, la méthodologie, la déontologie, la reproduction humaine, la gestion et la comptabilité, l'administration et la planification, l'agriculture et l'élevage, l'éducation civique et l'élaboration de matériel didactique.

3. Recyclage des responsables des C.N.

En vue d'assurer la formation continue du personnel des C.N., le Bureau Nutrition, avec le concours du Catholic Relief Service (C.R.S), a organisé quatre sessions de recyclage des responsables des C.N. Elles ont eu lieu successivement du 16/9 au 19/9 à Ruhengeri, du 29/9 au 2/10 à Kigali, du 13/10 au 17/10 à Ruhengeri et du 17/11 au 21/11 à Butare (Sovu).

Elles regroupaient 129 participants à savoir certaines directrices des Centres Sociaux de Développement (C.S.D) et des représentants élus des C.N. Ceux-ci étaient représentés à 81 % soit 105 C.N. sur 130.

Le financement des sessions a été assuré par le programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du projet "Renforcement du Programme de Nutrition Appliquée RWA/008/78."

Le programme des sessions comprenait notamment l'aperçu sur la situation alimentaire et nutritionnelle, l'éducation nutritionnelle des parents, l'alimentation de sevrage, la technique du Centre Nutritionnel, l'élaboration du rapport mensuel et annuel, le bilan de l'expérience de l'utilisation de la fiche maîtresse, la réflexion sur le rôle du responsable d'activités les notions du planning familial. Objectif du programme: approfondir leurs connaissances en matière d'éducation nutritionnelle et connaître davantage le rôle du responsable du Centre Nutritionnel, avoir des idées claires sur le planning familial et son avantage

..//...

dans un pays comme le nôtre, se connaître et échanger leurs expériences de travail éducatif.

4. Réunion des cadres nutritionnistes.

Du 15 au 18 décembre, douze personnes du Bureau Nutrition, du C.F.N.R. et du C.R.S. se sont réunies à Kigali pour la révision des brochures techniques destinées aux Centres Nutritionnels. Ces brochures, élaborées auparavant par le C.F.N.R., portent sur l'agriculture et l'élevage, la santé et la nutrition.

5. Préparation du document "Projet de Recherche en Nutrition".

Le Projet a pour objectif de développer une meilleure connaissance des problèmes nutritionnels du pays, étudier les mesures préventives et curatives contre les carences nutritionnelles et les développer d'une manière scientifique, améliorer l'efficacité des activités nutritionnelles, effectuer des recherches sur les valeurs alimentaires, diffuser les résultats de recherche dans les C.N., les établissements de formation en nutrition et les communautés locales.

Le document a été transmis au MINIFLAN et au MULPOC pour demande de financement et l'Unité de recherche en nutrition sera installée au C.F.N.R. Le projet intéresserait, semble-t-il, les pays de la C.E.P.G.L. et bénéficierait des interventions financières des différents organismes.

6. Préparation et Exécution de l'Enquête sur le Soja

Les agents du Bureau Nutrition, l'expert associé de la FAO et quatre assistantes sociales ont effectué en janvier une enquête sur la production et la consommation du soja. Elle a été menée auprès de 296 ménages des communes de Kigoma, Rukondo, Nyaruhengeri, Rwamatamu, Gishyita, Gisovu, Runyinya et Nyakabanda.

Le but de cette enquête est de voir le rôle du soja dans l'alimentation familiale en général et dans celle du jeune enfant en particulier. Etant donné le volume du travail, le dépouillement et l'exploitation des données sur ordinateur ont été confiés aux services de la FAO à Rome en collaboration avec l'expert associé de la FAO qui a dirigé l'étude.

7. Mise au point de l'édition du Guide du Centre Nutritionnel

Conscient de la nécessité d'un instrument d'orientation et d'information sur les activités du C.N. pour le monde extérieur, le Bureau Nutrition a jugé opportun d'éditer un guide du Centre Nutritionnel. Ce guide comprend 11 chapitres à savoir :

- les problèmes alimentaires et nutritionnels
- l'action nutritionnelle au Rwanda
- le fonctionnement d'un C.N.
- la Journée modèle d'un C.N.
- le programme d'un C.N. : Nutrition, Santé-Hygiène, Agriculture

- Termes des causeries éducatives
- Animation sur colline
- Collaboration avec d'autres services
- Administration d'un C.N.
- Rôle du MINASODECO en ce qui concerne les activités nutritionnelles
- Rôle des organismes internationaux et O.N.G. dans le domaine nutritionnel

Il comporte également comme annexes:

- Plan type d'un C.N.
- Critère d'ouverture d'un C.N.
- Quelques recettes de sevrage
- Carte de la situation géographique des C.N.
- Fiche de la courbe pondérale.

Les détails sur ces chapitres et annexes se trouvent dans le guide même rédigé en français et en kinyarwanda et qui sortira de l'imprimerie au cours de l'année 1981.

8. Participation à l'élaboration du document "Composante Santé-Nutrition-Population" dans le projet B.G.M. II.

Lors de l'évaluation de la première phase du projet B.G.M., la Banque Mondiale et les exécutants du projet se sont rendus compte qu'il manquait l'aspect "Santé-Nutrition-Population".

Ils ont proposé l'intégration de cet aspect et invité le MINISANTE, le MINASODECO et l'ONAPO, chacun en ce qui le concerne, à constituer un document permettant à la Banque Mondiale d'incorporer la "Composante Santé-Nutrition-Population" dans le B.G.M. II. Le projet doit desservir une partie des préfectures de Kibungo, Kigali, Gitarama et Butare.

En ce qui concerne le MINASODECO, le Bureau Nutrition a proposé la construction et l'équipement des C.N. en communes Ngenda (2 C.N.), Kanzenze (1 C.N.), Kabarondo (1 C.N.), Bicumbi (1 C.N.). Les premières communes, bien que pourvues chacune d'un C.N., ont été choisies pour leur population abondante, les 2 autres parce qu'elles sont totalement dépourvues des services de nutrition.

Le B.G.M. a été chargé de constituer le document définitif à présenter à l'Organisme financier (Banque Mondiale).

9. Participation aux divers séminaires

a) Séminaire interrégional sur la technologie appropriée

Il s'est tenu à Nairobi du 19 au 26 mars et a regroupé les délégués des pays africains et les représentants des agences spécialisées des Nations Unies. Un membre du Bureau Nutrition et celui du C.F.N.R. ont participé à ce Séminaire avec l'appui financier de l'UNICEF.

Ce Séminaire, qui avait pour but de partager les expériences nouvelles dans les programmes en faveur des enfants et de leurs familles, a permis aux participants de voir à quel point la "Technologie Appropriée" est utile aux pays en voie de développement.

Dans notre pays, la technologie est au stade embryonnaire et nécessite une étude approfondie pour adapter et perfectionner la technologie traditionnelle existante. Ainsi donc, l'expérience de "Technologie Appropriée", qui a démarré au C.F.N.R. dès juillet 1979 grâce au financement de l'UNICEF, devrait comprendre la technologie transférée combinée avec la technologie de nos ancêtres et s'étendre dans les différents coins du pays en fonction des réalités locales.

b) Cours sur "Production Alimentaire, Nutrition-Santé - Développement".

Du 24 avril au 10 juillet, avec le concours de l'OMS, du FISE et de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, le Centre International de l'Enfance a organisé un cours sur "Production Alimentaire, Nutrition-Santé - Développement". Participants : les ressortissants de l'Afrique Francophone, les européens, les asiatiques et les américains du Sud. Le Rwanda a été représenté par un membre du Bureau Nutrition.

Le cours avait pour objectif :

- analyser la situation actuelle sur le plan sanitaire, nutritionnelle et agro-alimentaire dans le pays,
- permettre aux participants de réfléchir sur les principales méthodes et outils utilisés dans la planification nationale et sectorielle,
- rendre les participants capables d'élaborer, contrôler et évaluer les programmes et projets de développement.

c) Atelier international sur l'enseignement de l'alimentation humaine.

Organisé par le Centre International de l'Enfance du 18 au 28 février à Paris, cet atelier avait 2 objectifs principaux :

- étudier les programmes de formation des étudiants en médecine dans le domaine de la nutrition humaine,
- proposer les programmes de recherche et de vulgarisation de petites technologies villageoises à promouvoir dans les Universités nationales et dans les écoles secondaires agronomiques, sociales et médicales.

d) Atelier CAC/SCN sur la planification, la programmation, la mise en oeuvre et l'évaluation de l'alimentation et de la nutrition.

Organisé par le Centre International de l'Enfance du 8 au 12 décembre à Cotonou au Bénin, il avait comme objectif d'informer le Sous-Comité de Nutrition des besoins en matière de coopération extérieure et de fournir des renseignements susceptibles de lui permettre d'orienter les politiques et les procédures du système des Nations Unies et des organismes bilatéraux intéressés par les problèmes de nutrition.

e) Séminaire sur les politiques alimentaires et nutritionnelles.

Sous le patronage du MINAGRI avec le concours de la FAO, un séminaire national sur les politiques alimentaires et nutritionnelles s'est tenu à Kigali du 9 au 11 janvier. Il avait pour but d'analyser la situation alimentaire et nutritionnelle actuelle et de formuler les propositions d'amélioration.

Le MINAGRI a exposé la situation alimentaire tandis que le MINASODECO (Bureau Nutrition) a présenté la situation nutritionnelle. Les 2 exposés ont montré qu'il existe encore des problèmes alimentaires et nutritionnels non négligeables malgré les efforts déployés dans le cadre de la mission du Plan Quinquennal 1977-1981.

f) Séminaire sur les conditions alimentaires et nutritionnelles de l'enfant dans la famille africaine.

Il s'est tenu à Dakar du 10 au 18 novembre et a regroupé les différents participants africains dont deux représentants du MINASODECO.

Il avait comme objectifs :

- permettre, dans le domaine de la nutrition de l'enfant et de la famille, des confrontations entre les diverses expériences ayant pour base l'utilisation des produits locaux,
- dégager, à partir de ces confrontations, des orientations qui permettront de réels progrès adaptés à la situation de chaque pays et aboutissant à l'élaboration des matériels de vulgarisation et d'éducation nutritionnelle.

10. Collaboration avec d'autres Ministères ou Autres Services concernés par la nutrition.

a) Elaboration du profil de sortie de l'Ecole de Nutrition

Au mois d'avril 1980, le Bureau Nutrition a participé à la réunion de préparation du profil de sortie de l'Ecole de Nutrition. Envisagées par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire dans le cadre de la Réforme Scolaire, trois écoles de nutrition seront implantées à Mubuga (Kibuye), Kansi (Butare) et à Ruhengeri.

La durée de formation dans ces Ecoles est de cinq ans après le cycle primaire complet.

Le programme, déterminé en commun accord avec le Bureau pédagogique pour l'Enseignement secondaire, comprend la religion, le Kinyarwanda, le français, la géographie, l'histoire et la chimie, le Droit social, l'Education physique, l'Economie, la Communication sociale, les Arts ménagers, les Travaux pratiques d'agriculture, la Psychologie et la Méthodologie, la Déontologie professionnelle.

Les lauréats de ces Ecoles seront de niveau A2 et seront appelés à oeuvrer dans les centres nutritionnels, les centres de santé, les hôpitaux, le Centre de Formation en Nutrition, les orphelinats, les Economats d'internats scolaires, les coopératives de productions alimentaires, les Centres de Formation paramédicale etc...

b) Participation aux Week-ends de recyclage organisé par le BUFMAR à l'intention du personnel des formations paramédicales agréées.

Le Bureau Nutrition a participé aux deux week-ends de recyclage regroupant chaque fois environ 80 responsables des C.N. et agents de Centres de santé privés agréés. L'intervention du Bureau Nutrition concernait, en mars 1980, les

problèmes nutritionnels et les différents aspects de l'éducation nutritionnelle : objectifs, activités et moyens d'action.

En juin 1980, l'intervention du Bureau Nutrition concernait les besoins en vitamines A des groupes vulnérables, le rôle de cette vitamine, la richesse des aliments locaux en vitamine A et en carotène, et leur utilisation par l'Organisme.

Le Bureau Nutrition avec le BUFMAR ont mis au point une fiche de courbe de croissance pour les enfants de 0 à 5 ans sur la base des différentes fiches utilisées dans le pays. Le financement de l'UNICEF a permis d'imprimer 200.000 fiches destinées aux centres nutritionnels et aux formations médicales agréées.

c) Collaboration à l'étude de la situation alimentaire.

Avec M.J.Schwartz, conseiller statisticien au MINIPLAN, le Bureau Nutrition a collaboré à l'étude de la situation alimentaire du Rwanda. Celle-ci se base sur le calcul des disponibilités alimentaires par Commune à partir des statistiques annuelles communales de la production agricole.

L'expert attaché au Bureau Nutrition a dressé une liste des valeurs alimentaires à utiliser, en se basant sur certaines analyses publiées sur des échantillons trouvés au Rwanda et sur la table de composition des aliments à l'usage de l'Afrique. Il a fourni le modèle de calcul des besoins en énergie et en protéines recommandés par l'OMS et la FAO et il a compilé une liste des facteurs de conversion et de transformation utilisés par d'autres auteurs dans le calcul des bilans alimentaires du Rwanda.

d) Rencontres avec le Catholic Relief Services

Le Bureau Nutrition a tenu quelques réunions avec les superviseurs du C.R.S. pour échanger des idées sur la marche générale des centres nutritionnels, l'orientation des activités des centres nutritionnels, la révision des brochures à l'usage des centres nutritionnels et la programmation des formations des monitrices nutritionnistes.

C. Activités des Centres Nutritionnels

1. Les causeries éducatives

Dans le cadre de l'éducation populaire, tous les centres nutritionnels ont suivi le même programme, préétabli par le MINASODECO. Toutefois, ce programme est susceptible de variations suivant les circonstances et les convenances de chaque centre nutritionnel.

En voici les thèmes pour l'année 1980 :

- septembre : valeur nutritive des aliments
- octobre : prévention des maladies "carencielles" kwashi, marasme,...
- novembre : sevrage progressif
- décembre : croissance normale de l'enfant

.../...

- janvier : prévention des maladies respiratoires
- février : prévention des maladies intestinales
- mars : reproduction humaine et hygiène de la grossesse
- avril : hygiène de l'allaitement maternel
- mai : exploitation agricole et alimentaire de la famille
- juin : économie familiale - organisation du travail et du budget

Par ces thèmes, les centres nutritionnels ont pu éduquer et sensibiliser les parents sur les problèmes concernant la nutrition, l'hygiène et la santé, sur les méthodes culturelles modernes et sur l'importance du petit élevage et sa diffusion dans la population.

Grâce à ce programme également et à la collaboration avec d'autres services dont notamment les C.S.D., les C.C.D.F.P., les centres de santé, les services agricoles et vétérinaires, les centres nutritionnels ont pu répondre aux trois objectifs, à savoir :

- l'amélioration de l'état nutritionnel
- la prévention de la malnutrition protéino-calorique
- la promotion de la santé des familles.

2. Agriculture et élevage.

Pour apprendre à la population les nouvelles méthodes culturelles en vue de produire davantage, utiliser rationnellement et adéquatement la production locale et améliorer la qualité de la nutrition, les C.N. ont pratiqué très intensément l'agriculture et le petit élevage.

Tous les C.N. ont aménagé des jardins pour la culture des légumes traditionnels et modernes, des arbres fruitiers et même des produits vivriers qui constituent l'alimentation de base de la population. Quant au petit élevage, il a été pratiqué dans plus de 50% des C.N. qui font la diffusion parmi la population bénéficiaire de l'enseignement dispensé dans les centres.

3. Autres activités.

Sous cette rubrique, nous voulons signaler des activités de routine qui ont été effectuées pour la marche générale du service dans les C.N.

Outre les causeries éducatives, l'agriculture et l'élevage, les responsables des C.N. ont établis des rapports mensuel et annuel. De ces rapports, nous relevons les tableaux suivants qui relatent succinctement l'état de santé des C.N. partout dans le pays :

- 1- fréquentation au C.N.
- 2- les cas enregistrés en 1980
- 3- causes de décès
- 4- causes d'abandons
- 5- le personnel du C.N. et la situation financière.

1. FREQÜENTATION AU C.N. 1980

Noms des Préfectures	Nbr des C.N.	Total des Enfants inscrits au 1/1/80	Nouveaux enfants inscrits en 1980	Les remerciés	Les abandons	Les Transférés	Les Décédés	Total des enfants inscrits au 31/12/1980
KIGALI	15	9002	5830	1403	669	108	251	12401
GITARAMA	16	13180	4716	3099	1048	97	175	13477
BYURARE	20	16196	10094	1235	5396	518	408	18.733
GIKONGORO	11	5940	4208	887	782	276	111	8.092
CYANGUGU	4	6352	1429	58	1221	335	37	6130
KIBUYE	14	6739	2936	1365	780	71	138	7321
GISENYI	10	4106	1641	479	387	23	175	4683
RUHENGURI	11	9989	3256	1340	862	114	454	10475
BYUMBA	10	6650	3417	1181	524	19	270	8073
KIBUNGO	9	3928	2430	626	471	33	102	4126
TOTAL	120	82082	39957	11673	12140	1594	2121	94511

2. NOUVEAUX CAS ENREGISTRÉS EN 1980

Noms des Préfectures	Total des Nouveaux enfants inscrits	Bon état Nutritionnel (Prévention)	Poids Insuffisant	Kwashi	Marasme	Kwashi-Marastique	Autres
KIGALI	5930	3512	1290	353	517	186	122
GITARAMA	4716	2939	1272	106	146	55	149
BUTARE	8632	5863	1210	713	251	226	69
GIKONGORO	4049	2535	840	263	174	151	86
CYANGUGU	1429	625	389	240	86	62	17
KIBUYE	2486	1346	514	388	94	83	61
GISENYI	1215	868	186	118	61	37	5
RUHENGERI	3256	1706	912	190	235	180	33
Kibungo	2430	1513	6615	159	95	40	8
TOTAL	37520	22563	8611	2993	1709	1145	565
%		59,98			38,52		1,50

N.B.: Si le total des Nouveaux inscrits sur le tableau 1 ne correspond pas avec le tableau 2 c'est parce que 2 centres nutritionnels ont donné le nombre total des inscrits sans mentionner les raisons d'inscription.

.../...

3. CAUSE DE DECES

Noms des Préfectures	TOTAL	MAINTIEN	PNEUMONIE	ROUGEOLIE	COQUELUCHE	DYSENTERIE	EMPOISONNEMENT	MENINGITE	TUBERCULOSE	AUTRES
KIGALI	251	44	18	96	16	10	23	-	3	41
GITARAMA	175	26	11	102	5	7	13	4	-	7
BUTARE	408	66	26	141	2	43	18	16	0	106
GIKONGORO	111	18	2	59	2	2	6	-	2	20
CYANGUGU	37	11	6	12	2	-	1	-	-	5
KIBUYE	138	43	7	52	3	3	7	6	2	15
GISENYI	175	51	18	48	5	5	16	2	-	30
RUHENGERT	454	70	75	160	16	27	26	7	-	75
BYUMBA	270	92	50	57	14	14	12	6	-	25
KIBUNGO	102	28	2	39	3	9	8	1	-	12
TOTAL	2121	449	215	766	68	120	130	32	7	334
%	100%	21,2%	10%	36%	3%	5,6%	6%	1,5%	0,3%	15,7%

.../...

4. CAUSES D'ABANDONS

Noms des Préfectures	TOTAL DES ABANDONS	MANQUE D'AIDE	AMELIORATION	MANQUE D'ARGENT	PARENTS MALADES	GRANDES DISTANCES	DEFILITS FAMILIAUX	AUTRES	RAISONS RECONNUES
KEGALI	669	126	30	7	39	91	126	171	79
GITARAMA	1049	116	46	30	34	92	94	109	527
BUTARE	5396	607	561	370	405	483	694	195	2081
GIKONGORO	782	49	76	51	45	48	57	80	366
CYANGUGU	1221	260	209	45	54	199	44	215	195
KIBUYE	780	39	66	16	13	114	100	145	287
GISENYI	387	48	49	56	17	36	17	97	67
RUHENGERI	862	101	57	48	45	67	53	13	478
BYUMBA	524	56	61	7	31	33	40	21	275
KIBUNGO	471	43	43	32	17	121	63	128	24
TOTAL	12140	1445	1198	672	700	1284	1288	1174	4379
%	12%	10%	5,5%	5,7%	5,7%	10,5%	10,6%	9,6%	36%

.../...

5. a) PERSONNEL DU C.N.

Noms de Préfectures	Nombre de monitrices formées	Nombre de monitrice non formées	Nombre d'assistantes sociales ou autres	Total des monitrices	Nombre de personnes payées par la commune abritant le C.N.	Nombre de personnes payées par le C.N.	Nbre de personnes payées par le MINIFOPÉ	Nbre de personnes payées par les autres communes ou services
KIGALI	18	26	8	52	22	30	6	5
GITARAMA	18	35	4+1 infirmières	58	10	38	4	2
BYURARE	11	52	17+1 Technicienne	81	11	35	30	4
GIKONGORO	10	26	9	45	11	29	5	9
CYANGUGU	3	3	5	11	-	2	6	1
KIBUYE	11	24	9	44	2	36	5	7
GISENYI	10	13	6+1 infirmières	30	10	12	6	-
RUHENGERRI	28	18	10	56	18	34	4	4
BYUMBA	9	16	5	30	10	17	2	5
KIBUNGO	14	19	2+2 infirmières	37	9	24	4	1
TOTAL	132	232	80	444	103	257	72	38

b) SITUATION FINANCIERE

1.2.3.4. Bureau: Alphasbétisation Fonctionnelle

A. Le Service d'Alphasbétisation est chargé de:

- l'organisation des services d'animation des masses
- la promotion des activités éducatives dans les entreprises et les chantiers
- la publication des brochures d'éducation.

B. Activités

Créé depuis 1964, le service d'alphabétisation se conçoit encore et s'organise progressivement. Néanmoins, l'alphabétisation des adultes n'a jamais connu un développement systématique. Jusqu'à ce jour, le projet "Alphasbétisation Fonctionnelle" n'a bénéficié d'aucun financement extérieur. Au niveau national, l'Etat n'a jamais prévu un budget spécial à cet effet. Enfin, il n'existe personne dans les communes pour superviser les activités d'alphabétisation.

En conséquence, le manque de moyens n'a pas permis aux responsables de l'alphabétisation au niveau ministériel de connaître la situation réelle des centres existants, de former les responsables communaux d'alphabétisation et d'acquérir le matériel didactique de base suffisant pour tous les centres.

Cependant, face à ces problèmes, le service d'alphabétisation a encore cette année marqué des points. Les centres d'alphabétisation (C.A.) et les C.S.D. ont enregistré un effectif considérable et ont donné des cours théoriques et pratiques. L'apprentissage et la maîtrise de la lecture et de l'écriture se sont faits à l'aide des brochures sur l'agriculture, l'élevage, l'hygiène et l'alimentation.

Le tableau suivant montre le degré de participation et d'alphabétisation atteint par les C.A. et les C.S.D. dans leur effort d'"éradication" de l'analphabétisme.

.../...

Préfecture	Nbre de participants (1)			Nbre d'alphabétisés (2)			Nbre de centres actifs (2)		
	C.A.	C.S.D.	TOTAL	C.A.	C.S.D.	TOTAL	C.A.	C.S.D.	TOTAL
KIGALI	8.029	2.096	10.125	2.302	397	2.699	103	37	140
GITARAMA	-	2.366	2.366	-	699	699	-	38	38
BUTARE	380	-	380	421	-	421	-	-	-
GIKONGORO	-	1.506	1.506	-	404	404	-	28	28
CYANGUGU	356	-	356	316	-	316	40	-	10
KIBUYE	-	1.144	1.144	-	106	106	-	7	7
GISENYI	-	2.469	2.469	-	391	391	-	31	31
RUHENGERI	3.572	-	3.572	8.068	-	8.068	21	-	21
BYUMBA	-	2.902	2.902	-	1.467	1.467	-	51	51
KIBUNGO	20.982	481	21.463	980	93	1.073	54	12	66
T O T A L	33.319	12.944	46.263	12.087	3.657	15.744	188	204	392

C. Suggestions

Pour rendre le service d'alphabétisation plus efficace et porter des fruits, des mesures importantes doivent être prises:

- Etant donné le manque de responsables communaux de l'alphabétisation et les possibilités financières des communes ne permettant pas de multiplier les agents, il faut que dans chaque commune, le Bourgmestre désigne parmi le personnel à sa disposition et dont le salaire est assuré, quelqu'un qui soit dynamique, stable et disponible pour superviser les activités d'alphabétisation dans toute la commune.
- Donner les moyens suffisants au MINASODECO pour assurer aux agents communaux une formation intensive, et répondre favorablement aux multiples demandes de matériel didactique.
- Dans les tentatives d'amorcer une action systématique d'alphabétisation, les responsables du service au niveau ministériel doivent d'abord bénéficier de moyens de déplacements pour recenser et évaluer les C.A.
- Etant donné que les adultes alphabétisés ne trouvent pas de quoi lire et sont souvent sujets à l'analphabétisme de retour, situation qui diminue l'enthousiasme de leurs voisins à se faire inscrire aux C.A., l'installation de petites bibliothèques communales contenant des documents et brochures de vulgarisation s'avère indispensable pour la post-alphabétisation.
- Enfin, comme perspective d'avenir, il faut viser à étendre les activités d'alphabétisation à toutes les communes et ouvrir chaque année un centre d'alphabétisation pour chaque commune.

(1) nombre des inscrits en 1980
(2) nombre atteint en 1980

1.3. DIRECTION GENERALE DU MOUVEMENT COOPERATIF

La Direction Générale du mouvement coopératif a été instituée en vue de susciter et restructurer l'action coopérative à tous les échelons. Elle a en outre pour mission d'animer et de conseiller les coopératives existantes, de contrôler et de superviser leurs activités.

En outre, pour pouvoir atteindre ces objectifs, cette direction générale établit des relations avec des organismes étrangers s'intéressant à la promotion coopérative, vu les moyens que lui attribue le Gouvernement nettement très insuffisants par rapport aux multiples besoins dans le domaine de la promotion du mouvement coopératif.

Les principaux organismes qui y contribuent sont: CLUSA (la Ligue Coopérative des Etats-Unis d'Amérique), USAID (Agence pour le Développement International des Etats-Unis), FENU (Fonds d'Equipement des Nations-Unis), BROT FÜR DE WELT d'Allemagne Fédérale et la Coopération Suisse.

1.3.0. Situation générale du Mouvement Coopératif en 1980

- Il existait dans le pays en 1980, 261 coopératives agréées et 1.223 pré-coopératives ou groupements à vocation coopérative.
- L'effectif total des membres-coopérateurs était de 153.042.
- L'ensemble des capitaux libérés par ces derniers s'élevait à 121.493.150 Frw, soit une moyenne de 775 fr par coopérateur.
- Le chiffre d'affaires de toutes les coopératives et pré-coopératives était de 592.881.156 Frw.
- Il existait en 1980 une moyenne d'un encadreur pour 3 coopératives. Cependant, plusieurs communes ne disposaient pas encore d'encadreurs coopératifs. Ainsi, il faudrait augmenter le personnel d'encadrement.
- Pour illustrer cette situation, voici ci-dessous:
 - a) - un tableau récapitulatif des organisations à caractère coopératif par préfecture - situation au 31/12/1980.
 - b) l'évolution des coopératives agréées de 1967 à 1980.
 - c) Commentaires du tableau b).

.../...

a) TABLEAU RECAPITULATIF DES ORGANISATIONS A CARACTERE COOPERATIF PAR PREFECTURE (Situation au 31 - 12 - 1980)

PREFECTURES	NOMBRE DE COMMUNES	COOP	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEM.	NOMBRES DE MEMBRES			CAPITAL LIBERE	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE D'ENCADREMENT
				H	F	TOTAL			
KIGALI	17	31	183			13.593	30.799.410	176.602.107	8
GITARAMA	17	22	91			12.326	2.992.718	48.113.342	13
BUTARE	20	21	29			17.545	21.402.318	65.304.978	13
GIKONGORO	13	19	58			5.547	6.942.930	27.358.721	7
CYANGUGU	11	19	11			9.826	13.608.312	21.167.203	2
KIBUYE	9	16	158			14.008	3.922.375	37.031.747	4
GISINYI	12	31	219			27.604	13.019.206	17.236.696	11
RUHENGERI	16	25	88			15.342	6.738.043	40.425.928	8
BYUMBA	17	24	303			18.845	15.136.488	35.460.546	13
KIBINGO	11	53	83			23.406	6.931.350	124.179.888	11
TOTAL(10)	143	261	1.223			158.042	121.423.150	592.881.156	90

b) Tableau indiquant l'évolution des Coopératives agréées par catégories - Période 1967 - 1980

	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
CARACTERE COMMUNAUTAIRE															
- Multifonctionnelle	1							1	1	2	2			10	19
- Epargne et Crédit		2												50	50
- Amélioration de l'habitat				1			2							2	2
- Mutualités															3
CARACTERE PROFESSIONNEL															
- AGRICULTURE															
• Cultures vivrières			1			2	1	3	4	2	2		3	2	15
• Cultures industrielles															10
• Reboisement															5
- ELEVAGE															
• Gros bétail											1			1	1
• Petit bétail															1
• Pêche															2
• Pisciculture															
• Apiculture															
- ARTISANAT															
• Menuiserie		1	1		1		1		1	1	2				4
• Briqueterie									1						4
• Tuilerie		2							1		1				4
• Construction	1						1		1	1					4
• Electroméca.															
• Couture															
• Broderie															
• Vannerie															
• Sculpture		1					1			1		1			4
• Forge															1
• Cordonnerie															1
• Mines & Carrières															
COMMERCE	2					1		3	1	4	6	1	1	10	29
MIXTE		6	3	4	2	3		6	10	21	8		7	34	104
TOTAL	4	12	3	6	3	6	6	13	22	36	23	2	12	107	261

c)- Commentaires du tableau) :

- 1°) Il importe de signaler à l'intention du lecteur que les premières coopératives ont été créées en 1953 sous la tutelle belge, mais qu'à ce moment, le mouvement coopératif était marqué par une lenteur notoire et sans aucun impact sur la population, et ce jusqu'en 1966.
- 2°) ^à Eu égard cet état de choses, il fallait procéder à une certaine restructuration. C'est ainsi qu'en date du 22 novembre 1966, une nouvelle législation mieux adaptée et plus libérale a été promulguée. C'est dire qu'une attention particulière a été portée sur la période allant de 1967 à 1980.
- Ainsi, il ressort du tableau ci-dessus, les principaux domaines dans lesquels s'exerce la coopération et l'évolution de cette dernière dans les divers secteurs au cours des années 67- 80.
- 3°) Contrairement aux années 67, 71, et 78, l'on constate que sur 261 coopératives agréées, 41% ont été agréées uniquement en 1980, la majorité étant les coopératives d'épargne et crédit, connues sous la dénomination de "BANQUES POPULAIRES" (50 sur 107 soit 46%).

1.3.1. Services Attachés à la Direction Générale

1.3.1.1. Bureau d'Aide au Développement Coopératif (B.A.D.)

La mission de ce bureau consiste à créer et gérer un Fonds d'aide aux Mouvements Coopératifs, de rechercher des ressources financières et d'assister techniquement les coopératives.

En 1980, ce bureau s'est penché surtout sur la recherche de ressources financières diversifiées et à effectuer des paiements dans les secteurs susceptibles d'aider au développement coopératif.

- Voici ci-dessous :
- a) le bilan annuel du Bureau d'aide au Développement coopératif
 - b) le tableau des remboursements arrêté au 31/12/1980
 - c) le total des Fonds accordés.

a) Bilan annuel du B.A.D. au 31/12/1980

1°) Recettes (origine des Fonds):

- Brot Für Die Welt	21.429.820
- Remboursements prêts antérieurs (C + I)	5.632.099
- Remise avances diverses	156.870 (1)
- Dotation du Gouvernement	<u>5.500.000</u>
- Au total	<u><u>32.718.789</u></u>

./...

2°) Dépenses (selon devis accordé)

- Prêts accordés aux coopératives	9.860.400	
- Remplacement Véhicule BAD	2.554.750	
- Fonctionnement Véhicule BAD	377.349	
- Visites faites par le BAD	340.070	
- Motos pour IO Encadreurs à 80.000 Frs	1.330.000	
- Frais de voyage pour Encadreurs	200.000	(2)
- Formation (séminaire etc...)	905.531	
- Etude du marché	16.519	
- Matériel de Bureau	44.564	
- Imprévus (pos. 2- 9)	-	
- Dotation du Gouvernement	1.289.518	
	<hr/>	
- Au total	16.918.701	
	<hr/> <hr/>	

3°) Bilan

- Recettes (1°)	32.718.789	
- Dépenses (2°)	16.918.701	
- Situation en nbs livres au 31/12/80	15.800.088	
- Compte transitoire au 31/12/80	<hr/> 9.314	
- Solde bancaire au 31/12/80	15.790.774	

./...

Les fonds du FENU sont mis à disposition jusqu'au 30 juin 1981.

La pause de la première pierre sur les quatre premiers silos coopératifs a eu lieu en juillet 1979 au cours de la quinzaine des projets.

Malheureusement, la carence cyclique du carburant et de certains matériaux de construction a retardé quelque peu le démarrage effectif des travaux de construction.

2. Projet de stockage local des Récoltes

L'action commencée avec CLUSA a reçu une nouvelle impulsion de la part du Gouvernement américain qui, en vertu de l'Accord signé entre les deux Gouvernements (Rwanda et Etats-Unis d'Amérique), a accordé au Gouvernement

Rwandais, une subvention de \$ 2.573.000, soit environ FRW. 250 millions destinés à financer :

- la construction d'une cinquantaine d'unités de stockage locale (40 au niveau communal et 6 avec satellites),
- la formation coopérative et professionnelle des coopérateurs et du personnel d'encadrement et de gestion des coopératives intéressées par le stockage local des récoltes vivrières,
- les études et recherches appliquées sur la production, la consommation, la commercialisation, les techniques de stockage dans les silos, les hangars et au niveau du ménage.

La date d'achèvement d'assistance prévu pour le projet est le 30 juin 1984,

b) Réalisations avant 1980

Le projet ayant débuté vers la fin de 1978, toute la période d'avant 1980 aura été la phase préparatoire du projet.

Avec l'année 1979, on a procédé à :

1. L'installation matérielle du projet
2. Le recrutement du personnel
3. Le démarrage des premiers chantiers
4. La formation du personnel
5. La prospection
6. Les réunions et contacts

1. Installation matérielle du projet

Un bureau équipé a été mis à la disposition du projet dans les locaux de la Direction Générale du Mouvement Coopératif. Le projet s'est équipé aussi d'une camionnette Nissan Junior 2.000, d'une moto Suzuki 100, d'une machine à écrire, et d'une machine électronique à calculer.

2. Recrutement du personnel

Trois cadres ont été affectés au projet en plus du Chef projet et du Fonctionnaire-Dirigeant :

- Un responsable, formé à l'Institut Panafricain pour le Développement, a été chargé de la formation et du contrôle de la gestion.

./...

- Un ingénieur en Génie Rural est responsable des constructions.
- Un comptable a été chargé du Secrétariat et de la Comptabilité.

Comme personnel d'exécution, un chauffeur a été engagé;
l'engagement d'une dactylographe-archiviste est retardé par l'étroitesse du bureau.

3. Démarrage des chantiers

La pose de la première pierre pour les 4 premiers silos a eu lieu pendant la quinzaine des projets.

- 11/7/1979 : Copagi (GIKORO) et Ingandurarugo (GATONDE)
- 12/7/1979 : Korian (Nyarutovu) et Codebu (Cyeru).

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a personnellement présidé les cérémonies à GIKORO et à Nyarutovu tandis que pour les 2 autres communes, il s'est fait **représenté** par le Directeur de la Promotion Coopérative qui était en même temps Fonctionnaire-Dirigeant du Projet.

Après la pose de la première pierre, les coopérateurs ont commencé à rassembler les matériaux locaux, tandis que le Projet s'est livré à l'achat et à la livraison d'autres matériaux.

Les chantiers de GIKORO et de CYERU auraient dû commencer en début de septembre mais le démarrage des travaux a été bloqué par le manque de fer à béton approprié sur le marché de Kigali.

4. Formation du personnel

Grâce aux bourses accordées par l'USAID, on a accordé un stage de 5 mois à COTONOU sur la gestion des coopératives agricoles. Dans le même temps, des matériaux pour la formation des gérants, des administrateurs et des contrôleurs ont été préparés.

5. Prospection

Les visites de prospection ont eu lieu en préfecture de Byumba, Cyangugu et Kibuye dans le but de choisir d'autres coopératives qui méritent d'être assistées en priorité par le projet.

Il s'agissait de sélectionner les coopératives à assister avec les dons du FENU ou de l'USAID.

6. Réunions et contacts

Une série de réunions a mis en contact les cadres du projet avec les responsables des différentes coopératives notamment pour discuter des modalités pratiques de participation aux travaux de construction et examiner ensemble les mécanismes d'organisation et de fonctionnement de leur coopérative.

Le projet a reçu deux visites, en juin et en septembre, du Bureau de la Ligue coopérative des Etats-Unis (CLUSA-Washington) chargé des programmes internationaux.

./...

Le 1er juin 1979, le projet a organisé une réunion d'information et de concertation avec d'autres services intéressés par le stockage des récoltes dans le but de leur communiquer le cadre de son intervention et d'établir ensemble une division rationnelle du travail.

Le 20 septembre 1979, des contacts ont eu lieu avec l'ISAR et l'INRS visant à savoir dans quelle mesure ces institutions pouvaient entreprendre pour le compte du projet les études prévues dans le cadre des 40 silos.

./...

Tous ces travaux ont été effectués non sans problèmes. Le bureau a été trop étroit pour contenir tous les agents affectés au projet. Le manque du fer à béton approprié, les difficultés d'entreposage et la pénurie périodique des matériaux et des moyens de transports ont handicapé l'avancement normal des chantiers. L'augmentation sans cesse des prix du carburant, des matériaux de construction et du transport a risqué le dépassement du budget prévu par le projet.

Voici, dans les détails, l'état du budget pour le 4ème trimestre.

Exécution du budget pour le 4ème trimestre 1979.

Catégorie	F E N U			C L U S A		
	Montants prévus	Montants Dépenses au 30/9/79	Prévisions pour le 4ème Trim.	Montants prévus	Montants Dépenses au 30/9/79	Prévisions pour le 4ème Trim.
Construction	9.742.460	1.476.677	4.090.362	-	-	-
Equipement des silos	742.732	-	318.313	-	-	-
Fonds de roulement	8.820.000	-	-	-	-	-
Véhicules	1.080.000	944.275	135.725	919.100	1.225.000	-
Entretien des véhicules	630.000	-	40.000	643.370	24.940	80.421
Personnel	-	-	-	904.802	13.000	39.000
Equipements et Fournitures	-	-	-	122.546	42.232	7.500
Formation	-	-	-	4.595.500	-	500.000
Totaux	21.015.192	2.420.952	4.584.400	7.185.318	1.305.172	626.921

C) Principales activités en 1980

1. Construction des silos

La situation des travaux sur les chantiers, au 31 décembre 1980, a été très satisfaisante dans l'ensemble. La construction des silos financés par le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) a été complètement achevée. Ainsi, avec la fin de l'année 1980, le Projet a enregistré sept silos bien construits. Les communes CYERU, NYARUTOVU, GIKORO, GATONDE, GISHAMVU, KIGEMBE et GITI ont eu chacune un silo.

Notons cependant que, même si dans des autres communes l'exécution des travaux a progressé sans retard, la construction du silo en commune GITI a connu beaucoup de difficultés à tel point qu'on a dû changer trois fois de chef de chantier et suspendre les travaux pendant près de trois semaines.

Tandis que la coopérative de KIGEMBE, en plus des contributions contractuelles pour la construction du silo, elle a également financé pour un montant de 205.450 Frw le coût 2 locaux supplémentaires: l'un pour abriter la Banque Populaire et l'autre pour servir de comptoir de vente d'autres articles de consommation courante.

Enfin, durant la période 1980, le Projet a commencé à sélectionner d'autres coopératives à assister grâce au don de l'USAID qui permettra de construire encore une cinquantaine d'unités de stockage (40 + 6 satellites).

2. Formation

Au cours du premier trimestre 1980, l'aspect "Formation" est entré dans sa phase opérationnelle:

- quatre séances de travail ont été tenues avec les gérants des coopératives assistées, à savoir CACOPAGI (Gikoro), KOPIAN (Nyarutovu) et CODEBU (Cyeru). Elles avaient pour objet l'établissement des bilans et comptes d'exploitation de ces coopératives.
 - Au cours du 2ème trimestre, une session de formation a réuni à Kigali du 20 au 24 mai 1980 les gérants des coopératives assistées, les responsables des silos et le personnel d'encadrement de ces coopératives pour réfléchir ensemble sur le fonctionnement des silos coopératifs.
 - Les responsables des silos des coopératives CODEBU (Cyeru), CACOPAGI (Gikoro), KOPIAN (Nyarutovu) et INGANDURARUGO (Gatonde) se sont retrouvés à Kanama (Gisenyi) du 23 au 28 juin 1980 pour se familiariser avec les techniques utilisées dans la conservation des denrées dans ce silo.
 - Au mois d'Avril, le Ministre de ce département et le Fonctionnaire - Dirigeant du Projet en même temps Directeur de la Promotion coopérative, ont effectué un voyage d'études aux Etats-Unis où ils ont pu entre autres avoir des contacts directs avec les autorités de FENU, de CLUSA, et de l'USAID ainsi qu'avec les organisations intercoopératives oeuvrant dans les domaines agricoles, épargne et crédit, habitation, électricité rurale et consommation.
 - Dans le cadre du même voyage, le Directeur de la Promotion Coopérative a pu élargir les contacts avec les milieux coopératifs nord-américains jusqu'au Canada francophone.
 - Au cours du 3ème trimestre, il y a eu formation des coopérateurs et des responsables de la gestion des différentes coopératives assistées en particulier ceux des coopératives CODEBU, KOPIAN, CACOPAGI et INGANDURARUGO.
- En outre, il y a eu information générale sur la coopérative de développement communautaire et sur le projet à l'occasion du séminaire qui a réuni à Byumba tous les Bourgmestres du pays (143) du 8 au 13/9/1980 et au moyen d'un texte en KINYARWANDA y relatif envoyé à tous les Préfets et à tous les Sous-Préfets de (S) Préfectures, à tous les Inspecteurs et Inspecteurs-adjoints et encadreurs des Coopératives.

.../...

- Au cours du 4ème trimestre, une session de formation a réuni à Butare du 24 au 28/11/1980 les administrateurs et les commissaires aux comptes des coopératives INGANDURARUGO, COCODEGI, CODAPAKI et COPADAGI pour réfléchir ensemble sur le rôle, les devoirs et les attributions de chacun ainsi que sur les relations qui doivent exister entre eux.

3. Fonctionnement des Silos

Comme prévu, quelques essais de stockage ont été entrepris dans trois coopératives qui ont acheté le sorgho comme suit:

KOPIAN (Nyarutovu) : 2.437 kgs
CODEBU (Cyeru) : 2.363 kgs
CACOPAGI (Gikoro) : 11.000 kgs

Les besoins s'annoncent très croissants notamment à CYERU.

4. Préparation de la seconde phase

Des visites de prospection ont été effectuées dans les communes ci-après en vue d'identifier celles qui sont prêtes à recevoir dans l'immédiat l'assistance du Projet dès le premier trimestre 1981.

DATES	COMMUNES	PREFECTURES	COOPERATIVE
22/10/80	TABA	GITARAMA	ABARUTA
	GIKOMERO	KIGALI	KABICOGI
24/10/80	MBOGO	KIGALI	(intention)
30/10/80	NDORA	BUTARE	CODERU
	MUGUSA	BUTARE	ABATICUMUGAMBI
	RUSATIRA	BUTARE	(en formation)
	MURAMA	GITARAMA	(simple intention)
	MASANGO	GITARAMA	CODECOMA
08/11/80	TARE	KIGALI	COMIDECOTA
15/12/80	RUTARE	BYUMBA	COCODERU

Les communes de Rusatira, Masango et Tare n'ont pas été retenues du fait qu'elles disposent déjà d'unités de stockage mais que leur problème réside au niveau du fonds de roulement, soit un besoin que le Projet n'est pas à mesure de satisfaire présentement. Quant aux communes Mbogo et Murama, l'intention de créer une coopérative multifonctionnelle est latente mais l'idée n'est pas encore mûre. Des conseils nécessaires ont été donnés à cette fin.

.../...

En fin de compte donc, les coopératives retenues sont les suivantes:

PREFECTURE	COMMUNE	NOM DE LA COOPERATIVE	NOMBRE DES MEMBRES	TYPE D'UNITES
BUTARE	NYAKIZU	INGOBOKARUGO	865	3 CELLULES + HANGAR
BUTARE	NDORA	CODERU	917	3 CELLULES + HANGAR
BUTARE	MUGUSA	ABATICUMUGAMBI	2.000	4 CELLULES + HANGAR
KIGALI	GIKOMERO	KABICOGI	741	3 CELLULES + HANGAR
BYUMBA	RUTARE	COCODERU	4.187	4 CELLULES + HANGAR
GITARAMA	RUNDA-TABA	ABARUTA	1.122	4 CELLULES

Il convient de mentionner que jadis d'autres coopératives avaient été identifiées en préfecture de Kibuye, Cyangugu et Gikongoro mais qu'à raison de la saison des pluies, le programme d'action dans ces deux préfectures est reporté au 2ème semestre de 1981.

5. Contacts

5.1. Dr BRENNEMAN, le responsable des programmes Africains de CLUSA a visité le Projet. A l'occasion de sa visite, il a signé le contrat entre le Gouvernement et CLUSA pour l'exécution du programme de 40 unités de stockage financé par l'USAID.

5.2. Le Projet a reçu la visite de Monsieur MANDING du bureau de Fonds d'Equi-
pement des Nations Unies de New York. Il a eu des entretiens avec les res-
ponsables du Projet et a visité le silo de Gikoro. Les entretiens ont
porté principalement sur l'état d'avancement du Projet, l'utilisation éven-
tuelle des fonds qui restent disponibles au titre de provision pour impré-
vus et inflation, l'évaluation et le suivi du Projet et enfin, sur l'iden-
tification de deux Projets nouveaux à savoir le soutien au fond intercoopé-
ratif d'avance et de garantie.

6. Etat d'exécution du budget et prévisions pour le prochain trimestre

BUDGET: FENU

CATEGORIE	ALLOCATIONS APPROUVEES	DEPENSES AU 31/01/1981	SOLDE	PREVISIONS
CONSTRUCTION	9.752.000	10.056.980	(304.980)	-
EQUIPEMENT	1.380.000	1.809.732	(429.732)	-
VEHICULES	1.104.000	1.024.788	79.212	-
FONDS DE ROULEMENT	9.016.000	279.854	8.736.136	8.736.136
IMPREVUS	1.104.000	-	1.104.000	-
INFLATION	3.404.000	734.712	2.669.288	-

- N.B.: 1. Le montant dépensé au titre des provisions pour inflation a servi à couvrir les dépassements enregistrés aux postes "Construction" et "Equipement".
2. Une requête concernant l'utilisation des soldes disponibles a été présentée au PNUD. Elle porte sur la construction, l'équipement et le fonds de fonctionnement d'un huitième silo ainsi qu'un véhicule pour l'approvisionnement des 8 silos en cas d'une récolte locale insuffisante.

BUDGET: CLUSA

	MONTANT PREVUS	DEPENSES	PREVISION
VEHICULES	919.100	1.225.000	-
ENTRETIEN VEHICULES	643.370	330.988	80.000
PERSONNEL	904.802	779.649	70.000
EQUIPEMENT + FOURNITURES	122.546	140.374	10.000
FORMATION	4.595.500	1.443.900	400.000

1.3.2.3. Division: Inspection Nationale des Coopératives

A. Attributions:

Le service de l'Inspection Nationale est chargé de l'organisation de l'~~inspection~~ des coopératives et des mutualités, de la participation aux réunions des assemblées générales et conseils d'administration des coopératives, et du contrôle de l'application de la législation sur les coopératives et mutualités.

B. Réalisations:

Comme ~~par~~ le passé, le service de l'Inspection Nationale des coopératives s'est occupé principalement de l'encadrement des coopératives. Cet encadrement a été assuré grâce aux déplacements plus ou moins réguliers des agents de ce service vers les différentes coopératives du pays.

A l'occasion de ces visites, les inspecteurs ont dispensé différents conseils en gestion et en coopération aux responsables des associations coopératives: conseil d'administration, commissaires aux comptes, gérants.

Les inspecteurs ont effectué également des contrôles administratifs et financiers dans les sociétés coopératives quand la situation l'exigeait: (ralentissement des activités, ~~pétition~~ des membres, incompétence notable des responsables de la gestion etc...).

.../...

Malheureusement, ces déplacements des agents ont été limités suite à l'insuffisance des moyens de transport. Ceci a obligé les agents de l'inspection à passer la grande partie de l'année au bureau en se contentant du travail administratif, alors qu'ils auraient dû privilégier leur travail sur terrain tel que décrit plus haut. C'est pour cette raison que les coopératives qui ont eu l'avantage d'être visitées sont limitées, comme le montre la liste ci-après:

.../...

LISTE DES COOPERATIVES VISITEES AU COURS DE L'ANNEE 1980

Raison sociale	Siège social	Préfecture	Objet de la visite
1. CAMA	Masaka	Kigali	-Contrôle administratif et financier -Voir comment relancer ses activités
2. COPOMU	Masaka	Kigali	-Contrôle administratif et financier.
3. COMERWA	Nyarugenge	Kigali	-Contrôle administratif et financier.
4. COOPARTISANS	Nyarugenge	Kigali	-Contrôle administratif et financier.
5. CAFACHABU	Bulinga	Gitarama	-Contrôle administratif et financier.
6. COFOBU	Bulinga	Gitarama	-Conseils en gestion.
7. COMEBU	Bulinga	Gitarama	-Conseils en gestion.
8. Groupements mutualistes Runda		Gitarama	-Visite d'encadrement.
9. COPAGRITIM	Gatovu	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
10. COMPAGRIBUMU	Bushigishigi	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
11. KOTAKI	Kigeme	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
12. COCOPRENA	Mukenke	Gikongoro	-Conseils en gestion comptabilité
13. COTITU	Nyabimata	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
14. KUAMU	Ndago	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
15. COCOKI	Kibebo	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
16. DUTERIMBERE	Ngara	Gikongoro	-Conseils en gestion et comptab.
17. CODECEMU	Musebeya	Gikongoro	-Contrôle admin. et financier
18. KABIZECYA	Cyimbogo	Cyangugu	-Conseils en gestion.
19. COCOCHAUMA	Karengera	Cyangugu	-Conseils en gestion
20. COPROQUIRWA	Rwamatamu	Kibuye	-Conseils en gestion
21. COOPABAHIZI	Gitesi	Kibuye	-Conseils en gestion
22. TUZAMURANE	Mahoko	Gisenyi	-Examiner l'opportunité d'accorder la personnalité civile
23. KOZUTURWA	Nyamyumba	Gisenyi	- " "
24. INDAHARANA	Nyamyumba	Gisenyi	- " "
25. COPEMURWA	Ruhondo	Ruhengeri	-Résoudre les problèmes liés à l'activité de pêche
26. CODEBU	Cyeru	Ruhengeri	Contrôle administratif et finan.
27. KOPIAN	Nyarutovu	Ruhengeri	-Contrôle admin. et financier
28. INGANDURARUGO	Gatonde	Ruhengeri	-Contrôle admin. et financier
29. COCHABRICORU	Kigombe	Ruhengeri	Contrôle admin. et financier
30. CODACOMU	Nyaruteme	Gisenyi	-Modalités de relance de ses activités.
31. COCORWEMU	Rwerere	Gisenyi	-Modalités de relance de ses activités.

Dans le cadre des activités bureaucratiques, le service de l'Inspection a examiné beaucoup de dossiers de demande de reconnaissance juridique provenant de diverses pré-coopératives du pays.

Signalons tout d'abord que pour la première fois, 50 Banques Populaires ont bénéficié de la personnalité morale en tant que coopératives d'épargne et de crédit.

LISTE DES BANQUES POPULAIRES AGREEES.

	Dénomination	Préfecture	Commune	Siège Social	Part Sociale
1.	NKAMBA	KIBUNGO	KAYONZA	NKAMBA	100
2.	KIBUNGO	KIBUNGO	BIRENGA	KIBUNGO	500
3.	KABARONDO	KIBUNGO	KABARONDO	KABARONDO	200
4.	GAHORORO	KIBUNGO	KIGARAMA	GAHORORO	200
5.	MUKO	GIKONGORO	MUKO	MUSHUBI	200
6.	MUTUMBA	KIBUNGO	KABARONDO+ KIGARAMA	MUTUMBA	200
7.	MUTENDELI	KIBUNGO	BIRENGA	MUTENDELI	200
8.	MASAKA	KIGALI	KANOMBE	MASAKA	500
9.	RUKIRA	KIBUNGO	RUKIRA	RUKIRA	200
10.	KIDAHU	RUHENGARI	KIDAHU	KIDAHU	300
11.	RUHONDO	RUHENGARI	RUHONDO	REMERA	200
12.	KINIGI	RUHENGARI	KINIGI	RUKORE	200
13.	SHYORONGI	KIGALI	SHYORONGI	SHYORONGI	200
14.	NDAGO	GIKONGORO	MUBUGA	NDAGO	200
15.	NTYAZO	BUTARE	NTYAZO	BUGARI	300
16.	KANAMA	GISENYI	KANAMA	KANAMA	200
17.	MUSASA	KIGALI	MUSASA	GITEGA	200
18.	KIBEHO	GIKONGORO	MUBUGA	KIBEHO	200
19.	RWAMIKO	GIKONGORO	RWAMIKO	RWAMIKO	200
20.	BUYOGA	BYUMBA	BUYOGA	BUYOGA	200
21.	GISHYITA	KIBUYE	GISHYITA	GISHYITA	200
22.	MUBUGA	KIBUYE	GISHYITA + GITESI	MUBUGA	200
23.	MUSEBEYA	GIKONGORO	MUSEBEYA	GATOVU	300
24.	RWERERE	GISENYI	RWERERE	BUSASAMANA	200
25.	NYAKABANDA	GITARAMA	NYAKABANDA	KIBANGU	200
26.	NYAGAHANGA	BYUMBA	BWISIGE + NGARAMA	NYAGAHANGA	200

	Dénomination	Préfecture	Commune	Siège social	Part sociale
27	Murunda	Kibuye	Rutsiro + Kayove	Murunda	200
28	Nyamirambo	Kigali	Nyarugenge	Nyamirambo	600
29	Kabaya	Gisenyi	Gaseke	Kabaya	200
30	Rusumo	Kibungo	Rusumo	Kigina	200
31	Sake	Kibungo	Sake	Mubuga	200
32	Mbazi	Butare	Mbazi	Mbazi	200
33	Mushubati	Gitarama	Mushubati	Karama	200
34	Rwinkwavu	Kibungo	Kayonza	Rwinkwavu	500
35	Gakenke	Byumba	Murambi	Gakenke	200
36	Kigembe	Butare	Kigembe	Nyaruteja	200
37	Runda-Taba	Gitarama	Runda et Taba	Rwabashya-shya	200
38	Rwamatamu	Kibuye	Rwamatamu	Kibingo	200
39	Kivu	Gikongoro	Kivu	Muganza	200
40	Mutura	Gisenyi	Mutura	Mutura	200
41	Cyimbogo	Cyangugu	Cyimbogo	Karangiro	300
42	Gisuma	Cyangugu	Gisuma	Giheke	200
43	Buhanda	Gitarama	Murama	Gatovu	200
44	Munzanga	Kibuye	Bwakira	Munzanga	200
45	Gikoro	Kigali	Gikoro	Musha	200
46	Nyamure	Butare	Ntyazo	Nyamure	300
47	Giti	Byumba	Giti	Bulika	200
48	Gikondo	Kigali	Nyarugenge	Gikondo	600
49	Rukara	Kibungo	Rukara	Rukara	200
50	Karama	Gikongoro	Karama	Cyanika	200

./...

L'UNION DES COOPERATIVES D'ECOULEMENT DES PRODUITS
AGRICILES EN PREFECTURE DE KIBUNGO DENOMMEE KOPISHYAKA, A
OBTENU EGALEMENT SA PERSONNALITE JURIDIQUE AVEC SES 28
COOPERATIVES MEMBRES :

LISTE DES COOPERATIVES MEMBRES DE KOPISHYAKA

Dénomination de la		Nombre de	
Commune	Coopérative	Membres	Part Sociale
1. RUKIRA	KOPAGI	553	100 Frs
2. RUKIRA	KOPARU	1.069	100 "
3. KIGARAMA	KASERU	320	250 "
4. KIGARAMA	KOPAGA	326	300 "
5. KIGARAMA	KARE	528	300 "
6. KIGARAMA	KOPAVU	341	200 "
7. KIGARAMA	KOPAMUSYA	600	300 "
8. KABARONDO	KAR	180	250 "
9. KABARONDO	KAN	467	250 "
10. KABARONDO	KAMU	230	250 "
11. KABARONDO	KAK	104	250 "
12. KABARONDO	KASHYA	84	550 "
13. MUGESERA	KOPAKIMU	165	200 "
14. MUGESERA	KABAKA	270	300 "
15. RUTONDE	KOPANKURU	199	215 "
16. RUTONDE	KOPASORU	128	165 "
17. RUTONDE	KOPAMURU	223	130 "
18. MUHAZI	COCOPAMU	140	1000 "
19. MUHAZI	COVEPARU	100	150 "
20. RUSUMO	KOPABAKI	879	100 "
21. RUSUMO	KANYA	633	100 "
22. RUSUMO	KAKI	837	100 "
23. KAYONZA	COVEpanya	161	100 "
24. KAYONZA	KASESHYORU	451	150 "
25. KAYONZA	COVEPAKA	129	110 "
26. BIRENGA	KOPAMU	480	100 "
27. BIRENGA	KOPAKA	451	100 "
28. BIRENGA	KOPASA	360	100 "

./...

Enfin, 12 autres précoopératives ont été agréées. Ce sont :

	<u>DENOMINATION</u>	<u>PREFECTURE</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>CAPITAL</u>
1.	Codecoki	Kibuye	Kivumu	570.400
2.	Komera	Gisenyi	Kanama	30.750
3.	Kampa	Kibungo	Rusumo	-
4.	Abadacogora	Kibuye	Gishyita	36.000
5.	Inkomezamihigo	Gisenyi	Kanama	40.000
6.	Dukomeze amajyambere	Gisenyi	Kanama	31.000
7.	Kopauga	Gisenyi	Karago	78.000
8.	Kopaboka	Gisenyi	Nyamyumba	40.000
9.	Kaupagi	Gisenyi	Karago	474.000
10.	Twese Hamwe	Gisenyi	Giciye	61.000
11.	Abahuje	Gisenyi	Rubavu	300.800
12.	Codebagi	Kibuye	Rwamatamu	

C. LES DIFFICULTES

Les difficultés connues par le service de l'inspection ne sont pas d'aujourd'hui. Elles ne sont pas non plus particulières à ce service.

En effet, ce sont en général des problèmes liés à la pauvreté même de la nation tels que le peu de moyens logistiques, l'insuffisance du personnel en quantité et en qualité, exigüité ou inexistence des locaux abritant le service etc ...

Mises à part ces difficultés du service même, il y en a d'autres non moins graves, qui se posent au niveau des organisations coopératives. Ces difficultés qui sont de plusieurs ordres, sont **liées** à ce que la population n'est pas suffisamment convaincue de la nécessité de la coopération.

C'est pourquoi, dans la mesure de ses possibilités, le Département a organisé des séminaires à l'intention des membres du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes, des gérants ainsi que des sessions de formation pour les coopérateurs.

./...

D. PERSPECTIVES D'AVENIR.

Jusqu'aujourd'hui, les activités menées dans le cadre de l'action coopérative ont porté surtout sur l'animation et la sensibilisation de la population aux avantages, à l'esprit de la coopérative. Nous pensons donc dans l'avenir, orienter nos efforts vers la consolidation et la maîtrise de l'action coopérative ainsi que la structuration du Mouvement Coopératif qui devra arriver à une autonomie totale. Cela suppose la mise en place des structures efficaces d'appui dont principalement :

- a) un Centre national de Formation et de Recherche Coopératives
- b) un fonds intercoopératif d'avance et de garantie
- c) des centrales de service spécialisées par secteurs d'activités.

La structuration du Mouvement Coopératif passera par les unions locales, régionales, ou nationales spécialisées pour aboutir à la fédération nationale des coopératives rwandaises. Les unions spécialisées reprendront progressivement une série de tâches à caractère promotionnel actuellement assumée par les services étatiques et assumeront la gestion des services intercoopératifs.

La fédération pour sa part défendra les intérêts de l'ensemble du Mouvement Coopératif et sera le principal gardien de la doctrine coopérative. Dans la mesure où les structures intercoopératives seront à même d'assumer valablement la totalité des tâches de promotion et d'encadrement des coopératives, à long terme l'Etat ne garderait à l'égard des coopératives, qu'un rôle de législateur et de contrôleur de l'application de la loi.

Concernant les structures à mettre en place dont il est question ci-haut, il y a lieu de signaler qu'un financement pour le Centre National de Formation et de Recherche Coopérative a été obtenu et que ses activités ont déjà débuté.

Pour les autres, les projets y relatifs ont été déjà soumis aux bailleurs de Fonds en quête du financement.

Un projet d'équipement des agents d'encadrement coopératif en moyens logistiques sera présenté dès que possible, aux organismes financiers.

1.3.2.4. BUREAU FORMATION.

A. Attributions

Le Bureau Formation est chargé de mettre en place les programmes de formation, d'organiser les sessions de formation et d'information en matière coopérative.

Ces activités comprennent trois volets :

1. Formation à l'intérieur du pays
2. Formation à l'extérieur du pays
3. Emissions éducatives radiodiffusées.

B. REALISATIONS

1. Formation à l'intérieur du pays

- a) Séminaire sur le rôle des coopératives dans le développement Communautaire.

Ce séminaire était organisé par l'A.I.D.A.C (Association Internationale de Développement et d'Action Communautaire) en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif. Il s'est tenu au Lycée Notre Dame de Cîteaux du 19 au 28 Août 1980.

Le nombre des participants au séminaire était de 66 dont 49 rwandais et 17 étrangers venus de : Belgique, Haute-Volta, Islande, Italie, Kenya, Tanzanie, C.E.E. et du Mouvement Scout Mondial.

Ce séminaire avait pour objectif :

- Mieux connaître les réalisations et les problèmes du Mouvement Coopératif, ainsi que son rôle dans le développement communautaire au niveau des communes et des préfectures
- Contribuer à la formation des responsables régionaux de développement communautaire et de la promotion des coopératives.
- Induire la création d'un Centre de Formation Coopérative permanent en connaissant les besoins réels et les conditions concrètes de sa mise en place progressive

2. Formation à l'extérieur du pays.

- a) l'I.P.D. (Institut Panafricain pour le Développement) a offert comme chaque année 4 bourses pour une formation d'une durée de 2 ans en gestion des entreprises et coopératives. Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire y a envoyé deux agents.
- b) le C.P.F.C (Centre Panafricain de Formation Coopérative) dont le Rwanda est membre, accorde chaque année deux bourses de stage. La formation prévue pour 1980 a accueilli un seul candidat rwandais.
- c) Pour le moment, le bureau formation possède une cinquantaine de demandes de Bourse dont plus de 3/4 attendent depuis une année qu'une offre quelconque se présente. Ces bourses concernent spécialement les domaines de la coopération et la gestion des entreprises et coopératives.

3. Emissions éducatives, radiodiffusées

L'Information dans le domaine coopératif est l'un des moyens efficaces d'aider la population de toutes les **catégories** socio-professionnelles à s'organiser pour produire plus et participer davantage au processus de développement individuel et collectif.

Cette forme de sensibilisation se fait de trois manières complémentaires :

- Informer les coopérateurs et les non-coopérateurs sur l'applicabilité et la validité des statuts contenus dans la loi qui régit les coopératives au Rwanda.
- Visiter certaines coopératives afin de se rendre compte des réalités de ces dernières et essayer de trouver des solutions aux problèmes rencontrés .
- Répondre aux questions envoyées par les auditeurs des émissions sur les coopératives.

Pendant l'année 1980, les émissions ont eu lieu comme suit :

./...

- Janvier : - Uko bashinga Koperative
- Koperative z'abashyizi
- Ikiganiro kerekeye Koperative COCOMU na CODUNYA z'i Nyabikenke
- Interview ya Inspegiteri w'i Gitarama
- Février : - Ikiganiro kerekeye COCOMU na CODUNYA (ibikulikira)
- Koperative z'ubuhinzi muli rusange n'uko ziteye
- Koperative z'ubuhinzi mu majyambere y'igihugu
- Ishyirahamwe ly'amakoperative y'ubuhinzi muli Komini Buyoga i Byumba.
- Mars : - Koperative y'ubuhashyizi CODEMU yo muli Cyeru
- CODEBU yo muli Cyeru (ibikulikira)
- Ikiganiro kerekeye Kopishyaka yo muli Kibungo
- Ikiganiro kerekeye Kopishyaka (ibikulikira)
- Avril : - Koperative z'ubukolikoli
- Koperative z'ubukolikoli Configi y'i Butare
- Akamaro ka Koperative mu majyambere y'i Gihugu
- Mai : - Amoko y'amakoperative dufite mu Rwanda
- Juin : - Amoko y'amakoperative y'ubwubatsi
- Juillet : - Amakoperative y'ubworozi bw'amatungo maremare
- Août : - Ikiganiro cyerekeye ibigega bya za koperative
- Gucunga imali ya Koperative
- Septembre: - Koperative z'ibikorwa rusange by'amajyambere
- Ikiganiro cyerekeye inama y'abayobozi b'ibigega n'abajera ba za Koperative zo muli : CYERU- NYARUTOVU- GATONDE, GIKORO
- Gucunga imali y'ibigega bya Koperative
- Ikiganiro cyerekeye Koperative COTITU y'i Nyabimata muli GIKONGORO
- Octobre : - Ikiganiro cyerekeye inama yahuje ba Inspegiteri ba za koperative yabereye muli Ministeri y'imizamukire y'abaturage na za koperative.
- Ikiganiro cyerekeye koperative KOPANYA y'i Nyagahanga muli Byumba
- Ikiganiro cyerekeye koperative y'ubworozi bw'amafi muli Komini RUHONDO mu RUHENGERRI yitwa COPEMURWA.
- Gusubiza abatwandikiye.
- Novembre: - Imikorere ya koperative CODEMU yo mu MUTARA
- Ikiganiro cyerekeye ishingwa lya Koperative
- Gusubiza abatwandikiye
- Décembre: - Koperative zo muli Prefegitura ya GIKONGORO
- Koperative zo muli Prefegitura ya RUHENGERRI.

./...

C. Problèmes rencontrés et Perspectives d'avenir

Le service des émissions sur les coopératives fonctionne depuis quelques années et rencontre certes un certain nombre de problèmes.

Le souci de rompre la monotonie des émissions issues des documents impose la mise en place d'un équipement et des moyens adéquats. Un appareil d'enregistrement du type UHER, des bandes et des piles devraient être à la charge du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

Le manque de véhicules(ou d'essence) pour les reportages fait qu'on retombe dans la monotonie ci-haut mentionnée et l'auditoire s'en trouve ennuyé.

Il s'avère nécessaire de disposer d'un local pour vérifier les reportages avant de faire le montage à la radio.

Le projet de création d'un bulletin d'informations coopératives (organe de liaison) est devenu lettre morte.

./...

2. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS.

Dans la mise en oeuvre des attributions du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire en 1980, certains de ces services ont pu marquer des points positifs tandis que d'autres se sont trouvés dans l'impasse, par rapport à leurs activités réalisées antérieurement.

A. Ont marqué des points positifs:

La Direction des Affaires Socio-Démographiques et le Conseil scientifique Consultatif pour les problèmes Socio-Démographiques qui ont donné naissance à l'Office National de la population (ONAPO) au début de 1981.

Le Bureau "Problèmes Familiaux Urbains et Ruraux" qui a donné naissance sous l'impulsion de l'année Internationale de l'Enfant, le projet d'éducation préscolaire et qui a entamé des recherches diverses en vue de promouvoir la famille rwandaise, notamment les études sur la délinquance juvénile, l'enfance inadaptée et l'emploi des "boys et boyesses" sans oublier de continuer à collaborer à l'élaboration du Code de la famille.

La Direction de l'Education Populaire qui a favorisé l'implantation progressive des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente dans les communes, sans oublier de soutenir les habituelles structures de Formation Spécifique, à savoir les Centres Sociaux de Développement, les Centres Nutritionnels, les centres d'alphabétisation et les ateliers sociaux.

La Direction de la Promotion Coopérative qui a aidé certaines coopératives à constituer leurs silos coopératifs et qui a collaboré à la création du Centre de Formation et de Recherches Coopératives sans oublier de poursuivre la mise en oeuvre des programmes habituels d'inspection des coopératives et de formation des cadres coopératifs.

Le "Bureau d'Aide au Développement Coopératif" et la section "Contentieux" qui ont assuré l'évolution de l'ancien O.B.M (Office du Bugesera Mayaga) en CE.CO.B.M. (Centrale des Coopératives du Bugesera-Mayaga.)

Le Bureau "Courrier et Archives", qui a répondu avec satisfaction aux besoins du Ministère, en services figurant dans ses attributions.

B. SE SONT TROUVES DANS L'IMPASSE.-

Une série de services importants mais qui ne disposent ni de financement de leurs programmes ni de personnel suffisant et qualifié comme, les sections "Etudes et Projets", "Services Sociaux Spécialisés", Intégration de la Femme dans le Développement", "Information", "Documentation" et les bureaux "Habitat et Environnement" "Alphabétisation Fonctionnelle" et Relations Publiques".

.../...

Quant au Bureau, Assistance Publique, le budget alloué à ses programmes ne parvient pas à satisfaire les multiples besoins prioritaires d'assistance aux catégories sociales défavorisées du pays dont les effectifs s'accroissent chaque année.

Le Bureau Gestion des Crédits a géré un budget si réduit que beaucoup de besoins des différents services en moyens de déplacement et en équipements suffisants n'ont pas été satisfaits.

C. RECOMMANDATIONS.

Compte tenu de tout ce qui précède, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire recommande :

1°) au Gouvernement

- de comprendre davantage la disproportion flagrante entre les besoins et les moyens financiers surtout, alloués annuellement à ce Ministère, en lui accordant un quota largement supérieur au quota actuel de 1, 26 % du Budget Ordinaire.

- de tenir compte du nouvel organigramme proposé par ce département dans le précédent rapport d'activités, de façon à ce que certains services importants, ne figurant pas sur l'organigramme, puissent jouir d'un statut et des moyens appropriés.

2°) Aux Communes

- reconnaître davantage le droit qu'ont les agents sociaux et coopératifs oeuvrant dans leurs communes, de participer à l'effort de développement au même titre que leurs collègues, en soutenant leurs actions et en ne les révoquant **pas** les premiers dès que les communes connaissent des difficultés financières.

3°) Aux organismes d'aide

- de **comprendre** davantage les problèmes qu'éprouve le Ministère, en moyens financiers et matériels, en participant de plus en plus au financement des programmes du Ministère.

x

x

X

3. ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des Centres Sociaux de Développement
par préfecture et par commune.

Annexe 2 : Répartition des Centres Nutritionnels par
préfecture et par commune.

Annexe 3 : Répartition des Centres d'Alphabétisation
par préfecture et par commune.

Annexe 4 : Répartition des Organisations à caractère
coopératif par préfecture et par commune.

Annexe 5 : Organigramme du Ministère des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif.

A N N E X E 1.

Répartition des Centres Sociaux de Développement
par préfecture et par commune

ANNEXE 1 : Répartition des C.S.D. par préfecture et par commune en 1980.

PREFECTURE KIGALI

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre familles visitées
1. NYARUGENGE	Ste Famille	1971	86	10	10
	St. Michel	1971	217	48	196
	Gikondo	1966	203	52	137
	Nyakabanda	1976	33	89	161
	Camp Kigali	1963	165	27	194
	Camp Muhima	1966	25	24	36
	Bilyogo	1973	162	9	56
	Nyamirambo	1978	64	28	53
2. RUBUNGO	Remera	1961	1.010	10	32
	Kinyinya	1970	75	10	23
	Kagugu	1979	230	15	32
	Gasogi	1974	116	15	62
3. KANOMBE	Busanza	1967	68	25	82
	Gahanga	1979	81	30	110
	Camp Kanombe	1962	82	52	-
	Masaka	1967	240	13	36
	Rusheshe	1979	147	20	65
	Ayabaraya	1976	128	12	45
	Kicukiro	1980	-	-	-
4. GIKOMERO	Rutunga	1972	69	44	67
	Nduba	1973	92	24	64
	Kajevuba	1977	76	2	5
5. BUTAMWA	Butamwa	1971	120	28	53
6. RUTONGO	Bweramvura	1961	128	29	123
	Gihogwe	1973	117	34	130
	Ngilyi	1965	104	38	120
	Kabuye	1955	-	-	-
	Masoro	-	-	-	-
7. MUGAMBAZI	Mufambi	1963	77	47	67
	Butangampundu	1968	74	46	69
8. MBOGO	Remera	1963	104	9	23
	Gasama	1963	77	35	47
	Mbogo	1975	90	33	92
	Ngaru	1962	32	6	22
	Nyabuko	1962	143	7	20
	Rusagara	1962	50	23	58

9. Shyorongi	Shyorongi	1962	74	36	121
		1960	93	26	63
		1970	53	23	48
10. RUSHASHI	Rushashi	1964	97	3	3
	Rukura	1964	76	3	6
	Gasiho	1963	96	4	6
	Rwankuba	1966	122	3	3
11. MUSASA	Ruli	1963	203	3	4
	Mananira	1969	135	4	6
	Huro	1963	95	32	12
12. GIKORO	Musha	1962	215	-	-
	Muhogoto	1976	65	23	41
	Janjagiro	1973	159	28	162
13. Tare	Tare	1973	120	6	12
	Rutendeli	1962	86	9	24
	Bumba	1962	170	7	13
	Gasiza	1962	129	15	41
	Muyongwe	1973	96	15	16
14. BICUMBI	Bicumbi	1962	171	-	-
	Gahengeri	1971	100	2	3
	Nyakaliro	1978	224	21	40
	Murehe	u1972	218	1	1
15. Kanzenze	Kayumba	1962	412	24	51
	Musenyi	1976	76	29	159
	Mwogo	1980	105	9	20
	Ntarana	1980	90	6	8
16. GASHORA	Cashora	1975	37	11	50
	Lilima	1975	96	18	126
	Nkanga	1971	153	17	88
17. NGENDA	Nziranziza	1975	133	4	15
	Rutonde	1972	50	17	76
	Burenge	1973	82	38	210
	Bukumba	1975	63	9	26
	Nyarugenge	1973	103	32	95
17 Communes	70 C.S.D.		8.682	1.372	3.839

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre familles visitées
1. NYAMABUYE	Ruli	1963			
	Kivumu	1965			
	Bwilika	1970			
	Gatenzi	1978			
	Rukaza	1978	1.323	-	430
	Musumba	1978			
	Munyinya	1978			
	Shyogwe	1978			
	Mbuye	1977			
2. MUSHUBATI	Karama	1979			
	Mata	1962	487	-	200
	Nyabuwiza	1962			
3. BULINGA	Nyanza	1962			
	Buranba	1962	325	-	165
	C.S.D. Paroissial	-			
4. MUSAMBIRA	Rukambufa	1971			
	Gihobwe	1963	257	-	166
	Musambira	1971			
	Nyamiyaga		u		
5. NYAKABANDA	Gasovu	1962			
	Ngaru	1962			
	Rusuli	1974			
	Gitumba	1962	1.339	-	523
	Gitega	1963			
	Jurwe	1972			
	Shaki	1963			
6. NYABIKENKE	Kanyanza	1959			
	Budende	1970			
	Rongi-Kavumu	1961	373	-	440
	Kabacuzi-Ngoma	1961			
	C.S.D. Paroissial				
7. KAYENZI	Bitare	1973			
	Bwishwima	1963			
	Kirwa	1965			
	Kayenzi	1962	795	-	253
	Buhurura	1965			
	C.S.D. Paroissial	1976			

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre familles visitées.
8. RUTOBWE	Shyanda	1961			
	C.S.D. Paroissial	1970	313	-	39
9. MUKINGI	Byimba	1962			
	Mwendo	1962	299	-	145
	Mpanda	1973			
10. NTONGWE	Gako	1962			
	Kinazi				
	Musamo				
	Ntongwe				
11. MUGINA	Mugina	1962			
	Ngoma	1963	687	-	18
	C.S.D. Paroissial	-			
12. MASANGO	Karambi	1962			
	Rukina	1962	343	-	64
	Muremure	1971			
	Rwankuba	1962			
13. TABA	Kamonyi	1972			
	Gishyeshye	1963			
	Kanyinya	1962	1.031	-	649
	Karangara	1963			
	Bugoba	1962			
14. MURAMA	Nyabinyenga	1964	439		94
	Joma	1962			
15. KIGOMA	Butare	1962			
	Mukingo	1974	487	-	384
	Gasoro	1970			
	Nyamagana	1966			
	Kiruli	-			
16. RUNDA	Masaka	1964			
	Sheli	1964	394	-	135
	Kabasanza	1964			
	C.S.D. Paroissial	1970			
17. TAMBWE	Ntenyo	1965			
	Kanazi	1962	91	-	182
	Nyundo	1964			
	Mayunzwe	1971			
17 Communes	73 C.S.D.	-	9.303	-	3.925

N.B. Nous n'avons pas pu donner les statistiques détaillées de chaque C.S.D., elles ont été groupées à la source, par commune.

PREFECTURE BUTARE

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre familles visitées
1. NGOMA	Cyarwa	1963	27	25	37
	Sahera	1979	81	26	81
	Camp Ngoma	1967	-	69	218
	Camp E.S.O.	1962	-	-	-
	Service social communal	1978	-	-	-
	C.S.D. Ngoma	1949	-	-	-
	C.F.S. Ngoma	1962	-	-	-
2. MBAZI	Mbazi	1962	1.745	16	19
	Service social communal	1978	-	-	-
3. HUYE	Nyanza	1962	53	6	9
	Sovu	1962	82	19	28
	Musange	1979	55	14	27
	Service social communal	1979	-	-	-
4. SHYANDA	Shyanda	1977	-	-	-
5. RUHASHYA	Ruhashya	1970	-	26	99
	Rubona	1964	230	24	96
	Sheke	1962	54	26	105
6. RUSATIRA	Rusatira	1962	417	20	96
	Sogwe	1962	141	35	115
	Service social communal	-	-	-	-
7. NYABISINDU	Nyabisindu	1962	127	16	31
	Rwanzwata	1977	159	25	32
	Rwinyana	1957	53	23	33
	Service social communal	1979	-	-	-
	Réintégration des Batwa	1979	-	-	-
8. NTYAZO	Ntyazo	1962	364	38	90
	Gati	1960	33	52	236
9. MUYIRA	Mulinza	1960	-	-	-
	Busoro	1962	-	-	-
	Nyaniyaga	1958	225	31	86
10. MUYAGA	Gakona	1969	218	21	35
	Musha	1970	75	24	36
	Mutoli	1976	150	20	63
11. MUGUSA	Gikonko	1962	403	23	57
	Kimuna	1970	263	22	50

.. / ...

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
12.NDORA	Gisagara	1966	728	21	36
	Muyira	1964	211	14	8
13.GISHAMVU	Kibingo	1967	102	39	123
	Nyumba	1959	123	-	-
14.NYARUHENGARI	Kanserege	1962	153	27	75
	Rusagara	1973	77	40	293
	C.C.D.F.P.Nyaruhengeri	1980	-	-	-
15.KIBAYI	Nyabisagara	1962	4.690	24	37
	Saga	1964	3.525	24	34
	Shyombo	1978	149	29	109
16.MUGANZA	Muganza	1962	876	50	130
	Kivomo	1962	598	40	122
17.KIGEMBE	Higiro	1971	189	-	-
	Murama	1964	234	38	71
	Karama	1963	169	-	-
18.NYAKIZU	Nyagisozi	1967	107	26	74
	Maraba	1969	127	9	26
	Cyuna	1979	85	38	139
19.RUNYINYA	Runyinya	1965	95	36	30
	Rasaniro	1974	62	15	30
	Karama	1962	83	4	4
20.MARABA	Tare	1961	83	25	75
	Maraba	1962	91	29	116
	Buhoro	1965	-	31	131
20 Communes		-	17.518	1.160	3.452

PREFECTURE GISENYI

1. C.C.D.F.P.

Communes	C.C.D.F.P.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
RUBAVU	Rubavu	1980	753	261	169
KANAMA	Kanama	1980	590	148	98
NYAMYUMBA	Nyamyumba	1978	210	208	142
RWERERE	Rwerere	1980	369	284	302
KARAGO	Karago	1980	324	183	194
GICIYE	Giciye	1980	450	232	270
GASEKE	Gaseke	1980	156	106	157
			2.852	1.422	1.332

PREFECTURE GIKONGORO

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre familles visitées
1. NYAMAGABE	Camp Militaire	-	35	6	-
	KIZI	1971	117	-	113
	GASAKA	1962	99	-	21
2. KARAMA	Cyanika	1960	156	-	178
	Muyange	1960	139	-	75
3. RUKONDO	Ngara	1962	102	-	102
	Kirambi	1964	39	-	110
4. Kinyamakara	Nyarunyinya	1969	124	45	65
	Kigoma	1961	-	-	55
	Kamwambi	1971	218	-	40
5. M. DASOMWA	Gisanze	1975	77	-	-
	Nkumbure	1977	126	-	78
	Mbuga	1962	90	31	64
	Mukungu	1980	-	-	-
	Uwinkingi	1962	68	29	65
6. MUSANGE	Mugote	1962	111	-	140
	Mutakara	1962	128	-	255
7. KARAMBO	Nyagane	1962	209	40	110
	Nyakizu	1974	150	-	207
8. MUKO	Mushubi	1962	-	11	28
	Musenye	1962	58	37	119
9. MUSEBEYA	AKIRABO	1961	121	-	123
	Karumbi	1979	-	-	93
10. MBUGA	Mpunge	1974	94	-	22
	Ndago	1962	12	-	25
	Munini	1962	147	-	41
	Mirabyo	1975	76	-	52
	Kamana	-	111	-	52
11. RWAMIKO	Rwamiko	1963	81	-	10
12. KIVU	Mutovu	1962	182	-	28
	Nyabimata	1976	597	-	91
	Bikamba	1962	-	-	90
	Shaba	1976	-	-	-
	Bigugu	1979	60	-	39
	Rugerero	1979	-	-	-
13. NSHLI	Gahotora	1968	47	-	147
	Ruheru	1974	109	-	131
	Musebeya	1969	60	-	101

N.B: La majorité des C.S.D. de GIKONGORO n¹ ont signalé que le nombre de familles visitées, raison pour laquelle le nombre des visites effectuées figurant sur le tableau n'a pas de rapport à celui de familles visitées.

PREFECTURE - CYANGUGU

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre familles visitées
KAMEMBE	Nkanka	1962	2.407	48	96
	Muhali	1975	933	5	12
	NKOMBO	1963	475	4	6
GISUMA	Shagasha	1962	975	-	-
	Giheke	1971	802	-	-
	Cyunyu	1962	-	-	-
	Bumazi	-	392	-	-
CYIMBOGO	Mibilizi	1962	1.227	26	31
	Karangiro	1962	253	18	47
GISHOMA	Rukunguli	1969	545	-	-
	Nyenji	1973	212	-	-
	Butambamo	1964	632	29	45
	Gishoma	1963	645	45	31
BUGARAMA	Bugarama	1971	766	22	88
	Muganza	1962	559	22	111
	Nzahaha	1962	792	-	-
NYAKABUYE	Nyakabuye	1963	1.070	33	72
	Runyanzovu	1964	2.094	31	67
KARENGERA	Mwezi	1962	656	37	50
GATARE	Buhoro	1962	135	37	120
	Muramba	1966	98	31	80
	Mugomba	1971	84	31	33
KAGANO	Gataka	1962	62	6	18
	Nyakabingo	1962	79	-	-
	Bushekeli	1979	29	-	-
	Mugina	1979	91	-	-
	Mukinja	1979	149	-	-
GAFUNZO	Shangi	1962	159	8	16
	Gabiro	1975	72	-	-
	Buhokoro	1962	74	-	-
KIRAMBO	Kirambo	1962	53	-	-
	Rangiro	1967	49	-	-
TOTAL	32		16.569	433	923

2. C.S.D.

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
RUBAVU	Gacuba II	1958	91	45	21
	Murara	1976	-	-	-
	C.S.D.ville	1978	-	103	96
KANAMA	-	-	-	-	-
KAYOVE	Gihinga	1961	131	36	56
	Kinumu	1962	44	31	48
	Gishwati	-	55	62	101
	Vumbi	-	62	-	-
NYAMYUMBA	Kabilizi	1960	-	-	-
	Bfalirwa	1961	90	36	24
MUTURA	Mutura	1961	-	56	107
	Kofa	1977	-	46	72
RWERERE	Busasamana	1959	-	51	83
KARAGO	-	-	-	-	-
GICIYE	-	-	-	-	-
GASEKE	Mwendo	1962	-	138	241
	Rutare	-	-	-	-
SATINSKYI	Muramba	1962	120	56	92
	Hindiro	1977	84	59	83
	Ngorolero	1962	-	43	71
KIBILIRA	Muhororo	1962	217	78	143
	Kirengo	1962	98	-	-
	Rongi	-	92	-	-
RAMBA	Ramba	1963	58	59	102
			1.142	899	1.340

N.B. Les communes où les inscriptions dans les C.S.D. ne sont pas mentionnées, les groupes qui les fréquentent sont enregistrés dans les C.C.D.F.P. comme ces C.S.D.

BREFECTURE RUHENGARI

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
KIGOMBE	Kigombe	1971	192	42	48
	Cyuve	1962	170	10	23
	Kabaya	1963	141	45	91
	Gacaca	1967	200	-	-
KINIGI	Kinigi	1962	130	17	-
	Nyarugina	1967	50	4	-
	Bisate	-	-	-	-
MUKINGO	Mukingo	-	-	11	-
	Busogo	1966	246	20	-
	Kibwa	1973	-	8	-
	Kimonyi	1973	46	1	-

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre des visites	Nbre de familles visitées
CYABINGO	Muramba	1967	176	23	24
	Kavumu	-	-	-	-
	Muhaza	1962	248	18	27
	Bushoka	-	-	-	-
	Bugaragara	-	-	-	-
KIDAHO	Kidaho	1962	76	17	35
	Gitaraga				
	Burera				
BUTARO	Butaro	1971	58	2	4
	Musama				
	Runaba				
NDUSU	Mataba	1973	306	11	14
	Mubuga				
	Janja				
NKULI	Nkuli	1962	220	24	47
	Gatovu				
	Paysannat				
GATONDE	Gatonde	1961	354	7	20
	Rutake				
	Ruhanga				
NYAKINAMA	Nyakinama	1965	-	-	-
	Kabere				
	Gisoro				
	Rutoyi				
NYAMUGALI	Rukore	1972	93	9	14
	Gicuba				
	Byumba				
CYERU	Rwerere	1960	172	19	-
	Mucaca				
	Kirambo				
NYAMUTERA	RUGERA	1977 Ø		53	-
	Nyarutenbe	1977 Ø	187		
	Marangara			85	-
RUHONDO	Rwaza	1948	244	17	19
	Remera	1964	172	28	41
NKUMBA	Kinoni	1967	200	53	-
	Nkumba		178	18	-
NYARUTOVU	Nemba	1958	155	-	-
	Bwisha	1962	153	12	14
	Karambo	1965	143	-	-
	Murambi	1962	90	26	26
			6.596	775	642

PREFECTURE BYUMBA

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
GITI	Giti	1963	144	20	35
	Rwamiko	1962	161	25	28
	Karushya	1968	167	22	30
	Rwesero	1979	150	-	-
	Gasanga	1979	-	-	-
RUTARE	Kabira	1960	186	20	28
	Mwendo	1964	141	23	32
	Cyemuhinda	1965	223	18	22
	Muko	1964	170	26	30
	Murehe	-	259	22	22
KINYAMI	Gisiza	1963	143	20	25
	Gicumbi	1962	188	15	20
	Nyamiyaga	1962	-	-	-
	Ruhondo	1963	216	18	26
CYUMBA	Cyumba	1961	121	41	86
	Mukono	1978	160	36	94
	Bushinga	1963	145	25	72
KIVUYE	Kivuye	1964	46	26	71
	Rwasa	1978	66	35	102
	Rushingamiheto	1980	20	25	72
	Bungwe	1977	109	31	77
NGARAMA	Ngarama	1973	167	89	89
	Gatsibo	1962	172	87	87
GITUZA	Mugera	1963	118	84	-
	Gituza	1963	95	94	-
	Gitoki	1972	78	79	-
MUVUMBA	Karama	-	293	95	-
	Mukama	1975	262	115	-
	Rwempasha	-	72	30	-
MUHURA	Muhura	1977	204	19	-
	Bugarura	1969	65	-	-
	Remera	1970	50	30	-
MURAMBI	Gakenke	1963	112	56	-
	Nyagasiga	1963	80	-	-
	Rugarama	1963	62	65	-
	Gacuba	1973	82	40	-
	Kiziguro	1972	234	-	-
Bwisige	Nyagahanga	-	103	65	-
	Gihengeli	1972	57	30	-
	Bwisige	-	16	9	-

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
KIBALI	Byumba	1962	77	12	20
	Rubona	1968	32	-	-
	Yaramba	1969	184	30	41
	Nyankenke	1964	239	119	33
TUMBA	Rukore I	1972	131	7	20
	Gihinga	1977	49	7	8
	Ruvumba	1968	52	3	6
	Bugerera	1971	50	3	20
	Mugenda	1980	179	1	2
	Succursales	-	281	4	-
CYUNGO	Masogwe	1963	81	15	48
	Kinihira	1975	84	16	61
	Gitovu	-	103	-	-
	Kimilyi	1977	67	14	49
	Ruhunde	1979	147	-	-
	Burehe	-	231	7	11
	Karama	-	55	-	-
KIYOMBE	Muyumbu	1973	90	11	38
	Mulindi	1972	117	27	91
	Cyondo	-	118	18	46
MUKARANGE	Mukono	1968	46	-	-
	Bushara	1962	20	-	-
BUYOGA	Buyoga	1961	293	6	18
	Kavumu	1962	137	11	56
	Burenga	1963	124	27	57
	Muyanaza	1964	176	10	45
	Gitumba	1969	-	5	17
		-	8.300	1.685	1.775
<u>PREFECTURE KIBUNGO</u>					
BIRENGA	Musanvu	1963	70	11	50
	Kibimba	1963	116	35	66
	Butama	1965	62	25	42
	Sakara	1963	54	19	34
	C.S.D. des Soeurs de la Visitation	-	428	54	167
	C.S.D. Camp milit.	-	-	-	-
KIGARAMA	Gasetza	1962	80	28	40
	Rubona	1973	84	28	49
	Vumwe	1976	81	32	71
RUKIRA	Gitwe	1964	66	17	64
	Rurama	1963	77	40	109
KABARONDO	Cyinzovu	1963	110	32	54
	Bisenga	1964	80	16	36
	Nkomba	1963	111	12	42

Communes	C.S.D.	Date de fondation	Total des inscrits	Nbre de visites	Nbre de familles visitées
RUTONDE	Rwamagana	1969	101	24	56
	Nkungu	1970	244	20	106
	Munyaga	1962	106	15	48
MUHAZI	Nsinda	1963	112	30	60
	Ruhunda	1972	83	33	84
	Nyarubuye	1979	164	30	60
RUSUMO	Nyamugali	1974	92	12	20
	Kigonge	1972	61	11	28
	Kabare	1967	60	30	50
	Kirehe	1963	108	9	22
	Nyarubuye	1970	52	12	21
MUGESERA	Kibare	1969	124	24	-
	Karembo	1962	208	24	-
	Sangaza	1969	133	27	-
	Nyange	1963	127	24	-
SAKE	Nkili	1962	162	16	37
	Rubago	1964	60	12	17
	Mbuye	1962	76	14	28
RUKARA	Karubanda	1963	238	48	199
	Nyagahandagaza	1964	97	-	-
KAYONZA	Nyamirama	1962	270	71	195
	Kayonza	1963	144	-	-
	Rwinkwavu	1969	142	-	-
T O T A U X		-	4.383	835	1.855

PREFECTURE - KIBUYE

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total inscrits	Nbre des visites	Nbre de familles visitées
GITESI	Kigezi	2/2/76	144	27	119
	Kagabiro	1963	240	-	-
	Kiniha	1960	139	29	148
	RUBAZO	1970	35	35	82
	Kayenzi	1965	45	37	124
BWAHIRA	Ngoma	1962	45	-	-
	Birambo	-	77	-	-
	Muhororo	1963	-	88	227
	Gisovu	1963	75	-	-
	Karuganda	-	45	-	-
	Wintongo	-	26	-	-
MWENDO	Mwendo	1962	134	23	-
	Ntanga	1966	123	29	69
	Rugobagoba	-	171	-	-
	Gashali	1966	139	18	-
GISHYITA	Gishyita	1959	1.023	28	144
	Karora	1963	-	-	-
	Mpembe	1969	123	-	-
	Kivumu	1979	113	-	-
GISOVU	Murambi	1963	-	27	119
	Bigugu	1974	-	-	-
	Nyantagara	1963	136	-	-
RWAMATAMU	Nyakanyinya	1963	141	40	85
	Nyagatare	1977	88	42	80
	Butembo	-	-	-	-
	Butembo	-	66	-	-
	Cyiya	1975	18	-	-
KIVUMU	Nyange	1960	64	7	11
	Rukoko	1974	68	18	31
	Kibanda	1975	664	30	61
	Gaseke	1966	36	14	50
	Murehe	1974	39	9	12
	GASAVE	1963	33	10	22

Commune	C.S.D.	Date de fondation	Total inscrits	Nbre des visites	Nbre de familles visitées
MABANZA	Rubengera	1964	90	-	-
	Mushubati	1962	146	-	112
	Kibingo	1976	56	-	60
	Rwangongo	1975	-	-	19
	Gisunzu-Ka- nyamulinda	1977	44	8	19
RUTSIRO	Zaire-Nil	1963	187	25	53
	Kabona	1976	-	-	-
	Murunda	1950	118	-	51
	Rutsiro	-	-	-	-
			4.691	517	1579

ANNEXE 2

Répartition des Centres Nutritionnels par Préfecture et par Commune.

- 1 -

LISTE DES CENTRES NUTRETIIONNELS

PREFECTURE	NOM CENTRE NUTRETIIONNEL
KIGALI	BUTAMWA GASHORA RILIMA BUSANZA MASAKA NYAMATA RULI RUHUHA BILYOGO GIKONDO KABUYE RUTONGO RWANKUBA SHYORONGI RULINDO
GITARAMA	KAYENZI MUSHISHIRO GATAGARA KIGOMA MUYUNZWE NKOMERO GITWE NYARUSANGE KEBERO KANYANZA KIGANGU KAMONYI GIHARA RUTOBWE KAMONYI REMERERA - RUKOMA .../...

PREFECTURE	NOM CENTRES NUTRITIONNELS
BUTARE	NYUMBA SOVU KIRARAMBOGØ SIMBI MBAZI MUGOMBEWA GIKONDO BUSORO GISAGARA GAKOMA C.U.S.P. NTYAZO NYANZA CYAHINDA KANSI KIBILIZI KIRUHURA RUSATIRA KARAMA SAVE

.../...

PREFECTURE	NOM CENTRES NUTRITIONNELS
GIKONGORO	CYANIKA KADUHA MUGANZA KIBEHO KITABI MUSHUBI MUSEBEYA RUHERU GIKONGORO KIGEME MBUGA
CYANGUGU	MIBILIZI MUSHAKA BUSHENGE MWEZI
KIBUYE	KIRAMBO KILINDA MUNZANGA RUGABANO MUBUGA MUGONERO KIBUYE NYANGE RUKOKO RUBENGERA MUKUNGU CRETE ZAIRE - NIL BUBAZI MURUNDA .../...

PREFECTURE	NOM CENTRES NUTRITIONNELS
GISENYI	SHYIRA KANAMA NYABIRASI MWIYANIKE KIRUYI KAYOVE BRALIRWA GACUBA II. NYUNDO MURAMBA
RUHENGERI	BUTARO GITARE RUHENGERI KINIGI BUSOGO JANJA KINONI NYAKINAMA NYAMUGALI NEMBA RWAZA
BYUMBA	MUGANZA NYAGAHANGA BUREHE RWESERO MUGESERA BYUMBA BUNGWE RUSHAKI KIZIGURO TUMBA
KIBUNGO	BARE KIBUNGO ZAZA GAHINI RUKIRA KIREHE NYARUBUYE RUSUMO RUKOMA



A N N E X E 3

Répartition des Centres d'Alphabétisation
par Préfecture et par Commune

PREFECTURE	COMMUNE	NOMBRE DE PARTICIPANTS			NOMBRE D'ALPHABETISES			NOMBRE CENTRES ACTIFS		
		C.A.	C.S.D.	Total	C.A.	G.B.D.	Total	C.A.	C.S.D.	Total
KIGALI	NYARUGENZE	221	455	676	96	67	163	3	4	7
	RUBUNGO	-	229	229	-	5	5	-	4	4
	KANOMBE	493	16	509	178	0	178	6	1	7
	RUTONGO	198	72	270	0	0	0	3	2	5
	GIKOMERO	700	113	813	215	15	230	10	2	12
	SHYRONGI	549	30	579	107	8	115	10	1	11
	KANZENZE	1.753	150	1.903	685	66	751	28	4	32
	GASHORA	919	105	1.024	170	41	211	16	1	17
	NGENDA	2.568	88	2.656	656	30	686	22	2	24
	TRARE	-	127	127	-	34	34	-	3	3
	BUTAMWA	628	120	748	195	18	213	5	1	6
	MUGAMBAZI	-	117	117	-	25	25	-	2	2
	MBOGO	-	106	106	-	45	45	-	3	3
	RUSHASHI	-	227	227	-	0	0	-	4	4
MUSASA	-	141	141	-	43	43	-	3	3	
GIKORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BICUMBI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		8.029	2.096	10.125	2.302	397	2.699	103	37	140

GITARAMA

NYAMABUYE	-	178	178	-	49	49	-	4	4
MUSHUBATI	-	132	132	-	51	51	-	2	2
BULLINGA	-	494	294	-	289	289	-	1	1
MUSAMBIRA	-	48	48	-	6	6	-	3	3
NYAKABANDA	-	126	126	-	-	-	-	4	4
NYABIKENKE	-	72	72	-	17	17	-	2	2
KAYENZI	-	270	270	-	89	89	-	5	5
HUTPOWE	-	292	296	-	20	20	-	1	1
MPONGWE	-	12	12	-	-	-	-	1	1
MASANGO	-	103	103	-	70	70	-	3	3
MURAMA	-	21	21	-	12	12	-	1	1
KIGOMA	-	244	214	-	46	46	-	4	4
RUNDA	-	78	78	-	35	35	-	2	2
TAABA	-	130	130	-	15	15	-	2	2
PAMBWE	-	296	296	-	101	101	-	3	3
MUKINGI	-	-	-	-	-	-	-	4	-
MUGINA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	2.366	2.366	-	699	699	-	38	38

BUTARE									
NGOMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEAZI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SHYANDA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RUHASHYA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NYABISINDU	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MUYIRA	75	75	17	17	-	-	-	-	-
MTYAZO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MUYAGA	56	B6	-	-	-	-	-	-	-
MUGUSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDORA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GISHAMTU	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NYARUHENGERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBAYI	108	108	-	-	-	-	-	-	-
MUGANZA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIGEMBE	76	76	376	376	-	-	-	-	-
NYAKIZU	65	65	28	28	-	-	-	-	-
RUNYINYA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MARABA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	380	380	421	421					

CYANGUGU	KAMEMBE	134	-	134	146	-	146	5	-	5
	GISHOMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	GISUMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	BUGARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	GALPARE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	GAFUNZO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	KARENGERA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	KAGANO	202	-	202	470	-	170	5	-	5
	KARAMBO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	NYAKABUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CYIMBOGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		336	-	336	316	-	316	10	-	10

KIBUYE																		
	GITEESI	-	174	174	-	53	53	-	-	1	1							
	BWAKIRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
	MWENDO	-	129	129	-	5	5	-	-	2	2							
	MABANZA	-	172	172	-	-	-	-	-	1	1							
	RUTSIRO	-	18	18	-	-	-	-	-	1	1							
	GISHYITPA	-	651	651	-	-	-	-	-	2	2							
	RWAMAFAMU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
	GISOVU	-	-	-	-	48	48	-	-	-	-							
	KIVUMU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
		-	1.144	1.144	-	106	106	-	-	7	7							
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
		-	20	20	-	-	-	-	-	1	1							
	RUBAVU	-	20	20	-	-	-	-	-	2	2							
	KANAMA	-	1.092	1.092	-	244	244	-	-	1	1							
	MUTURA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
	KAYOVE	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-							
	RWERERE	-	91	91	-	-	-	-	-	5	5							
	GASEKE	-	110	110	-	27	27	-	-	3	3							
	GICIYE	-	292	292	-	120	120	-	-	4	4							
	SAPTINSKIYI	-	227	227	-	-	-	-	-	3	3							
	KIBILIRA	-	299	299	-	-	-	-	-	2	2							
	RAMBA	-	229	229	-	-	-	-	-	6	6							
	NYAMYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
	KARAGO	-	109	109	-	-	-	-	-	5	5							
		-	2.469	2.469	-	391	391	-	-	31	31							

RUHENGERRI									
KIGOMBE	299	-	299	173	173	4	-	4	
KINIGI	-	-	-	-	-	-	-	-	
KIDAHO	56	-	56	57	57	1	-	1	
NKULLI	120	-	120	227	227	2	-	2	
RUHONDO	31	-	31	61	61	1	-	1	
NYAKINAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	
NYARUTOVU	118	-	118	366	366	5	-	5	
NYAMUGALI	1.214	-	1.214	4.262	4.262	7	-	7	
GAFONDE	-	-	-	-	-	-	-	-	
CYABINGO	1.738	-	1.738	2.922	2.922	1	-	1	
INDUSU	-	-	-	-	-	-	-	-	
NYAMUTERA	-	-	-	-	-	-	-	-	
MUKINGO	-	-	-	-	-	-	-	-	
BITARO	-	-	-	-	-	-	-	-	
CYERU	-	-	-	-	-	-	-	-	
NKUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	
	3.572	-	3.572	8.068	8.068	21	-	21	

129

BYUMBA									
KIBALI	-	353	353	-	232	232	-	3	3
GITI	-	43	43	-	27	27	-	1	1
KINYAMI	-	212	212	-	75	75	-	4	4
RUTARE	-	349	349	-	131	131	-	8	8
TUMBA	-	872	872	-	560	560	-	7	7
CYUNGO	-	323	323	-	37	37	-	4	4
BUYOGA	-	96	96	-	59	59	-	3	3
GYUMBA	-	110	110	-	55	55	-	4	4
KIVUYE	-	121	121	-	55	55	-	3	3
KIYOMBE	-	117	117	-	64	64	-	2	2
NGARAMA	-	41	41	-	28	28	-	3	3
GITUZA	-	62	62	-	31	31	-	2	2
BWISIGE	-	70	70	-	36	36	-	4	4
MURAMBI	-	55	55	-	45	45	-	2	2
MUVUMBA	-	78	78	-	32	32	-	1	1
MUKARANGE	-			-			-		
MUHURA	-			-			-		
	2.902	2.902	2.902	1.467	1.467		51	51	

KIBUNGO	BIRENGA	674	174	848	19	71	90	2	3	5
	SAKE	1.418	-	1.418	38	-	38	1	-	1
	MUGESERA	6.247	121	6.247	321	0	321	14	4	18
	KABARONDO	-	31	31	-	9	9	-	4	1
	KAYONZA	383	-	383	325	-	325	4	-	4
	MUHAZI	6.415	-	6.415	188	-	188	19	-	19
	RUPONDE	-	80	80	-	0	0	1	-	1
	RUKARA	1.681	-	1.681	7	-	7	1	-	1
	RUKIRA	-	45	45	-	6	6	-	2	2
	RUSUMO	3.116	-	3.116	43	-	43	11	-	11
	KIGARAMA	1.048	30	1.078	39	7	46	2	1	3
		20.982	481	21.463	980	.93	1.073	54	12	66

A N N E X E 4.

Répartition des organisations à caractère coopératif
par Préfecture et par Commune

IMPORTANCE NUMERIQUE DES ORGANISATIONS A CARACTERE COOPERATIF DANS LES COMMUNES
(Situation au 31 - 12 - 1980)

PREFECTURES	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES			CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF		
				H	F	TOTAL			H	F	TOTAL
KIGALI	NYARUGENZE	15	8			3.234	20.263.000	16.887.430			
	RUBUNGO	1	9			274	95.500	1.472.793	1	-	1
	KANOMBE	3	4			1.400	1.345.000	-	-	-	-
	RUTONGO	1	11			161	200.000	-	1	-	1
	GIKOMERO	2	27			805	483.565	-	1	-	1
	BICUTIBI	2	11			1.803	2.432.700	20.049.242	1	-	1
	MUSASA	2	-			668	600.000	-	-	-	-
	SHYRONGI	2	1			21	210.000	-	-	-	-
	GIKORO	2	1			1.232	1.000.000	14.709.828			
	MBOGO	1	7			345	345.000	-	-	-	-
	MUGAMBAZI	1	4			138	899.2000	-	-	-	-
	RUSHASHI	-	7			75	-	-	-	-	-
	BUTAMWA	-	16			148	741.370	-	-	-	-
	TARE	-	12			301	143.415	-	-	-	-
	KANZENZE	-	28			364	363.580	-	-	-	-
GASHORA	-	17			2.077	1.621.060	94.433	1	-	1	
NGENDA	-	30			447	56.020	-	-	1	-	1
		31	183			13.593	30.799.410	53.213.726	8	-	8

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF			
				H	F			H	F	TOTAL	
GITARAMA	MASANGO	1	1			543	-	1	-	1	
	NYAMABUYE	1	10	155	17	172	105.300	421.205	1	-	1
	MURAMA	1	4	593	1	594	80.956	40.956	1	-	1
	MUSHUBATI	1	9	781	-	781	611.365	555.000			
	NYAKABANDA	1	4	-	-	2.053	-	1.500.000			
	RUNDA	2	1	1.432	62	1.494	401.075	8.268.478	1	-	1
	BULINGA	6	11	-	-	145	30.361	9.706			
	NYABIKENKE	4	-	-	-	1.338	836.566	2.499.271	1	-	1
	NTONGWE	2	14	293	17	310	62.235	805.192	1	-	1
	MUSAMBIRA	-	7	145	1	146	15.000	-	1	-	1
	MUKINGI	-	7	89	39	128	-	-	1	-	1
	KIGOMA	-	1	-	-	68	10.000	300.000	1	-	1
	MUGINA	2	5	-	-	1.419	259.021	633.871	1	-	1
	RUTOBWE	-	2	-	-	808	440.000	400.000			
TAMBWE	-	5	-	89	89	10.500	-	1	-	1	
KAYENZI	-	4	-	-	1.244	-	-				
TABA	1	6	-	-	94	130.339	1.303.391	2	-	2	
		22	91			12.326	2.992.718	15.564.018	13	-	13

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATEUR	
				H	F			H	F
BUTARE	MBAZI	3	-	324	490.000	7.000.000	1	-	1
	NTYAZO	2	-	817	-	-	-	-	-
	KIGEMBE	1	1	2.285	500.000	-	1	-	1
	MUGUSA	-	2	2.061	360.000	-	1	-	1
	NGOMA	2	3	589	11.452.218	17.648.163	1	-	1
	HUYE	1	1	81	696.000	8.460.863	-	-	-
	GISHAMTU	1	1	2.216	882.000	3.668.306	1	-	1
	NYAKIZU	1	1	1.740	430.000	-	1	-	1
	KIBAYI	1	-	272	272.000	-	-	-	-
	MARABA	1	2	32	229.000	570.000	-	-	-
	NYABISINDU	4	1	45	393.000	12.542.562	1	-	1
	MUGANZA	-	-	-	-	-	-	-	-
	SHYANDA	-	-	-	-	-	-	1	-
NYARUHENGERTI	-	1	1	500	-	-	1	-	1
MUYAGA	2	6	3.697	2.779.000	39.000	1	-	1	
RUNYINYA	-	-	-	-	-	-	-	-	1
MUYIRA	2	8	2.856	2.782.100	123.033	1	-	1	
NDORA	-	-	-	-	-	-	1	-	1
RUHASHYA	-	1	1	10.000	-	-	-	-	-
RUSATIRA	-	1	1	10	67.000	-	1	-	1
		21	29	17.545	21.402.318	50.051.927	13	-	13

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		TOTAL	CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF			
				H	F				H	F	TOTAL	
GIKONGORO	MUBUGA	4	3			957	308.384	2.849.318	-	-	-	
	KARAMA	2	11			644	513.275	+ 4 vaches 214.783	1	-	1	
	KIVU	3	1			1.358	389.940	3.959.278	-	-	-	
	NYAMAGABE	1	3			32	137.018	-	-	-	-	
	RUKONDO	1	8			213	234.477	-	4	-	1	
	MUKO	2	-			282	811.500	-	-	-	-	
	KINYAMAKARA	1	5			97	529.000	-	1	-	1	
	RWAMIKO	1	-			176	-	-	-	-	-	
	MUSEBEYA	3	4			949	2.549.467	1.988.262	1	-	1	
	MUDASOMWA	1	3			170	56.000	-	-	-	-	
	KARAMBO	-	3			79	97.932	-	-	1	-	
	MUSANGGE	-	12			318	814.737	-	-	1	-	
	NSHILLI	-	5			302	501.200	-	-	1	-	
			19	58			5.547	6.942.930	9.011.641	7	-	7

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF			
				H	F			TOTAL	H	F	TOTAL
CYANGUJU	KAMENBE	1	1		42	455.000	361.690	1	-	1	
	GISUMA	2	1		3.940	-	-	-	-	-	
	CYIMBOGO	5	1		1.347	1.849.640	-	-	-	-	
	GAFUNZO	1	-		2.014	260.000	267.532	-	-	-	
	KAGANO	2	1		1.289	1.542.500	-	-	-	-	
	GALARE	2	2		541	1.379.040	3.870.150	-	-	-	
	KAREMERA	4	2		357	6.425.507	1.728.932	-	-	-	
	NYAKABUYE	1	-		36	265.000	-	-	-	1	
	BUGARAMA	1	1		203	928.000	2.368.716	-	-	-	
	GISHOMA	-	1		16	80.000	492.080	-	-	-	
	KIRAMBO	-	1		41	423.625	333.385	-	-	-	
			19	11		9.826	13.608.312	9.422.485	2	-	2

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES			CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF			
				H	F	TOTAL			H	F	TOTAL	
KIBUYE	KIVUMU	1	52			2.268	598.400	3.866.103	1	-	1	
	RWAMATAMU	3	15			3.622	807.385	1.108.000	-	-	-	
	BWAKIRA	1	17			799	417.270	435.446	-	-	-	
	GISHYITPA	4	16			1.305	165.898	1.208.670	-	-	-	
	RUTSIRO	1	11			477	82.750	-	1	-	1	
	GISOVU	-	17			1.072	185.500	782.139	4	-	1	
	GITESI	4	9			4.014	1.590.750	728.279	-	-	-	
	MABANZA	4	10			274	40.700	313.200	4	-	4	
	MWENDO	-	11			177	33.722	659.402	4	-	1	
		15		158			14.008	3.922.375	9.101.239	4	-	4

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERATIF			
				H	F			H	F	TOTAL	
GISENYI	RMERERE	1	15			4.309	4.883.939	-	1	-	1
	MUTURA	2	15			623	174.500	-	1	-	1
	GASEKE	4	13			8.287	725.624	-	1	-	1
	KANAMA	10	19			1.260	1.065.400	-	1	-	1
	KAYWE	2	9			5.365	1.328.750	-	1	-	1
	KARAGO	2	39			2.209	933.661	-	1	-	1
	RUBAVU	5	7			279	1.048.535	-	1	-	1
	NYAMPUMBA	3	7			219	1.112.124	-	1	-	1
	GICYE	1	54			1.706	373.072	-	1	-	1
	SATINSKI	-	24			3.080	966.465	-	1	-	1
	KIBILIRA	-	7			147	407.136	-	1	-	1
RAMBA	1	10			120	-	-	-	-	-	
		31	219			27.604	13.019.206	-	11	-	11

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP.		NOMBRE DE MEMBRES			CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENGAGEMENT COOPERATIF		
			ASSOCIAT.	GROUPEMENT	H	F	TOTAL			H	F	TOTAL
RUHONGERI	RUHONDO	3	-	-	662		77.000			-	-	-
	NKULLI	4	20	-	1.256		1.073.196	2.910.979	1	-	1	
	NKUMBA	1	3	-	117		398.345	568.706	-	-	-	
	KINIGI	3	13	-	1.271		864.650	3.227.283	1	-	1	
	CYERU	1	-	-	1.657		576.516	4.625.683	-	-	-	
	BUTARO	2	1	-	195		442.540	-	-	-	-	
	KIGOMBE	3	-	-	34		302.000	-	-	-	-	
	GATONDE	1	-	-	3.051		393.500	409.000	1	-	1	
	MUKINGO	6	17	-	313		526.900	2.220.000	1	-	1	
	KIDAHU	1	3	-	981		+ 68 ruches 639.000	+ 94 ruches 711.908	1	-	1	
	CYABINGO	-	7	-	115		156.400	-	-	-	-	
	NDUSU	-	3	-	2.506		289.020	4.188.739	1	-	1	
	NYABUTOVU	-	11	-	1.679		344.400	3.668.609	1	-	1	
	NYAKINAMA	-	9	-	210		324.576	515.000	1	-	1	
	NYAMUTERA	-	-	-	-		-	-	-	-	-	
NYAMUGALI	-	4	-	1.295		330.000	-	-	-	-		
		25	88		15.342		6.738.043	23.045.907	8	-	8	

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERAT.		
				H	F			H	F	TOTAL
BYUMBA	MURAMBI	2	19	1.134	658.020	-	-	1	-	1
	GITI	1	-	903	-	-	-	-	-	-
	BWISIGE	1	8	1.131	130.570	-	-	1	-	1
	NGARAMA	-	12	830	529.200	-	-	1	-	1
	BUYOGA	3	23	2.693	2.093.605	1.541.532	-	1	-	1
	MUHURA	1	8	266	131.500	-	-	1	-	1
	MUVUMBA	-	6	103	501.000	-	-	1	-	1
	GITUZA	-	11	138	26.160	-	-	-	-	-
	RUTARE	-	38	4.900	1.582.670	2.017.594	-	1	-	1
	CYUMBA	2	7	532	219.000	-	-	1	-	1
	KIBALI	2	31	1.412	2.276.252	2.271.796	-	1	-	1
	KIYOMBE	2	34	1.634	1.273.750	594.000	-	1	-	1
	KINYAMI	4	14	317	768.465	142.104	-	1	-	1
CYUNGO	2	31	1.232	1.901.580	1.805.965	-	1	-	1	
MUKARA CE	1	61	1.311	1.362.864	-	-	1	-	1	
KIVUYE	2	-	235	481.852	-	-	-	-	-	
TUMBA	1	-	24	1.200.000	-	-	-	-	-	
	24	303	18.845	15.136.488	8.372.991	13	-	13		

PREFECTURE	COMMUNES	COOP.	PRECOOPER. ASSOCIAT. GROUPEMENT	NOMBRE DE MEMBRES		CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	ENCADREUR COOPERAT.				
				H	F			TOTAL	H	F	TOTAL	
KIBUNGO	BIRENGA	6	2			3.607	296.150	-	1	-	1	
	KABARONDO	11	1			3.384	322.020	-	-	1	1	
	KAYONZA	7	12			2.020	389.623	-	-	-	1	
	KIGARAMA	7	4			3.377	848.500	-	1	-	1	
	MUHURA	1	14			448	598.087	-	1	-	1	
	MUGESERA	2	17			734	1.272.200	-	1	-	1	
	RUKIRA	4	9			3.465	924.740	-	1	-	1	
	RUTONDE	4	4			660	1.272.080	-	1	-	1	
	RUSUMO	6	3			3.860	566.500	-	1	-	1	
	SAKE	2	10			1.473	260.740	-	1	-	1	
	RUKARA	2	7			378	180.710	-	-	1	1	
			53	83			23.406	6.931.350	-	9	2	11

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

